



DOCUMENT DE REFERENCE

2010/2011



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 juin 2011, conformément aux articles 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce Document de Référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité des signataires.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais :

- Au siège social de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- Sur le site internet de la Société (www.bigben.fr) ;
- Ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

En application de l'article 28 du règlement CE N°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés et rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 mars 2010 et le 31 mars 2009, inclus respectivement dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.10-086 le 17 décembre 2010 et dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.09-091 le 7 décembre 2009 ;
- Les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2010 et le 31 mars 2009, inclus respectivement dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.10-086 le 17 décembre 2010 et dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.09-091 le 7 décembre 2009.

SOMMAIRE

Le présent document a été établi selon l'annexe I du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne.

SOMMAIRE 3

NOTE LIMINAIRE	9
CHAPITRE 1. PERSONNES RESPONSABLES	10
1.1. DENOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE.....	10
1.1.1. Responsable du Document de Référence	10
1.1.2. Responsable de l'information financière.....	10
1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	10
1.3. CALENDRIER INDICATIF DE COMMUNICATION FINANCIERE	11
CHAPITRE 2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	12
2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	12
2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	12
2.3. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE LA PERIODE D'OBSERVATION	13
2.4. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX	13
CHAPITRE 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	14
3.1. DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES	14
3.2. INFORMATIONS FINANCIERES DE PERIODES INTERMEDIAIRES.....	15
3.3. MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	15
CHAPITRE 4. FACTEURS DE RISQUE	17
4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE	17
4.1.1. Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants.....	17
4.1.2. Risques clients	17
4.1.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion.....	18
4.1.4. Risques industriels - Composants	19
4.1.5. Risques propres aux marchés adressés par la Société.....	19
4.2. RISQUES FINANCIERS	20
4.2.1. Risques de liquidité – Financement du besoin en fonds de roulement.....	20
4.2.2. Risques de taux.....	22
4.2.3. Risques de change	22
4.2.4. Risques sur actions	23
4.2.5. Risques liés aux engagements pris par la Société – Hors bilan	23
4.3. RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX	24
4.3.1. Faits exceptionnels et litiges	24
4.3.2. Risques liés à la propriété intellectuelle	24
4.3.3. Réglementation et risques liés à son évolution	25

4.3.4. Risques fiscaux	27
4.4. RISQUES LIES A LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE	27
4.4.1. Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés	27
4.4.2. Risques liés à l'influence exercée sur la Société par un nombre limité d'actionnaires	27
4.5. RISQUES RESULTANT DE L'EXERCICE PAR LA SOCIETE DE SON ACTIVITE	28
4.5.1. Conséquences sociales de l'activité	28
4.5.2. Conséquences environnementales de l'activité	28
4.6. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES	28
4.7. AUTRES RISQUES	29
CHAPITRE 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	30
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	30
5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur	30
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	30
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société	30
5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)	30
5.1.5. Exercice Social (article 46 des statuts)	30
5.1.6. Historique récent de la Société	30
5.2. INVESTISSEMENTS	33
5.2.1. Principaux investissements réalisés	33
5.2.2. Principaux investissements en cours	33
5.2.3. Politique future d'investissements	33
CHAPITRE 6. APERCU DES ACTIVITES	35
6.1. PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	35
6.1.1. Les activités de BIGBEN INTERACTIVE	35
6.1.2. L'offre de produits	38
6.1.3. Perspectives et stratégie à moyen terme	41
6.2. UN MARCHE EN REPLI, APRES AVOIR CONNU UNE PHASE DE PLEINE CROISSANCE	42
6.2.1. Tendances observées récemment sur les marchés de la Société	42
6.2.2. L'environnement concurrentiel du Groupe	46
6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT EU UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LES ACTIVITES ET LES MARCHES DE LA SOCIETE	48
6.4. DEGRE DE DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION	48
6.5. APPRECIATION DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DE LA SOCIETE	49
CHAPITRE 7. ORGANIGRAMME	50
7.1. DESCRIPTION DU GROUPE	50
7.1.1. Structure juridique du Groupe	50
7.2. SOCIETE MERE ET FILIALES DE L'EMETTEUR	50
CHAPITRE 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	53
8.1. PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES	53
8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE	54

CHAPITRE 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	55
9.1. SITUATION FINANCIERE	55
9.1.1. <i>Chiffre d'affaires 2010/2011</i>	56
9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION.....	57
9.2.1. <i>Facteurs influant sensiblement sur le revenu d'exploitation</i>	57
9.2.2. <i>Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	59
9.2.3. <i>Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe</i>	59
CHAPITRE 10. TRESORERIE ET CAPITAUX.....	60
10.1. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES DE L'EMETTEUR	60
10.2. SOURCES ET MONTANTS DE FLUX DE TRESORERIE	61
10.3. CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	62
10.3.1. <i>Structure de financement</i>	62
10.3.2. <i>Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement</i>	64
10.4. RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX	64
10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES, NECESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS.....	64
CHAPITRE 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	65
11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	65
11.1.1. <i>Savoir-faire et technologies maîtrisés par la Société</i>	65
11.1.2. <i>Profils de équipes en charge de la recherche et du développement technique</i>	68
11.2. HISTORIQUE DES BUDGETS D'INVESTISSEMENT	69
11.3. BREVETS, LICENCES ET MARQUES	69
11.3.1. <i>Brevets</i>	69
11.3.2. <i>Licences</i>	73
11.3.3. <i>Marques</i>	74
CHAPITRE 12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	76
12.1. PRINCIPALES TENDANCES INTERVENUES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE.....	76
12.2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE L'EMETTEUR	76
CHAPITRE 13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE	77
CHAPITRE 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	78
14.1. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS.....	78
14.1.1. <i>Direction Générale</i>	78
14.1.2. <i>Membres du Conseil d'administration</i>	78
14.1.3. <i>Profils des administrateurs</i>	80
14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE	81
CHAPITRE 15. REMUNERATION ET AVANTAGES	82
15.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES POUR LES DEUX DERNIERS EXERCICES CLOS AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE	82

15.1.1. Politique de fixation des rémunérations.....	82
15.1.2. Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices.....	82
15.1.3. Jetons de présence	84
15.1.4. Actions de performance	84
15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux ..	85
15.1.6. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société.....	86
15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES.....	86
CHAPITRE 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	87
16.1. DIRECTION ET ADMINISTRATION DE LA SOCIETE	87
16.1.1. Direction de la Société.....	87
16.1.2. Administration de la Société	87
16.1.3. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration	88
16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES	89
16.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMITES	89
16.3.1. Comités d'Audit et des Rémunérations	89
16.3.2. Comités de Direction BIGBEN INTERACTIVE SA et Groupe	90
16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	91
16.5. RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	92
16.5.1. Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne.....	92
16.5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE	103
CHAPITRE 17. SALARIES.....	105
17.1. EFFECTIFS	105
17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	105
17.2.1. Participations des mandataires sociaux et dirigeants.....	105
17.2.2. Attribution gratuite d'actions.....	106
17.2.3. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux ..	106
17.3. ACCORD PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE BIGBEN INTERACTIVE	107
17.3.1. Actionnariat actuel des salariés	107
17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation	107
17.3.3. Attribution gratuite d'actions.....	107
17.3.4. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés, actions gratuites.....	108
CHAPITRE 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	109
18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 MARS 2011.....	109
18.1.1. Actionnariat au 31 mars 2011.....	109
18.1.2. Modification de l'actionnariat intervenue durant l'exercice 2010/2011	110
18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	111
18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE	111
18.4. PACTES, CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES ET ACTIONS DE CONCERT.....	111

18.5. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	112
CHAPITRE 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	113
19.1. DESCRIPTION DES CONVENTIONS	113
19.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	116
CHAPITRE 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	121
20.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES.....	121
20.2. INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA	121
20.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	122
20.3.1. Bilan consolidé au 31 mars 2011.....	122
20.3.2. Compte de résultat consolidé au 31 mars 2011	123
20.3.3. Tableau de variation des capitaux propres au 31 mars 2011	124
20.3.4. Tableau de variation des flux de trésorerie au 31 mars 2011	125
20.3.5. Règles et méthodes comptables, annexes et notes explicatives	126
20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES ANNUELLES.....	160
20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	161
20.6. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES.....	161
20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	161
20.8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	162
20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	162
CHAPITRE 21 . INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	163
21.1. CAPITAL SOCIAL	163
21.1.1. Capital social (article 7 des statuts)	163
21.1.2. Actions non-représentatives du capital.....	163
21.1.3. Acquisition par la Société de ses propres actions.....	163
21.1.4. Instruments dilutifs	164
21.1.5. Capital autorisé non émis.....	164
21.1.6. Capital de la Société ou des sociétés liées faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.....	165
21.1.7. Evolution récente du capital social.....	165
21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	166
21.2.1. Objet social (article 3 des statuts).....	166
21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 18 à 24 des statuts).....	166
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 11 à 15 et article 37 des statuts).....	168
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires	170
21.2.5. Conditions régissant les convocations des Assemblées Générales et de leur admission (articles 30 à 45 des statuts).....	170
21.2.6. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société.....	174
21.2.7. Franchissements de seuils	174

21.2.8. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (articles 9 et 10 des statuts)	174
CHAPITRE 22. CONTRATS IMPORTANTS	175
CHAPITRE 23. INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS	176
CHAPITRE 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	177
24.1. MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE DOCUMENTS PROPRES A LA SOCIETE	177
24.2. PUBLICATION DES 12 DERNIERS MOIS.....	177
CHAPITRE 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	180
25.1. SOCIETE FAITIERE ET AUTRES FILIALES.....	180
ANNEXE 1 : SOMMAIRE DES TABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE	181

NOTE LIMINAIRE

Dans le présent document de référence, l'expression « BIGBEN INTERACTIVE » ou la « Société » désigne le groupe composé de la société BIGBEN INTERACTIVE SA et ses filiales.

Le présent document contient des indications sur les objectifs de BIGBEN INTERACTIVE, ainsi que des éléments prospectifs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces éléments prospectifs dépendent des circonstances ou de faits qui pourraient ne pas se produire dans le futur.

Ces objectifs et déclarations prospectives ne constituent pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints.

Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

Chapitre 1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination de la personne responsable

1.1.1. Responsable du Document de Référence

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE
Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.

Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00

Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

1.1.2. Responsable de l'information financière

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE
Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.

Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00

Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

1.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence, ainsi que celles figurant dans les documents de référence visés par l'Autorité des marchés financiers en date des 7 décembre 2009 et 17 décembre 2010, respectivement sous les numéros R.09-091 et R.10-086, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, rapports relatifs aux comptes consolidés au 31 mars 2009, au 31 mars 2010 et au 31 mars 2011. »

Fait à Lesquin, le 17 juin 2011.

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE

1.3. Calendrier indicatif de communication financière

26 juillet 2011	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2011/2012
25 octobre 2011	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2011/2012
22 novembre 2011	Résultats intermédiaires du 1 ^{er} semestre 2011/2012
24 janvier 2012	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2011/2012
24 avril 2012	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2011/2012
29 mai 2012	Résultats annuels de l'exercice 2011/2012

Chapitre 2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Commissaire aux comptes titulaire actuellement en exercice :

Fiduciaire Métropole Audit (FMA), représentée par Monsieur Jean-François PANSARD
22, rue du Château
59100 Roubaix

Date de début du premier mandat : 30 septembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2011 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2011.

Il est précisé que la prochaine assemblée générale du 18 juillet 2011 a vocation à renouveler le mandat de FMA en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2017 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2017. FMA serait toutefois à l'avenir représentée par Monsieur Arnaud BIRLOUEZ, en lieu et place de Monsieur Jean-François PANSARD.

Co-Commissaire aux comptes titulaire actuellement en exercice :

KPMG Audit IS SAS, représentée par Monsieur Laurent PREVOST
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92 939 Paris La Défense

Date de début du premier mandat : 9 novembre 1998, dernièrement renouvelé le 28 juillet 2010

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2016 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2016.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice :

Monsieur Pierre GILMAN
22, rue du Château
59100 Roubaix

Début de mandat : 30 septembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2011 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2011.

Il est précisé que la prochaine assemblée générale du 18 juillet 2011 a vocation à renouveler le mandat de Monsieur Pierre GILMAN en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2017 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2017.

Co-Commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice :

KPMG Audit ID SAS
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92 939 Paris La Défense

Date de début du premier mandat : 28 juillet 2010

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2016 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2016.

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation

Il est précisé que le mandat du commissaire aux comptes suppléant SCP Jean-Claude André et Autres, arrivé à expiration lors de la dernière Assemblée Générale, n'a pas été renouvelé. Cet intervenant a été remplacé par la société KPMG Audit ID SAS.

2.4. Honoraires des contrôleurs légaux

Les honoraires suivants ont été versés aux contrôleurs légaux par la Société pour les deux derniers exercices :

Table 1. Honoraires des contrôleurs légaux

En K€	31/03/2010				31/03/2011			
	KPMG	%	FMA	%	KPMG	%	FMA	%
Commissariat aux comptes	150 650	95%	101 500	100%	105 000	98%	103 400	84%
Emetteur	139 500	88%	89 700	88%	105 000	98%	91 400	74%
Sociétés intégrées globalement (*)	11 150	7%	11 800	12%	0	0%	12 000	10%
Autres diligences liées à la mission de CAC	7 500	5%	0	0%	0	0%	0	0%
Emetteur (**)	7 500	5%	0	0%	0	0%	0	0%
Sociétés intégrées globalement	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Sous-total	158 150	100%	101 500	100%	105 000	98%	103 400	84%
Autres prestations	0	0%	0	0%	1 772	2%	8 990	7%
TOTAL	158 150	100%	101 500	100%	106 772	100%	123 390	100%

(*) Honoraires pour ESPACE 3 GAMES sur les deux exercices.

(**) Les honoraires de KPMG comprennent entre autre choses la revue du Document de Référence.

Chapitre 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. Données financières sélectionnées

L'examen de la situation financière du Groupe se base en particulier sur les derniers états financiers consolidés disponibles, et relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2011 (comptes présentés selon les normes IFRS).

Table 2. Données financières sélectionnées

En K€	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	98 493	93 792	101 311
Résultat opérationnel courant	17 740	14 611	15 494
Marge opérationnelle	18,0%	15,6%	15,3%
Résultat financier	-1 204	-724	-2 049
Résultat net	16 482	11 950	9 855
Actifs non courants	14 116	12 565	14 507
Capitaux Propres Groupe	29 674	43 915	50 203
Endettement financier	13 138	10 164	5 761
Trésorerie	8 013	16 395	7 546
Total du bilan	66 270	77 247	75 738

Pour une meilleure information du lecteur, il est présenté ci-après de manière succincte les grandes tendances observées au niveau financier au cours des 2 exercices précédents celui faisant l'objet du présent document de référence.

2008/2009 :

L'exercice 2008/2009 a confirmé le redressement total et avéré de BIGBEN INTERACTIVE, avec un chiffre d'affaires en hausse de 17 % à 98,5 M€. Le Groupe bénéficiait ainsi de la qualité de son positionnement produits et d'un environnement de marché particulièrement porteur sur l'univers des jeux vidéo.

Se concentrant sur ses activités cœur de métier de l'époque (accessoires et distribution exclusive) à plus forte valeur ajoutée, activités qui représentent plus de 80 % de son chiffre d'affaires sur l'exercice écoulé, BIGBEN INTERACTIVE enregistrait des résultats très satisfaisants, le résultat opérationnel atteignant ainsi 17,7 M€, en hausse de plus de 50 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net s'établissait lui à 16,5 M€, tirant à nouveau parti des reports déficitaires.

2009/2010 :

L'exercice 2009/2010 ayant été marqué par un marché du jeu vidéo en récession, le chiffre d'affaires de BIGBEN INTERACTIVE s'inscrivait en baisse de 4,8 %, à 93,8 M€. Malgré cette tendance, la Société est parvenu à maintenir un résultat opérationnel très satisfaisant, qui s'est établi à 14,6 M€, soit une diminution de 17,6 % par rapport à l'exercice précédent. La marge opérationnelle s'est maintenue ainsi à un niveau élevé, à 15,6 % du chiffre d'affaires.

Le Groupe a pu compter sur la progression toujours soutenue de ses activités d'Édition en propre (succès des packages Jeu Vidéo + Accessoire), et de l'activité Audio. La croissance soutenue de ces deux segments compense en partie le repli des métiers d'Accessoires et de Distribution Non Exclusive.

Le résultat net a subi quant à lui une baisse plus marquée, après utilisation les années précédentes de reports déficitaires. La charge d'impôt a atteint ainsi sur l'exercice 1,9 M€. Le bénéfice net de BIGBEN INTERACTIVE s'est établi donc au titre de l'exercice 2009/2010 à 11,9 M€, en régression de 27,5 % d'un exercice à l'autre.

2010/2011 :

Dans un environnement de marché encore difficile, en baisse de 6 % en 2010 selon GfK en ce qui concerne les loisirs interactifs, BIGBEN INTERACTIVE a su afficher au cours de son exercice 2010/2011 une progression notable de son activité, à 101,3 M€, soit une hausse de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette performance est le résultat de prises de parts de marché sur le segment de l'Accessoire, de la hausse importante de l'activité d'Édition (+ 82,4 %) et du bon comportement des produits Audio développés par le Groupe (activité en hausse de 37,5 %). Ces éléments ont plus que compensé la décroissance observée sur l'activité de Distribution, activité moins stratégique pour BIGBEN INTERACTIVE et ayant souffert d'un effet de base négatif (effet poids de la Distribution Exclusive au Benelux lors de l'exercice 2009/2010).

Dans ce contexte, avec un poids des produits en propre augmentant dans le total de l'activité, BIGBEN INTERACTIVE enregistre à nouveau des résultats très satisfaisants : le résultat opérationnel s'établit à 15,5 M€, soit une hausse de 6,0 % par rapport à l'exercice précédent. La marge opérationnelle se maintient à des niveaux élevés, et ce y compris après certaines dotations aux provisions sur stocks, pour représenter 15,3 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice 2010/2011.

Le résultat net s'affiche lui en baisse de 17,5 %, baisse résultant de pertes de changes importantes (environ 1,8 M€ liée à l'évolution de la parité €/€) et du poids des impôts sur les sociétés, BIGBEN INTERACTIVE ayant épuisé ses déficits reportables. En conséquence, le résultat net du Groupe s'élève à 9,9 M€ au titre de l'exercice 2010/2011, contre 12,0 M€ lors de l'exercice précédent.

Structure financière :

Au 31 mars 2011, la structure financière du Groupe est très solide, marquée par un niveau de capitaux propres dépassant les 50 M€, BIGBEN INTERACTIVE ne présentant par ailleurs aucun endettement financier net positif. Le Groupe affiche en effet au 31 mars 2011 une position de trésorerie supérieure à son endettement financier, l'endettement financier net s'établissant ainsi à - 1,8 M€. Cette situation est d'autant plus notable que le Groupe a dû voir ses stocks augmenter en fin d'exercice, et ce afin d'accompagner la sortie de la console portable 3DS de Nintendo, mais également engager une partie de sa trésorerie sur le projet de développement logistique de Lauwin-Planque, opération en cours de refinancement.

3.2. Informations financières de périodes intermédiaires

Le présent document de référence ne contient pas d'informations financières portant sur des périodes intermédiaires.

3.3. Marché des instruments financiers

A la date du présent document, les actions BIGBEN INTERACTIVE sont admises sur le marché Euronext C de NYSE Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000074072.

Au cours de l'exercice 2010/2011, la Société a constaté plusieurs augmentations de capital successives, par exercice d'une partie des BSA Managers émis en novembre 2008, mais également au travers de l'attribution effective d'actions gratuites aux salariés du Groupe. En conséquence, le nombre total d'actions composant le capital social de BIGBEN INTERACTIVE est passé de 11 399 935 titres à la clôture de l'exercice 2009/2010 à 11 560 882 actions à la clôture de l'exercice 2010/2011.

Les données boursières de l'action BIGBEN INTERACTIVE pour l'exercice 2010/2011 sont les suivantes :

- Cours d'ouverture au 1^{er} avril 2010 : 7,95 € - Nombre de titres au 1^{er} avril 2010 : 11 399 935 ;
- Cours de clôture au 31 mars 2011 : 9,04 € - Nombre de titres au 31 mars 2011 : 11 560 882 ;
- Cours le plus haut : 10,49 € le 5 novembre 2010 ;
- Cours le plus bas : 6,95 € le 25 mai 2010.

Table 3. Evolution du cours de bourse du 1^{er} avril 2010 au 13 mai 2011

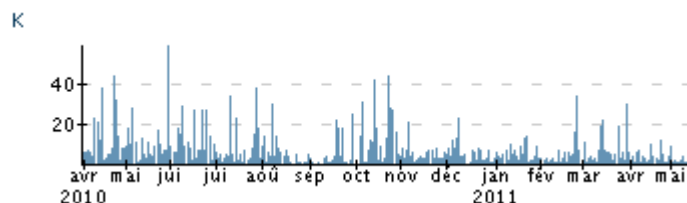


Source : Fininfo

Au cours de l'exercice 2010/2011, l'action Bigben Interactive a progressé de près de 14 %.

Au cours de cette période, l'action a bénéficié d'un certain attrait spéculatif, entre septembre et novembre 2010, notamment après de nouvelles déclarations de franchissement de seuils de la part de Monsieur BOLLORE via Nord-Sumatra Investissement (se reporter au chapitre 18 du présent document de référence).

Table 4. Evolution des volumes d'échanges du 1^{er} avril 2010 au 13 mai 2011



Source : Fininfo

Les volumes d'échanges intervenus sur l'action Bigben Interactive ont été assez stables au cours de l'exercice 2010/2011. Le volume moyen observé s'établit à environ 7 000 actions échangées chaque jour.

Chapitre 4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

4.1. Risques liés à l'activité

4.1.1. Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

BIGBEN INTERACTIVE n'est dépendant d'aucun fournisseur en particulier. La Société a en permanence la possibilité de recourir à des fabricants différents en cas de besoin et de réorganiser sa production en quelques semaines si nécessaire.

Environ une quinzaine de sous-traitants industriels travaillent à la fabrication des accessoires. Ces sous-traitants sont soumis à une sélection stricte motivée par des impératifs de qualité, de procédés de fabrication, de prix et de délai. La Société s'attache à avoir des fabricants différents pour chaque produit stratégique de son catalogue, à répartir les fabrications entre plusieurs sous-traitants ou à prévoir une solution de remplacement en cas de défaillance d'un sous-traitant.

Il n'existe aucun lien contractuel avec les usines qui fournissent les produits, autre que des commandes passées régulièrement, depuis de nombreuses années pour la plupart. Le délai de règlement moyen de ces fournisseurs est de 39 jours par virement bancaire ou lettre de crédit. Ce délai moyen est en baisse notable par rapport à l'exercice précédant (60 jours), du fait en particulier de la baisse importante de l'activité de Distribution Exclusive. Au dernier trimestre de l'exercice 2009/2010, l'activité sur le territoire belge notamment avait été particulièrement élevée (distribution de « Final Fantasy XIII »).

Les partenariats industriels de longue durée avec les fournisseurs asiatiques qui, pour certains, travaillent en exclusivité pour BIGBEN INTERACTIVE, permettent d'assurer la sécurité des approvisionnements ; les opérations confiées à la sous-traitance ne concernent que des opérations sans éléments de maîtrise technologique.

La présence de BIGBEN INTERACTIVE auprès de ces fournisseurs et de ces sous-traitants, par l'intermédiaire de sa filiale de Hong Kong, chargée entre autres du suivi des fabrications, lui permet de coordonner facilement la production et d'exercer son contrôle qualité.

4.1.2. Risques clients

La Société travaille en France avec l'ensemble des intervenants de la grande distribution, qui ne présentent pas à son sens un risque de solvabilité, tandis qu'elle sécurise ses transactions avec les boutiques indépendantes grâce au recours systématique au paiement par carte bancaire. Elle ne souscrit donc pas d'assurance crédit pour ses transactions sur le territoire métropolitain. Elle a en revanche recours à l'assurance crédit de type export souscrite auprès de la Coface pour ses ventes dans les Dom Tom et en dehors de la France métropolitaine. Dans ses autres pays d'implantation (Allemagne et Benelux), le Groupe souscrit une assurance crédit sur pratiquement tous ses clients.

Les principaux clients sont les enseignes majeures de la grande distribution et de la distribution spécialisée en France et au Benelux, de la distribution spécialisée en Allemagne. La concentration de la clientèle au niveau du Groupe dans les 3 principaux territoires d'implantation du Groupe est la suivante :

Table 5. Concentration de la clientèle de BIGBEN INTERACTIVE

Clients	CA 2008-2009 (en M€)	%	% cumulé	Clients	CA 2009-2010 (en M€)	%	% cumulé	Clients	CA 2010-2011 (en M€)	%	% cumulé
Client 3	10,2	10,3%	10,3%	Client 1	10,5	11,2%	11,2%	Client 1	14,5	14,3%	14,3%
Client 1	8,4	8,5%	18,8%	Client 3	8,5	9,1%	20,3%	Client 2	7,9	7,8%	22,1%
Client 2	7,6	7,7%	26,5%	Client 2	7,4	7,9%	28,1%	Client 3	7,4	7,3%	29,4%
Client 4	5,2	5,3%	31,8%	Client 4	4,5	4,8%	32,9%	Client 4	5,2	5,1%	34,6%
Client 6	3,9	4,0%	35,8%	Client 5	4,0	4,3%	37,2%	Client 5	3,9	3,8%	38,4%
	2,8	2,9%	38,7%	Client 6	3,9	4,2%	41,4%	Client 6	2,4	2,4%	40,8%
Client 8	2,8	2,8%	41,5%		3,0	3,2%	44,6%	Client 7	2,2	2,2%	42,9%
	2,8	2,8%	44,4%	Client 7	2,8	3,0%	47,5%	Client 8	2,0	2,0%	44,9%
Client 5	2,8	2,8%	47,2%	Client 8	2,3	2,5%	50,0%	Client 9	1,6	1,6%	46,5%
	2,4	2,4%	49,6%		1,7	1,8%	51,8%	Client 10	1,6	1,6%	48,1%
Total du CA	98,5			Total du CA	93,8			Total du CA	101,3		

Ces parts de chiffre d'affaires traduisent l'importance de certains acteurs sur le marché, la Société cherchant néanmoins à diversifier ses canaux de distribution pour développer ses ventes et obtenir une répartition du chiffre d'affaires plus uniforme entre les différents acteurs. Les données présentées ci-après permettent d'apprécier au fil des années l'évolution de la dépendance du Groupe à ses principaux clients (en part relative), et permettent de souligner la grande fidélité de la clientèle au Groupe, les 6 premiers clients du Groupe au titre du dernier exercice étaient déjà d'importants clients au cours des 2 exercices précédents.

Le délai de paiement moyen des clients est de 69 jours à fin mars 2011, en hausse tangible par rapport à l'exercice précédent, du fait d'un point de vue technique du non escompte de traites Media Markt, client important du Groupe sur le marché allemand, et ce pour un montant de 3,8 M€. Les délais de paiement moyen des clients étaient de 56 jours à la clôture de l'exercice 2009/2010 et de 48 jours à la clôture de l'exercice 2008/2009.

4.1.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion

La Société effectue le suivi des ventes de ses produits sur une base régulière afin de calibrer ses commandes et de ne disposer que du stock suffisant pour satisfaire les besoins de sa clientèle dans le trimestre à venir. Ses stocks sont entreposés dans sa base logistique de Libercourt, dans un bâtiment de 9.500 m² intégralement sprinklé. Cette plate forme logistique de Libercourt a été reconfigurée en 2007 afin de traiter l'augmentation sans précédent des volumes liée à la croissance de l'activité en France et la centralisation de la logistique de l'Allemagne. Par la suite, le Groupe a décidé de centraliser également sur la plate forme de Libercourt les flux logistique Accessoires de la filiale belge, ce qui a été fait à partir de juillet 2009.

Courant 2011, le Groupe s'est toutefois engagé sur un programme d'investissements significatif. En effet, au regard de la croissance de ses activités, et compte tenu de la centralisation sur la France de ses activités de logistique pour l'Europe, le Groupe s'est récemment porté acquéreur, le 10 septembre 2010, d'un terrain sur la zone d'activités de Lauwin-Planque, près de la ville de Douai. Ainsi, alors qu'aujourd'hui les opérations de logistique sont réalisées sur le site de Libercourt, sur la base d'une équipe d'une cinquantaine de personnes, le Groupe entend disposer sur ce nouveau site d'un entrepôt d'environ 18 000 m², auquel s'ajoutera, dans un deuxième temps, un autre bâtiment devant lui compter environ 9 000 m².

Grâce à cette organisation centralisée, aux investissements opérationnels et techniques en cours et à l'expérience de ses équipes, le Société se juge à même de suivre l'évolution à la hausse de l'activité tout en répondant aux contraintes de ses clients distributeurs, toujours enclins à passer leurs commandes tardivement dans un souci de limitation de leurs propres stocks.

4.1.4. Risques industriels - Composants

Tous les produits fabriqués et commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE répondent aux normes de compatibilité électromagnétique applicables dans l'Union européenne. En outre, conformément à la législation en vigueur, les accessoires pour consoles de jeu répondent à toutes normes mécaniques, chimiques, électriques et d'inflammabilité, garantissant une parfaite sécurité aux utilisateurs.

Le risque de composants défectueux, inhérent à l'activité et partagé par tous les autres constructeurs (accessoires et produits audio) est maîtrisé grâce à un contrôle exercé directement par BIGBEN INTERACTIVE Hong Kong sur les usines de fabrication asiatiques ou indirectement, par le biais de tiers spécialisés. Ce risque ne s'est jamais traduit par des difficultés réelles au cours des années passées.

Le risque de pénurie de composants est un risque inhérent à l'activité de la Société et partagé par tous les autres constructeurs de produits électroniques (accessoires pour consoles de jeu vidéo, produits audio). BIGBEN INTERACTIVE est néanmoins en mesure, dans certains cas, d'anticiper les besoins de ses clients et également de substituer les composants indisponibles.

Il n'y a eu aucune tension sur le marché des composants au cours de l'exercice 2010/2011 dont BIGBEN INTERACTIVE aurait pu subir les effets négatifs.

4.1.5. Risques propres aux marchés adressés par la Société

Dépendance à l'égard des calendriers de sorties des consoles de jeux vidéo

BIGBEN INTERACTIVE intervient sur le marché des jeux vidéo en tant que distributeur (exclusif ou non exclusif), mais surtout en tant qu'éditeur et distributeur d'accessoires pour consoles de jeux. A ce titre, l'activité du Groupe reste dépendante des calendriers et de la réussite des sorties des consoles de jeux de manière générale. Ainsi, tout retard ou toute déception après le lancement par un intervenant comme Nintendo, Sony ou encore Microsoft d'une nouvelle plateforme de jeux, et pour laquelle le Groupe aurait investi de manière significative en termes de produits accompagnant cette sortie, serait de nature à avoir un impact pouvant être significatif sur le niveau d'activité et les marges de BIGBEN INTERACTIVE.

Il convient toutefois de nuancer ce risque compte tenu aujourd'hui de l'expérience du Groupe et de la diversité des produits aujourd'hui compatibles avec les produits commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE. Le Groupe s'adresse ainsi à un nombre important de consoles, que cela soit des consoles portables ou des consoles de salon.

Concurrence

BIGBEN INTERACTIVE évolue sur le terrain de multiples acteurs internationaux, européens ou nord-américains. La Société considère néanmoins pouvoir défendre ses parts de marché actuelles et en conquérir de nouvelles du fait d'une diversification unique dans le secteur avec :

- Un positionnement des produits privilégiant les fortes marges (accessoires) tout en offrant une largeur de gamme et une qualité de produits à des prix compétitifs,
- Un leadership sur les trois principaux marchés du jeu vidéo en Europe continentale (France, Allemagne et Benelux) et une présence accrue sur le reste de la Zone PAL (Europe, Australie, etc),
- La recherche d'un référencement toujours plus large auprès de la grande distribution, en direct dans ses pays d'implantation ou par l'intermédiaire de distributeurs locaux,
- Une veille marketing permanente par le biais des contacts consommateurs lors de salons et manifestations dédiés aux loisirs interactifs, etc ;
- L'exploitation de la convergence numérique pour mettre en commun clients et produits des activités d'édition/ fabrication de produits électroniques (accessoires de jeu, mémoires, lecteurs audio, etc).

Baisse régulière des prix des produits électroniques grand public

Sur le marché des produits électroniques grand public comme les accessoires et produits audio, l'érosion observée sur les prix de vente peut entraîner celle de la marge.

Les réponses à cette menace s'appuient sur la différenciation de l'offre et la recherche de la taille critique :

- La Société concentre depuis plusieurs années ses efforts sur le développement de produits innovants, le lancement de gammes ciblées à la sortie de chaque console, la création de valeur ajoutée grâce à de nouvelles fonctionnalités sur des produits existants et un marketing actif autour des produits qui, par la différenciation de l'offre, permettent de maintenir des niveaux de marge satisfaisants (en particulier avec le lancement régulier de packages Jeu Vidéo + Accessoire).
- Sur les produits grand public qui s'apparentent aujourd'hui à des produits génériques comme les manettes premier prix, la Société utilise sa capacité de sourcing et de négociation liée aux volumes achetés pour améliorer ses conditions d'achat.

Saisonnalité de l'activité durant l'exercice

L'activité de la Société est marquée par une forte saisonnalité, la période de fin d'année calendaire restant une période très importante en termes d'activité (fêtes de Noël). Cette période représente en moyenne 43 % du chiffre d'affaires annuel sur les 3 derniers exercices.

Table 6. *Saisonnalité de l'activité*

En M€	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS		31 mars 2010 consolidés Normes IFRS		31 mars 2011 consolidés Normes IFRS		Evolution 2010-2011 vs 2009-2010 en %
Chiffre d'affaires	98,5	100,0%	93,8	100,0%	101,3	100,0%	8,0%
1er trimestre (avril-juin)	21,4	21,7%	13,1	14,0%	16,6	16,3%	26,4%
2ème trimestre (juillet-septembre)	20,9	21,2%	18,0	19,2%	20,8	20,5%	15,4%
3ème trimestre (octobre-décembre)	39,5	40,1%	42,3	45,1%	45,0	44,4%	6,4%
4ème trimestre (janvier-mars)	16,7	17,0%	20,4	21,8%	19,0	18,7%	-7,0%

4.2. Risques financiers

En complément des informations présentées ci-après et relatives aux risques financiers, le lecteur peut également se référer aux informations disponibles aux paragraphes correspondant aux annexes des comptes consolidés, au sein du chapitre 20 du présent document de référence.

4.2.1. Risques de liquidité - Financement du besoin en fonds de roulement

Les filiales du Groupe sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BIGBEN INTERACTIVE GmbH, elles ne bénéficient pas de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements. Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend néanmoins de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.

A l'exception de la garantie du financement de BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM, il n'existe aucune sûreté réelle en contrepartie des dettes financières inscrites au bilan. Par ailleurs, le nantissement de titres (ESPACE 3 GAMES, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et BIGBEN INTERACTIVE GmbH) et de la marque Bigben Interactive n'a plus d'objet, les lignes de crédit de type New Money accordées par Deutsche Bank ayant été intégralement remboursées au cours de l'exercice 2008/2009.

Pour la 3ème année consécutive, aucun crédit de campagne n'a été nécessaire pour financer la campagne de Noël.

La consolidation de 9,2 M€ de dette bancaire rachetée en prêt long terme est quant à elle amortie à concurrence de 6,0 M€ au 31 mars 2011

Table 7. *Endettement net vs. chiffre d'affaires (Social)*

Social	2008/09	2009/10	2010/11
Chiffre d'affaires (en M€)	69,5	69,9	82,9
Endettement net	2,8	-3,9	-2,4
dette nette / CA (en jours)	15	ns	ns

Table 8. *Endettement net vs. chiffre d'affaires (Consolidé)*

Consolidé	2008/09*	2009/10	2010/11
Chiffre d'affaires (en M€)	98,5	93,8	101,3
Endettement net (en M€)	6,9	-5,8	-1,5
dette nette / CA (en jours)	29	ns	ns

(*) voir note 4.3.2. de l'annexe des comptes consolidés (modification de la présentation des comptes clos le 31 mars 2010)

Les chiffres de dette nette incorporent non seulement la dette financière mais aussi les dettes considérées comme équivalentes soit la dette vis-à-vis des deux investisseurs personnes physiques ainsi que la dette sur immobilisations.

Le gearing (dette nette consolidée / fonds propres) est de - 3 % contre - 13 % à l'exercice précédent. Il est à noter que l'acompte pour la construction de la 1^{ère} tranche de 18 000 m² du futur site logistique de Lauwin Planque à proximité de Douai et l'achat du matériel destiné à la toiture photovoltaïque du bâtiment étaient autofinancés à la clôture à concurrence de plus de 4,0 M€, alors même que le recours au crédit-bail est prévu pour le projet immobilier d'un montant de 8,0 M€ et qu'un crédit moyen terme par tirage a été mis en place pour le projet photovoltaïque d'un montant de 3,5 M€.

Table 9. *Endettement net et évolution des besoins en fonds de roulement (consolidé)*

Consolidé	2008/09*	2009/10	2010/11	Variation
	M€	M€	M€	M€
Endettement net	6,9	-5,8	-1,5	- 74%
BFR	22,7	25,7	34,3	+ 33%
Fonds de roulement	15,8	31,6	35,9	+ 14%

(*) voir note 4.3.2. de l'annexe des comptes consolidés (modification de la présentation des comptes clos le 31 mars 2010)

L'évolution à la hausse du besoin en fonds de roulement est à mettre en lien avec le redimensionnement des stocks pour alimenter le métier de l'Edition avec des packs Jeu Vidéo + Accessoire (délais de fabrication et temps de transport) et éviter toute rupture de stock sur la nouvelle gamme d'accessoires destinés à la console 3DS de Nintendo sortie le 25 mars 2011. Le regroupement des prestations logistiques sur le site de Libercourt pour la clientèle française, allemande et bénéluxienne en Accessoires a néanmoins permis d'optimiser la gestion des stocks et limiter au strict nécessaire son augmentation.

Le renforcement des fonds propres grâce au résultat enregistré sur l'exercice 2010/2011 a permis au fonds de roulement d'augmenter de près de 14 % par rapport à l'exercice précédent. Le fonds de roulement était redevenu positif au 31 mars 2009 (pour la 1^{ère} fois depuis le 31 mars 2005) et avait ensuite doublé au 31 mars 2010.

4.2.2. Risques de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe a toujours utilisé des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse :

- des concours bancaires de type New Money octroyés à la Société pour un montant total de 6,0 M€ et remboursés par anticipation en 2008/2009,
- de l'escompte du carry back fiscal de 3,9 M€ octroyé par RBS Factor en mai 2008 jusqu'au remboursement intégral de ce carry-back par l'Etat en mars 2009.

Enfin, la dette bancaire rééchelonnée le 29 décembre 2006 pour 9,2 M€ et amortie à concurrence de 6,0 M€ au 31 mars 2011 est aussi une dette à taux variable (Euribor).

Table 10. *Endettement net et coût d'endettement*

Consolidé	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	Variation
	M€	M€	M€	M€	M€
Endettement brut	22,2	15,1	10,5	6,0	- 4,5
Coût endettement	2,0	1,2	0,7	0,7	- 0,5

Le coût de l'endettement (ou résultat financier hors risque de change) en réduction plus rapide (40 %) que celle de la dette elle-même (43 %) reflète le très faible niveau des taux depuis la brutale décrue constatée à la fin de l'exercice précédent. Une élévation de 1 % du taux de référence (Euribor 3 mois) engendrerait un surcroît d'intérêts de 76 K€ sur la période restant à courir sur les financements, soit à horizon 2013.

Table 11. *Ventilation du risque de taux (en K€)*

	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.
< à 1 an			875	1 893	875	1 893			875	1 893
1 an à 2 ans			698	1 279	698	1 279			698	1 279
2 ans à 3 ans			473		473				473	
3 ans à 4 ans			374		374				374	
4 ans à 5 ans			136		136				136	
> à 5 ans			33		33				33	
Total	-	-	2 589	3 172	2 589	3 172	-	-	2 589	3 172

4.2.3. Risques de change

La part du chiffre d'affaires facturé en monnaie autre que l'Euro (exclusivement en USD) vers divers pays dont le Royaume-Uni et l'Australie, représente environ 7,0% de l'ensemble de l'activité. En revanche, plus de la moitié des achats du Groupe sont libellés en USD et font systématiquement l'objet de couvertures par achat à terme dans le cadre d'enveloppes. Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Dans ce cadre, en fonction de l'éventuel delta entre les anticipations du Groupe pour la mise en place de ses couvertures et l'état du marché des devises, des gains ou des pertes de change peuvent être constatés par BIGBEN INTERACTIVE, et ce surtout dans l'environnement très volatile des marchés financiers connus actuellement.

C'est ainsi qu'au titre de l'exercice 2010/2011, BIGBEN INTERACTIVE a subi une perte de change de l'ordre de 1,8 M€, perte résultant de l'affaiblissement rapide observé sur le USD en ce début d'année 2011, sur des niveaux non anticipés par la Société.

Couverture de change

Au 31 mars 2011, était en place les couvertures de change suivantes :

Table 12. *Couvertures de change mises en place au 31 mars 2011*

Devise	Montant initial	Type de couverture	Echéance	Taux	Montant déjà utilisé avant le 31 mars 2011	Montant accumulé au 31 mars 2011	Montant maximum résiduel
USD	2.080	Accumulateur	1-avr.-11	1.425	441	22	22
USD	18.000	Tarn	1-juil.-11	1.335	7.440	720	5.040
USD	25.200	Tarn	1-juil.-11	1.29	12.900	900	7.200

La valeur « mark to market » de ces instruments financiers est de - 0,8 M€ au 31 mars 2011. Le résultat financier a donc été impacté d'une perte de change de ce montant.

L'endettement du Groupe est lui exclusivement en Euro.

4.2.4. Risques sur actions

Le Groupe possède un portefeuille titres exclusivement composés d'actions propres classées en valeurs mobilières dans les comptes sociaux et en minoration des capitaux propres dans les comptes consolidés. Le cas échéant, le résultat social peut être affecté par la baisse du titre si la valeur du titre à la clôture est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif, mais aucune incidence ne serait à noter sur les comptes consolidés.

Au 31 mars 2011, les 32.138 actions propres restant après apport de 5.000 actions au contrat de liquidité en décembre 2010 étaient inscrites à l'actif des comptes sociaux pour 492 K€ alors que leur valeur de marché était de 284 K€, une provision pour dépréciation de 208 K€ a été constatée en conséquence.

4.2.5. Risques liés aux engagements pris par la Société - Hors bilan

La Société avait pris essentiellement des engagements en faveur de ses prêteurs sous la forme de nantissements d'actions de filiales, d'hypothèques sur des actifs immobiliers faisant l'objet de financements hypothécaires, de cession Dailly de la créance de carry back.

Compte tenu de l'évolution de la situation financière de la Société et du remboursement d'une grande partie de ses dettes, certains de ces engagements ont pris fin au 31 mars 2011.

Table 13. *Engagements donnés*

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	Montant au 31 mars 2010	Montant au 31 mars 2011	Objet de l'engagement
Caution bancaire	BBi SA	Commerzbank AG	0	0	Concours CT à BBi GmbH
Hypothèque	Atoll Soft	CBC Banque	103	52	Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation

Autres engagements :

Lignes de crédit accordées : La société mère Bigben Interactive a obtenu 2 lignes de crédit à 5 ans pour un montant de 3,5 M€ afin de permettre le financement de son installation photovoltaïque. Ces crédits sont mobilisables par tirages trimestriels, la faculté de tirage s'amortissant suivant un échéancier précis. Au 31 mars 2011, il n'y a pas d'utilisation.

Déclaration de subordination : Compte tenu de la situation nette positive de la filiale allemande BBI GmbH au 31 mars 2010, la déclaration de subordination de 2 M€ du 23 octobre 2008 est caduque à la clôture de cet exercice.

Engagement de reprise de crédit-bail : L'actionnaire institutionnel MI29 a souscrit le 05 avril 2007 un engagement de reprise du crédit bail consenti par Bail Actéa afin de financer la ligne de préparation automatique des colis sur le site logistique de Libercourt, l'investissement étant de 500 K€. Le solde restant dû au 31 mars 2011 est de 109 K€.

Table 14. *Engagements reçus*

Engagements reçus (en K€)	par	Bénéficiaire	Montant au 31 mars 2009	Montant au 31 mars 2011	Objet de l'engagement
Caution bancaire	Crédit Agricole	BBI SA	0	0	Acquisition BBI UK Holdings
Caution	MI 29	Bail Actéa	500	500	Ligne de colisage automatique

Table 15. *Loyers non annulables*

Date de clôture	31-mars-10			31-mars-11		
Echéance	Échéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Échéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables (en K€)	283	501	0	351	402	0

4.3. Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

4.3.1. Faits exceptionnels et litiges

Même si la Société peut être impliquée dans certains litiges, comme toute société, il est précisé qu'il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir ou ayant eu, dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la Société.

4.3.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société maîtrise sa recherche et développement ainsi qu'une partie de sa production. En effet, son bureau d'études basé à Hong Kong est proche des sites de fabrication et assure ainsi un suivi attentif du risque technologique. Etant donnée l'évolution de la nature de ses activités, évoluant d'un statut de distributeur à un statut de développeur, relevant beaucoup plus de problématiques de propriété intellectuelle, BIGBEN INTERACTIVE dépose depuis plusieurs années de nombreux brevets afin de protéger ses produits. La Société en a exploité par ailleurs un certain nombre pour certains de ses produits (BodyPad et Shootpad de XKPAD).

Dans le domaine de la propriété industrielle, les logos, les marques Bigben Interactive, Maxotec, Planet Karaoke, Patrick Arnaud, etc. sont déposés en France et pour partie en Europe et / ou dans le monde entier (voir chapitre 11 du présent document de référence). La Société a étendu la protection de sa marque phare Bigben Interactive à l'Internet, en procédant à l'enregistrement de noms de domaine correspondants.

Les marques déposées par le Groupe sont des créations et développements propres, aucune de celles-ci n'est aujourd'hui valorisée comme actif incorporel.

La surveillance des marques de la Société a été confiée à un cabinet spécialisé en propriété industrielle.

En 2006, la Société a conclu une licence importante avec Nintendo dans le cadre de la sortie de la console de salon Nintendo Wii, licence couvrant également le développement d'accessoires licenciés et adaptés à la console Nintendo DS.

Alors que le chiffre d'affaires du Groupe dépendant exclusivement de ces licences (principalement Nintendo et Microsoft) représentait au cours de l'exercice 2008/2009 environ 13,5 % du chiffre d'affaires total du Groupe, celui-ci n'a cessé de décroître au cours des deux derniers exercices, représentant ainsi environ 3,8 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice 2009/2010 et seulement environ 1,3 % du chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2010/2011. Cette forte baisse résulte du fait que les produits licenciés par Nintendo concernaient la console NDS/DSL en fin de vie (pas de licence pour la DSi, ni pour la DSXL, ni pour la 3DS) et des accessoires pour la console Wii, produits qui ont été remplacés par des versions BIGBEN INTERACTIVE tournées vers le mass market et par des produits électroniques non licenciés, mais également du fait que le volume d'affaires pour la Xbox 360 de Microsoft n'a que très faiblement progressé.

D'autres contrats de licences peuvent être également conclus de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo dans le cadre de l'activité d'Edition. A ce titre, des royalties sont payées aux éditeurs et/ou aux développeurs dont BIGBEN INTERACTIVE distribue et/ou édite les jeux, selon les cas. BIGBEN INTERACTIVE exploite ainsi la matrice de jeux et gère le risque de stock à sa discrétion. Au cours de l'exercice 2010/2011, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe dépendant de ces licences de jeux vidéo représentait environ 17,9 % de son chiffre d'affaires global (pôle Edition).

Enfin, il est précisé que BIGBEN INTERACTIVE peut conclure des accords de Distribution Exclusive avec certains éditeurs de jeux, comme Square Enix au Benelux, afin de distribuer les jeux développés par ce type d'acteurs. Dans ce contexte, une partie de l'activité du Groupe reste dépendante des calendriers de sorties des jeux mis sur le marché par ces acteurs. Au titre de l'exercice 2010/2011, l'activité de Distribution Exclusive a été en forte baisse au Benelux, impactant ainsi les résultats du Groupe. Sur l'exercice 2010/2011, environ 3,8 % de l'activité du Groupe était dépendante de ce type d'accords de Distribution Exclusive.

En tout état de cause, la dépendance de la Société à l'activité résultant de l'exploitation de ces licences (que cela soit pour des accessoires ou des jeux vidéo) reste relative, BIGBEN INTERACTIVE considérant être toujours totalement indépendant dans les développements et la commercialisation de produits pour plus de 75 % de son chiffre d'affaires.

4.3.3. Réglementation et risques liés à son évolution

Il est important de noter que le Groupe développe ses activités en conformité avec les normes les plus strictes relatives aux directives émises par l'Union Européenne, en ce qui concerne :

- La protection de l'environnement,
- La santé et la sécurité du consommateur.

Le respect stricte de ces directives impacte toutes les phases de la vie des produits développés par BIGBEN INTERACTIVE :

- Conception,
- Fabrication,
- Distribution,
- Utilisation par le consommateur.

BIGBEN INTERACTIVE se conforme aux différentes normes et directives suivantes :

Directive DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)

Lancée dans les pays de l'Union européenne, la directive DEEE a pour but de favoriser le recyclage des équipements électriques et électroniques (EEE) et d'encourager les concepteurs à créer des produits facilement recyclables. Entrée en vigueur en novembre 2006, cette directive impose aux fabricants et aux importateurs d'EEE de prendre en charge les coûts de ramassage et de traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques. BIGBEN INTERACTIVE a pris les mesures pour se conformer aux normes de la directive DEEE dès son entrée en vigueur dans l'Union européenne.

Directive 2006/66/CE (Piles et accumulateurs – déchets correspondant)

Abrogeant la directive 91/157/CEE, cette directive impose le recyclage des piles et des accumulateurs et implique des restrictions à l'utilisation du mercure dans les piles. Entrée en vigueur en septembre 2008, la directive 2006/66/CE met également en place des incitations à la collecte et au recyclage de ces produits.

Directive 94/62/CE (Emballages et déchets d'emballages – Eco emballage)

Cette directive, au travers de la mise en place de contributions financières parfois importantes, implique des efforts significatifs de la part des industriels pour le recyclage des emballages utilisés sur leurs produits. Ainsi, les matériaux utilisés doivent être valorisables pour être recyclés ou incinérés.

Règlement CE 1907/2006 (R E A C H)

Ce règlement concerne toute production ou importation de substance chimique, y compris incorporée dans toute matière, préparation ou article, étant précisé que toute utilisation aval de ces substances est concerné par l'application de ce règlement. Il implique une analyse des risques et des tests importants pour tout fabricant ou tout importateur. Il convient alors que le fabricant apporte la preuve de l'innocuité de la substance, sous peine de retrait du marché du produit ou de la substance concernée.

Directive 88/378/CEE (Sécurité des jouets)

Cette directive concerne plus particulièrement les produits utilisés par les enfants âgés de moins de 14 ans. L'application de cette directive implique de nombreux tests de sécurité, en particulier de résistance mécanique, d'inflammabilité, portant sur les propriétés chimiques des éléments utilisés, ainsi que sur les propriétés électriques des produits.

En ce qui concerne les produits à destination des enfants, il est important de noter que cette directive a été complétée par la directive 2005/84/CE relative à l'interdiction de l'utilisation de phtalates dans la fabrication des jouets et des articles pour enfants (directive entrée en vigueur en janvier 2007).

Directive ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses)

Avec l'apparition de produits électriques et électroniques d'une durée de vie de plus en plus courte, les pays industriels ont considéré urgent de légiférer dans ce domaine. Ainsi, la directive européenne sur la ROHS est un signal fort dans le sens d'une prise en compte du respect de l'environnement dans les processus de production ; elle complète la directive DEEE pour le recyclage. En réduisant le nombre de substances chimiques dangereuses utilisées dans les équipements électriques et électroniques, la production de déchets toxiques est minimisée. La réduction en amont des substances dangereuses entraîne aussi une réduction des coûts de recyclage. Tous les produits fabriqués par BIGBEN INTERACTIVE à partir de la date de mise en vigueur de la directive (juillet 2006) répondent aux normes de la réglementation ROHS applicables dans l'Union européenne.

Directive 2004/108/CE (compatibilité électromagnétique – CEM)

Cette directive implique que la conception des produits électriques et électroniques prenne des dispositions particulières afin que ces produits ne produisent pas d'interférences électromagnétiques et ne puissent pas être perturbés par ces interférences. En la matière, BIGBEN INTERACTIVE fait tester la conformité de ses produits avec cette directive CEM.

Directive 2006/95/CE (Basse tension – DBT)

Cette directive impose que la conception des équipements électriques soit réalisée de manière à protéger les personnes, les animaux domestiques et la propriété. Par ailleurs, aucun dommage ne doit être possible en résultat d'un contact électrique ou d'une exposition à des risques mécaniques, chimiques et sanitaires entraînés par le bruit, la vibration ou des facteurs ergonomiques. En la matière, BIGBEN INTERACTIVE fait tester la conformité de ses produits avec cette directive DBT.

Matérialisation de la conformité avec les directives européennes pour la sécurité, la santé, la protection du consommateur, BIGBEN INTERACTIVE appose sur ses produits le marquage CE, permettant la libre circulation de ses produits au sein de l'Union Européenne.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun risque résultant d'une réglementation applicable au jour du dépôt du présent document de référence susceptible d'avoir un impact significatif sur l'ensemble des produits commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE.

4.3.4. Risques fiscaux

A la date de dépôt du présent document de référence, la Société estime qu'elle n'est pas sujette à des risques fiscaux significatifs.

4.4. Risques liés à la gouvernance de la Société

4.4.1. Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

La Société n'a pas souscrit d'assurance « hommes-clés » compte tenu du caractère très spécifique de son cœur de métier, la conception d'accessoires pour consoles de jeu vidéo.

Elle attache en revanche beaucoup d'importance à la fidélisation de ses collaborateurs clés et conformément au protocole de restructuration financière du 14 janvier 2006, il leur a été attribué une partie significative des bons de souscription d'actions remis par les nouveaux actionnaires au Président de la Société à cet effet.

Selon la même logique, en novembre 2008, la Société a émis un package d'*incentive* (BSA) à destination de 10 dirigeants et mandataires sociaux, dans un souci de fidélisation de ces équipes.

Par ailleurs, BIGBEN INTERACTIVE fait également usage des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale des actionnaires afin d'accorder, de manière régulière, des actions gratuites à certains de ses salariés et managers (se reporter au paragraphe 17.3.3 du présent document de référence).

4.4.2. Risques liés à l'influence exercée sur la Société par un nombre limité d'actionnaires

Monsieur Alain FALC, fondateur et Président - Directeur Général, était jusqu'à la réalisation du schéma d'adossement capitalistique, l'actionnaire majoritaire de la Société.

Aux termes du protocole de restructuration financière du 14 janvier 2006, Monsieur Alain FALC :

- A converti ses titres BIGBEN INTERACTIVE au porteur en septembre 2006 et ainsi abandonné ses droits de vote double et de facto sa majorité en termes de contrôle de la Société ;
- A vu sa participation en capital ramenée à 17 % à l'issue de l'augmentation de capital effectuée le 29 décembre 2006 grâce à la conversion des deux tiers de la dette bancaire rachetée par le consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank.

A l'issue de l'augmentation de capital précitée le 29 décembre 2006, Deutsche Bank a obtenu, pour son compte et celui de MI29, plus de 50 % du capital et des droits de vote de la Société.

Depuis, certaines opérations de cession ont été réalisées, en particulier par Deutsche Bank, et l'exercice des BSA émis en décembre 2006, ainsi qu'une partie de ceux émis en 2008, a impacté de manière notable la répartition du capital de la Société.

En mars 2011, Monsieur Alain FALC disposait de 21,9 % du capital et MI29 de 32,6 %.

Même s'il est indiqué au niveau du chapitre 18 du présent document de référence qu'aucun actionnaire ne contrôle la Société, il convient de rappeler que ces actionnaires de la Société, à savoir le plus significatif en matière de détention (MI 29) et l'actionnaire clef dans la gestion opérationnelle (Alain FALC) peuvent tous deux avoir une influence sensible sur l'avenir du Groupe.

Se reporter aux informations figurant au chapitre 18 du présent document de référence pour suivre l'évolution de l'actionnariat de la Société et les différentes déclarations de franchissement de seuils correspondantes.

4.5. Risques résultant de l'exercice par la Société de son activité

4.5.1. Conséquences sociales de l'activité

Le Groupe poursuit une politique sociale résolue dans le cadre des législations nationales encadrant ses filiales. Il s'interdit notamment de recourir au travail dissimulé et plus généralement s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans le Code français du travail.

Il s'engage à respecter la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre infantile ou forcée et est attentif à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations.

4.5.2. Conséquences environnementales de l'activité

Le Groupe est conscient des difficultés liées à l'augmentation des déchets ménagers et fait la promotion d'emballages en matériaux recyclables (carton) autant que cela est commercialement possible.

La Société et ses filiales ont adhéré à des organismes permettant la collecte et le recyclage des déchets d'origine électronique selon les dispositions de la directive DEEE et veillent à ce que leurs fournisseurs appliquent les normes ROHS pour les produits livrés au Groupe.

De même, le Groupe a mis en place une structure de suivi et contrôle du respect des normes et réglementations applicables à son activité, qu'il s'agisse de normes chimiques, électriques ou mécaniques.

4.6. Assurances et couverture des risques

La Société dispose d'assurances pour l'essentiel des risques généraux inhérents à l'exercice de son activité. Elle a notamment une assurance « tous risques » en dommages y compris les pertes d'exploitation, une assurance responsabilité civile de l'entreprise couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels confondus, une assurance risque clients (export) et une assurance du parc automobile. Les risques susceptibles d'être encourus ont été objectivement appréciés et bénéficient d'une couverture appropriée.

La Société ne souscrit pas d'assurance marchandises transportées sauf pour des expéditions exceptionnelles de marchandises à valeur unitaire élevée. Elle sélectionne en revanche ses prestataires avec la plus grande rigueur afin de limiter ses risques.

La Société n'a pas souscrit d'assurance « hommes-clés » compte tenu du caractère très spécifique de son cœur de métier, la conception d'accessoires pour consoles de jeu vidéo mais dispose en revanche d'une assurance « responsabilité civile mandataires sociaux » depuis le 1^{er} janvier 2008.

Table 16. *Polices en vigueur au 15 mai 2011*

Nature de la police d'assurance	Sociétés concernées au sein du Groupe	Coût des polices d'assurance correspondante (en milliers d'euros)
Multirisques	BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, ESPACES 3 GAMES, BIGBEN INTERACTIVE HK, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM	88,2
Responsabilité civile	BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM	22,9
Insolvabilité clients	BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH	135,0
Transport	BIGBEN INTERACTIVE GmbH, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM	15,5
Responsabilité Gérant	BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH	12,9
Véhicules	BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, ESPACES 3 GAMES, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM	55,5

Ces polices d'assurance concernent l'ensemble des entités du Groupe, la société mère et ses filiales.

Le total des primes versées au titre de l'ensemble des polices d'assurances en vigueur au cours de l'exercice clos au 31 mars 2011 s'est élevé à environ 330 K€.

Le Secrétaire Général est chargé de la gestion des dossiers de la Société et des couvertures s'appliquant à l'ensemble du Groupe (aujourd'hui essentiellement la RC Mandataires sociaux) au quotidien et d'informer le courtier en assurances de toute modification notable soumise à déclaration immédiate. Au terme de chaque année, les polices font l'objet de mises à jour et de renégociations. Les polices IARD classiques sont gérées localement par chaque entité, le plus gros risque étant le site logistique de la Société à Libercourt qui centralise dorénavant la logistique pour l'ensemble des pays couverts par le Groupe : la France, l'Allemagne et la Belgique.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité, et qu'aucun risque significatif n'est, à la connaissance de la Société, exclu de sa politique de couverture en la matière.

4.7. Autres risques

Aucun autre facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés ci-avant.

Chapitre 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur

Dénomination Sociale (article 2 des statuts)

« La Société est dénommée BIGBEN INTERACTIVE. »

Siège Social (article 4 des statuts)

« Le siège de la Société est fixé à : (59818) LESQUIN Cedex – CRT 2 - Rue de la Voyette.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur. »

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le n° B 320 992 977.

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société

Date de constitution

La Société a été constituée le 17 février 1981.

Durée de vie (article 5 des statuts)

« La durée de la Société est de 65 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée. »

5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)

« Il existe, entre les propriétaires des actions ci-après dénombrées, une société anonyme française régie par les dispositions légales et réglementaires concernant cette forme de société et par les présents statuts. »

BIGBEN INTERACTIVE est une société de droit français, régie par la loi du 24 juillet 1966.

5.1.5. Exercice Social (article 46 des statuts)

« L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars. »

5.1.6. Historique récent de la Société

Se reporter aux précédents documents de référence de la Société pour disposer de l'ensemble de l'historique de la Société, en particulier du document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.10-086 le 17 décembre 2010 et du document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.09-091 le 7 décembre 2009.

2009/2010 (comptes en normes IFRS)

L'exercice 2009/2010 s'inscrit dans un contexte de marché du jeu vidéo plus difficile, le secteur marquant un repli sensible après plusieurs années de croissance à deux chiffres. L'actualité éditoriale de la part des éditeurs de jeux est sensiblement plus faible et les consoles de jeu entrent dans une phase de maturité, en particulier au niveau des gammes développées par Nintendo (Wii et DS). Dans un contexte de récession marquée du marché, BIGBEN INTERACTIVE a toutefois su maintenir un niveau d'activité satisfaisant, son chiffre d'affaires s'inscrivant en baisse mesurée de -4,8 % au cours de l'exercice, atteignant 93,8 M€.

Le recul de l'activité Accessoires (-12,6 %) a été en partie compensé par la progression des activités Audio (+29,4 %) et Distribution Exclusive / Edition (+68,6 %). Sur ce dernier segment, la croissance des ventes du Groupe valide le positionnement spécifique de BIGBEN INTERACTIVE sur les packages Jeu Vidéo + Accessoire, les ventes de cette activité étant comptabilisées en Distribution Exclusive. Les succès des jeux de la gamme « Cocoto », « Hunting Challenge », « My body Coach » ou encore « Cyberbike » ont porté cette activité. A contrario, l'activité de Distribution Non Exclusive a elle fortement chuté en 2009/2010, de -42,6 %, dans la droite ligne du marché, dans un environnement de consommation très difficile et d'une activité éditoriale peu fournie en dehors de la période de Noël.

Au-delà de nouveaux partenariats de distribution physique conclus pour couvrir l'Europe du Nord, la Société s'est développée au cours de l'exercice 2009/2010 sur la vente de jeux dématérialisés sur iPhone et DSiWare, et ce au travers de sa filiale dédiée ESPACE 3 GAMES. Cette filiale, initialement positionnée sur la vente en magasins de produits physiques, a achevé son programme de fermeture de magasins de détail à la clôture de l'exercice.

Enfin, fort de sa capacité de recherche et de développement, de son positionnement de développeur de concepts, BIGBEN INTERACTIVE a obtenu, fin octobre 2009, le label Entreprise Innovante délivré par l'OSEO.

2010/2011 (comptes en normes IFRS)

Au cours de l'exercice 2010/2011, BIGBEN INTERACTIVE a dû toujours faire face à un environnement de marché en récession, en particulier en ce qui concerne les activités de hardware et software. Ainsi, dans un marché 2010 subissant une baisse dans son ensemble de 6 % selon le cabinet GfK, seules les activités Accessoires progressaient de 4 %, portés par les produits Move de Sony et Kinect de Microsoft, contre des baisses de - 13 % et de - 2 % pour respectivement les ventes de consoles et les ventes de logiciels associés.

Dans ce contexte, BIGBEN INTERACTIVE a su afficher une progression notable de ses activités, en hausse sur l'ensemble de l'exercice de 8 % pour atteindre 101,3 M€. Alors que les ventes d'Accessoires progressaient plus rapidement que le marché, ce sont surtout les métiers de l'Audio et de l'Edition qui ont porté la croissance du Groupe, gagnant ainsi en parts de marché dans la répartition des activités du Groupe. Les activités de Distribution ont elles été en baisse notable, au regard du contexte de marché et faute d'une actualité éditoriale suffisante confiée en distribution auprès de BIGBEN INTERACTIVE.

Au cours de l'exercice 2010/2011, afin de mieux mettre en avant son offre correspondant à la conception de produits propres vs les activités de distribution pure, il a paru nécessaire de reconfigurer la définition des métiers exercés par le Groupe afin de tenir compte de leur position sur la filière et de traduire l'intensité du processus de conception. Ainsi, après revue, BIGBEN INTERACTIVE a souhaité mettre en avant la segmentation de ses activités de la manière suivante :

- L'Accessoire qui concentre une grande partie des ressources du Groupe en matière de conception couvre l'ensemble des accessoires aujourd'hui développés, qu'il s'agisse des accessoires pour consoles, le métier phare, ou des accessoires pour smartphones.
- L'Edition qui comprend la recherche de concepts de jeu innovants puis le suivi technique du développement proprement dit des titres, couvre à la fois les jeux vendus sous forme physique (en boîtes) et les jeux en téléchargement, un segment appelé à progresser rapidement.
- L'Audio est une activité historique qui connaît une nouvelle vigueur avec le ciblage de produits grand public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux.
- La Distribution pour compte de tiers qu'elle soit exclusive ou non, physique ou en ligne, est soumise à des contraintes comparables de financement de stock, de logistique et de diffusion.

Les 3 premiers segments ci-dessus intègrent l'ensemble de la chaîne de valeur propre aux produits développés : conception, développement, production et commercialisation. Ils sont ainsi désormais regroupés sous l'intitulé « Conception » dans les publications du Groupe. Cette part de l'activité a vocation à mettre en avant des niveaux de marge opérationnelle supérieurs à la partie de l'activité correspondant à la Distribution.

Sont mis en avant ci-après les informations de répartition de l'activité selon l'ancienne et la nouvelle présentation des segments d'activité occupés par BIGBEN INTERACTIVE, et ce au titre de l'activité enregistrée au cours des exercices 2009/2010 et 2010/2011 :

Table 17. *Répartition des activités du Groupe : ancienne et nouvelle présentations*

Ancienne définition (en M€)			Nouvelle définition (en M€)		
	31/03/10	31/03/11		31/03/10	31/03/11
Accessoires (consoles)	59,0	62,8	Accessoires (consoles + téléphonie)	59,0	62,8
Distribution exclusive (édition + distribution exclusive)	19,7	22,0	Edition (physique + online)	10,0	18,2
			Audio	7,2	9,9
Cœur de métier Groupe	78,7	84,8	Conception	76,2	90,9
Audio (+ téléphonie)	7,2	9,9			
Non exclusif	7,9	6,6	Distribution (distribution exclusive + non exclusif)	17,6	10,4
Total	93,8	101,3	Total	93,8	101,3

Ancienne définition (en %)			Nouvelle définition (en %)		
	31/03/10	31/03/11		31/03/10	31/03/11
Accessoires (consoles)	62,9%	62,0%	Accessoires (consoles + téléphonie)	62,9%	62,0%
Distribution exclusive (édition + distribution exclusive)	21,0%	21,7%	Edition (physique + online)	10,6%	17,9%
			Audio	7,7%	9,8%
Cœur de métier Groupe	83,9%	83,7%	Conception	81,2%	89,7%
Audio (+ téléphonie)	7,7%	9,8%			
Non exclusif	8,4%	6,5%	Distribution (distribution exclusive + non exclusif)	18,8%	10,3%
Total	100,0%	100,0%	Total	100,0%	100,0%

Cette présentation de la répartition des activités confirme les précisions apportées précédemment, à savoir le maintien de l'Accessoire comme 1^{ère} activité du Groupe, l'essor des métiers de l'Edition et de l'Audio au sein du portefeuille d'activités et enfin le déclin des activités de Distribution, activités à plus faible valeur ajoutée.

Avec près de 90 % de ses activités réalisées sur des métiers de Conception, le Groupe s'inscrit durablement en termes de positionnement sur des activités à forte rentabilité, comme le démontrent les résultats opérationnels atteints récemment. Ainsi, au titre de l'exercice 2010/2011, le résultat opérationnel de BIGBEN INTERACTIVE s'élève à 15,5 M€, soit une marge opérationnelle de 15,3 %.

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés

Table 18. Principaux investissements 2010/2011 : Eléments du bilan consolidé

en K€	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS
Investissements incorporels	1 708	2 122	2 201
Investissements corporels	601	398	4 267
Investissements financiers	3	5	98
TOTAL	2 312	2 525	6 566

Les dépenses d'investissement observées au cours de l'exercice 2010/2011 concernent en premier lieu l'acquisition de droits à reproduire relatifs à l'activité des jeux vidéo, BIGBEN INTERACTIVE ayant ainsi consenti environ 2,0 M€ d'investissements dans ce domaine. La stratégie de la Société, conduisant à accroître le développement de produits propres, en particulier dans le domaine du logiciel de jeux vidéo, implique une hausse régulière des investissements incorporels (software), ce qui est constaté dans le tableau présenté ci-dessus.

Les dépenses d'investissements corporels évoluent notablement à la hausse au cours de l'exercice 2010/2011, et ce en particulier du fait du développement du programme logistique sur la commune de Lauwin-Planque (cf ci-après). Ainsi, à fin mars 2011, une partie des investissements nécessaires à ce programme a déjà été réalisée, pour un montant global de 4,0 M€, montant correspondant notamment à l'acquisition de panneaux photovoltaïques devant équiper le bâtiment ainsi que d'une nouvelle chaîne automatique informatisée.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Au regard de la croissance de ses activités, et compte tenu de la centralisation sur la France de ses activités de logistique pour l'Europe, le Groupe s'est récemment porté acquéreur, le 10 septembre 2010, d'un terrain sur la zone d'activités de Lauwin-Planque, près de la ville de Douai.

Alors qu'aujourd'hui les opérations de logistique sont réalisées sur le site de Libercourt, sur la base d'une équipe d'une cinquantaine de personnes, le Groupe entend disposer sur ce nouveau site d'un entrepôt d'environ 18 000 m², auquel s'ajoutera, dans un deuxième temps, un autre bâtiment devant lui compter environ 9 000 m².

Se reporter au paragraphe ci-dessous pour plus d'information sur cet investissement.

5.2.3. Politique future d'investissements

Comme précisé au paragraphe précédent, BIGBEN INTERACTIVE a engagé un projet significatif pour l'installation d'une base logistique importante sur la zone d'activités de Lauwin-Planque.

Au-delà de l'achat du terrain nécessaire, le Groupe réalise actuellement les investissements suivants :

- Lors d'une première phase, un bâtiment d'une superficie de 17 800 m² sera constitué d'une cellule de préparation des commandes et de deux cellules de stockage. La zone d'entreposage d'une capacité avoisinant 22 000 palettes sera entièrement filoguidée pour garantir la sécurité des personnes et des biens dans son exploitation.

Ce bâtiment assurera les fonctions de préparation des ventes aux clients professionnels (B to B) sur l'Europe, de conditionnement des produits « Bundle », de service après-vente du Groupe ainsi que l'intégration, dans un premier temps, de la filiale spécialisée dans la vente aux consommateurs finaux (B to C) via Internet.

Le site devrait commencer son exploitation à la fin du premier semestre 2011.

- Dans un deuxième temps, en fonction de la montée en puissance des activités de B to C et de l'extension de ces activités sur la Belgique, l'Allemagne et les Pays Bas, BIGBEN INTERACTIVE pourrait mettre en œuvre un deuxième bâtiment, d'une surface globale de près de 9 000 m². L'activité de vente en ligne, fortement consommatrice de main d'œuvre pour les opérations de colisage, y serait progressivement déployée.

Dans le cadre de ce projet, la Société équippa les bâtiments de panneaux photovoltaïques en toiture.

Au total, l'investissement à réaliser représenterait, y compris l'acquisition des terrains, un montant de l'ordre de 14 M€, étant précisé que ce montant pourrait légèrement évoluer en fonction des différentes options qui seraient in fine retenues. Cet investissement sera financé par une dette financière, à savoir un contrat de crédit-bail pour le financement du bâtiment et un prêt à moyen terme pour le financement des panneaux photovoltaïques.

Chapitre 6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

6.1.1. Les activités de BIGBEN INTERACTIVE

Positionnement du Groupe

Le Groupe BIGBEN INTERACTIVE est un acteur majeur de la distribution de produits de jeux et cadeaux, très largement présent dans le domaine de l'édition et de la distribution d'accessoires pour les jeux vidéo.

Historiquement, le Groupe présentait son positionnement en mettant en avant 4 activités différentes :

- la conception et la vente d'Accessoires pour consoles de jeu vidéo ;
- la Distribution Exclusive de logiciels de jeu vidéo ;
- la Distribution Non Exclusive de consoles et logiciels de jeu vidéo (vente en gros) ;
- l'activité Audio, issue de l'activité historique du Groupe.

Toutefois, lors de la publication de ses résultats intermédiaires au titre de l'exercice 2010/2011, le Groupe a fait évoluer la présentation de la répartition de ses activités, et ce afin de mieux mettre en avant son offre correspondant à la conception de produits propres vs les activités de distribution pure. Ainsi, en considération de l'évolution du profil d'activité du Groupe et de l'ajout de lignes de produits complémentaires (accessoires pour smartphones et jeux en téléchargement), il a paru nécessaire de reconfigurer la définition des métiers exercés par le Groupe afin de tenir compte de leur position sur la filière et de traduire l'intensité du processus de conception.

Ainsi, après revue, BIGBEN INTERACTIVE souhaite désormais mettre en avant la segmentation de ses activités de la manière suivante :

- L'Accessoire qui concentre une grande partie des ressources du Groupe en matière de conception couvre l'ensemble des accessoires aujourd'hui développés, qu'il s'agisse des accessoires pour consoles, le métier phare, ou des accessoires pour smartphones. Les fonctionnalités sont très proches voire similaires et l'expérience montre que les smartphones sont de plus en plus utilisés pour jouer, traduisant une réelle convergence du numérique vers le ludique.
- L'Edition qui comprend la recherche de concepts de jeu innovants puis le suivi technique du développement proprement dit des titres, couvre à la fois les jeux vendus sous forme physique (en boîtes) et les jeux en téléchargement, un segment appelé à progresser rapidement.
- L'Audio est une activité historique qui connaît une nouvelle vigueur avec le ciblage de produits grand public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux.
- La Distribution pour compte de tiers qu'elle soit exclusive ou non, physique ou en ligne, est soumise à des contraintes comparables de financement de stock, de logistique et de diffusion. Elle permet de compléter le dispositif commercial des métiers du Groupe et de couvrir toutes les formes de commercialisation, présentes ou futures.

Les 3 premiers segments ci-dessus intègrent l'ensemble de la chaîne de valeur propre aux produits développés : conception, développement, production et commercialisation. Ils sont ainsi désormais regroupés sous l'intitulé « Conception » dans les publications du Groupe. Cette part de l'activité a vocation à mettre en avant des niveaux de marge opérationnelle supérieurs à la partie de l'activité correspondant à la Distribution.

Ainsi, au titre de l'exercice 2010/2011, avec près de 90 % de ses activités réalisées sur des métiers de Conception (se reporter au tableau ci-après), le Groupe s'inscrit durablement en termes de positionnement sur des activités à forte rentabilité. Ceci est clairement démontré par les résultats opérationnels atteints lors de l'exercice 2010/2011, le résultat opérationnel de BIGBEN INTERACTIVE s'élevant sur cette période à 15,5 M€, soit une marge opérationnelle de 15,3 %.

Table 19. *Répartition du chiffre d'affaires par activités exercées*

Ancienne définition (en M€)	31/03/10	31/03/11	Nouvelle définition (en M€)	31/03/10	31/03/11
Accessoires (consoles)	59,0	62,8	Accessoires (consoles + téléphonie)	59,0	62,8
Distribution exclusive (édition + distribution exclusive)	19,7	22,0	Edition (physique + online)	10,0	18,2
			Audio	7,2	9,9
Cœur de métier Groupe	78,7	84,8	Conception	76,2	90,9
Audio (+ téléphonie)	7,2	9,9			
Non exclusif	7,9	6,6	Distribution (distribution exclusive + non exclusif)	17,6	10,4
Total	93,8	101,3	Total	93,8	101,3

Ancienne définition (en %)	31/03/10	31/03/11	Nouvelle définition (en %)	31/03/10	31/03/11
Accessoires (consoles)	62,9%	62,0%	Accessoires (consoles + téléphonie)	62,9%	62,0%
Distribution exclusive (édition + distribution exclusive)	21,0%	21,7%	Edition (physique + online)	10,6%	17,9%
			Audio	7,7%	9,8%
Cœur de métier Groupe	83,9%	83,7%	Conception	81,2%	89,7%
Audio (+ téléphonie)	7,7%	9,8%			
Non exclusif	8,4%	6,5%	Distribution (distribution exclusive + non exclusif)	18,8%	10,3%
Total	100,0%	100,0%	Total	100,0%	100,0%

Table 20. *Répartition géographique des ventes*

En %	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	100,0%
France	51,9%	51,1%	50,9%
Benelux	14,3%	16,9%	11,7%
Allemagne	15,7%	14,5%	14,7%
Autres pays	18,1%	17,5%	22,6%

Evolution récente

L'activité du Groupe est caractérisée par l'implantation durable des cœurs de métier (la conception-fabrication d'accessoires pour consoles, de produits dédiés pour l'univers audio et l'édition exclusive de logiciels de jeux) dans l'ensemble des territoires où le Groupe est présent.

Résilience des cœurs de métier

Au cours de l'exercice 2010/2011 écoulé, le chiffre d'affaires est réparti entre ses divers métiers comme suit :

- Dans un marché difficile, le segment Accessoires, le plus important au sein du portefeuille d'activités, a enregistré une croissance notable de son chiffre d'affaires à 62,8 M€ (contre 59,0 M€, soit une hausse de 6,4 %). Cette belle performance correspond à des prises de parts de marché en Europe et à une croissance de l'activité dans les pays nordiques, mais aussi en Italie et en Espagne. Par ailleurs, l'Australie et de nouveaux pays tels que le Brésil ou la Russie commencent à être contributifs à l'activité, et ce alors que le Groupe a connu des ventes décevantes au Royaume Uni ;

- Le segment de l'Édition a connu une très forte progression, représentant ainsi 18,2 M€ de chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2010/2011, soit une activité en croissance de 82,4 %. La pertinence du positionnement des packages Jeu Vidéo + Accessoire explique cette évolution, avec les succès des jeux tels que « Deer Drive », « Sniper Elite » ou encore « Western Heroes » ;
- L'activité Audio, 3^{ème} activité dite de Conception au sein de la nouvelle segmentation mise en avant par le Groupe, a réalisé un chiffre d'affaires de 9,9 M€, en progression de 37,5 % par rapport à l'exercice précédent. La Société a notamment bénéficié de la poursuite du développement de l'activité au Benelux et en Allemagne, alors que l'activité a progressé d'environ 20 % en France ;
- Enfin, le chiffre d'affaires du segment de Distribution a lui baissé de 40,9 %, pour s'élever à 10,4 M€ au cours de l'exercice 2010/2011, soit une diminution sensible imputable à une actualité éditoriale peu fournie pour le Groupe, ce qui n'avait pas été le cas, notamment au Benelux avec la distribution exclusive de Final Fantasy XIII lors de l'exercice précédent. Dans un environnement de marché qui restait difficile, ce segment, plus faiblement margé, n'a pas été parmi les priorités de BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'exercice écoulé.

Implantation des cœurs de métier dans l'ensemble du Groupe

Le Groupe dispose aujourd'hui avec la conception-fabrication d'accessoires pour consoles, de produits dédiés pour l'univers audio et l'édition exclusive de logiciels de jeux, de trois cœurs de métier qu'il décline à l'échelle paneuropéenne selon les compétences des implantations du Groupe dans chaque territoire.

Au cours de la période écoulée, le segment Accessoires, métier le plus rémunérateur du Groupe, a vu sa contribution au chiffre d'affaires de la Société se stabiliser par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, les accessoires, véritable cœur de métier du Groupe, constituent toujours près des deux tiers de l'activité (62,0 %). Il convient de noter que cette moindre contribution du segment au portefeuille d'activités par rapport au niveau enregistré notamment au cours de l'exercice 2008/2009 s'explique par le fait que les ventes liées aux packages Jeu Vidéo + Accessoire sont comptabilisées dans le segment Édition, et non au sein de celui des Accessoires stricto sensu.

L'activité d'Édition a, quant à elle, progressé de façon beaucoup plus significative (+82,4 % par rapport à l'exercice 2009/2010) et représente désormais 17,9 % du chiffre d'affaires de BIGBEN INTERACTIVE, contre 10,6 % lors de l'exercice précédent. Cette progression s'explique notamment par la montée en puissance du Groupe sur son métier d'Édition de jeux en propre (packages Jeu Vidéo + Accessoire) et le déploiement de ces produits dans l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe est implanté. Les succès des titres édités par le Groupe ont ainsi été rencontrés en France, mais également au Benelux et en Allemagne.

L'activité Audio, constituant la 3^{ème} branche d'activité dite de Conception, complète le positionnement à valeur ajoutée du Groupe. Dans son ensemble, la nouvelle progression globale sur les métiers des Accessoires, de l'Édition et de l'Audio (89,7 % du chiffre d'affaires global en 2010/2011 contre 81,2 % l'exercice précédent), segments constituant ensemble le cœur de métier du Groupe, valide à nouveau la stratégie adoptée depuis plusieurs années par BIGBEN INTERACTIVE. Ce focus sur ces produits permet le maintien à des niveaux élevés de la marge brute du Groupe, BIGBEN INTERACTIVE ayant ainsi largement atténué son positionnement de distributeur pour compte de tiers dans son mix d'activités.

Les difficultés rencontrées par le marché du jeu vidéo lors de l'exercice 2010/2011 (environnement de consommation difficile, actualité éditoriale peu fournie en dehors de la période de Noël, entrée en phase de maturité des consoles de septième génération, et plus particulièrement de la Wii de Nintendo) ont également engendré une baisse significative de l'activité de Distribution, à hauteur de - 40,9 %. Sur ce segment relativement concurrentiel, où la valeur ajoutée est moindre, le Groupe a décidé de ne pas consentir d'effort significatif dans cette période difficile. L'activité de Distribution est pour le Groupe un service rendu à certains clients qui voient en BIGBEN INTERACTIVE un acteur unique pour l'ensemble de leurs approvisionnements.

6.1.2. L'offre de produits

Accessoires

BIGBEN INTERACTIVE produit essentiellement des accessoires pour consoles de jeu (manettes, volants, cartes mémoires, pistolets, protections, sacoches, etc) mais aussi d'autres produits accessoires, notamment pour le monde de la téléphonie mobile. Ces activités ont représenté environ 62,0 % du chiffre d'affaires consolidé au cours de l'exercice 2010/2011, en très légère baisse par rapport aux 62,9 % réalisés au cours de l'exercice précédent. Ce léger tassement s'explique compte tenu notamment du très large succès du pôle Edition au sein des activités du Groupe, le pôle Edition prenant ainsi des parts de marché dans l'ensemble des activités exercées par BIGBEN INTERACTIVE.

L'exercice 2010/2011 a notamment été marqué par les fortes ventes de consoles de salon en fin d'année 2010, ventes ayant soutenu l'activité Accessoires du Groupe. Ainsi, sur Nintendo Wii, les contrôleurs et leurs recharges ont été massivement appréciés par les consommateurs tandis que les casques Bluetooth compatibles avec la PlayStation 3 de Sony, produits permettant de communiquer lors des parties en ligne, ont séduit les amateurs de ce type de jeux. Le Groupe était également présent, mais de manière plus limitée, sur l'univers Xbox 360 de Microsoft, profitant ainsi de la sortie du système Kinect pour s'illustrer au travers de quelques accessoires dédiés à cette console.

En ce qui concerne les accessoires pour consoles portables, les systèmes de protection pour Nintendo Dsi XL et les packs offrant différents accessoires (stylets, chargeurs, pochettes, écrans de protection) ont connu des ventes très favorables. Par ailleurs, toujours en ce qui concerne l'univers des consoles portables, la sortie du nouveau produit de Nintendo, la 3DS, a permis à BIGBEN INTERACTIVE de présenter sa gamme d'accessoires conçus pour accompagner le lancement de cette console très attendue par le marché.

Comme précisé ci-dessus, récemment, fort de son expertise, le Groupe s'est positionné sur un certain nombre de produits accessoires pour la téléphonie mobile et les périphériques nomades. Ce marché est effectivement actuellement très actif, porté par les succès des produits Apple (iPhone et Ipad) et plus largement par les téléphones Smartphones. La contribution de ces produits au chiffre d'affaires reste toutefois aujourd'hui minime (inférieur à 1,0 M€ de ventes lors de l'exercice 2010/2011), mais le potentiel de développement pour le Groupe est très significatif.

Le métier de l'accessoire donne à BIGBEN INTERACTIVE une connaissance unique d'un marché de consommation de masse. De grande diffusion, ces produits exclusifs BIGBEN INTERACTIVE incorporent un fort contenu marketing à toutes les étapes de leur conception et de la fabrication et sont conçus pour répondre aux attentes des consommateurs européens en matière de design, ergonomie comme à celle des distributeurs pour le packaging.

Du fait de sa stratégie, il est important de noter que le Groupe BIGBEN INTERACTIVE sous-traite l'intégralité de sa production, quasiment exclusivement en Asie, pour des raisons de coûts. Les efforts de la Société sont ainsi focalisés sur la recherche et la conception des produits.

La conception de produits que le consommateur attend implique de créer les prototypes de nouveaux modèles, pour lesquels les spécialistes de BIGBEN INTERACTIVE (au siège de Lesquin) apportent une attention particulière au design, à l'ergonomie et au choix des matériaux et conçoivent en interne (au sein du bureau de Hong Kong), les outillages pour la production en série (moules d'injection, matrices d'estampage, etc).

Une veille technologique constante et le suivi des ventes au quotidien permettent au processus créatif d'incorporer les nouvelles possibilités technologiques, les véritables besoins de l'utilisateur et les dernières tendances en matière de design et d'ergonomie. Ces produits sont conçus pour répondre aux attentes des



consommateurs européens en matière de design et ergonomie de même qu'aux besoins du distributeur en matière de packaging. Le groupe diffuse en effet à prix compétitif des « packages » adaptés aux besoins de ses grands donneurs d'ordres, auprès de la grande distribution, de la distribution spécialisée et des magasins de jeux vidéo.

Les accessoires édités par BIGBEN INTERACTIVE, et pour certains desquels le Groupe dépose de brevets, se distinguent par un niveau technologique équivalent à ceux des constructeurs, tout en se situant dans une fourchette de prix inférieure. BIGBEN INTERACTIVE conçoit à la fois des produits génériques (manettes, câbles, etc), produits ayant la même vocation que les produits se trouvant au sein des catalogues des constructeurs, mais également bon nombre de produits originaux comme le Shootpad et le Bodypad, le Flip & Play, etc.



L'activité d'édition d'accessoires pour l'univers des jeux vidéo est principalement orientée vers les consoles de jeu phares du marché (Nintendo, Sony et Microsoft), étant toutefois à noter la plus grande proportion de l'activité réalisée sur les consoles Wii et DS par BIGBEN INTERACTIVE par rapport à l'ensemble du marché.

BIGBEN INTERACTIVE a su se focaliser sur les produits Nintendo Wii et Nintendo DS (et aujourd'hui sur les produits Nintendo DSi XL et Nintendo 3DS), produits qui ont connu ces dernières années une très forte demande avec des développements de produits vraiment adaptés à ces consoles. Il est résulté, même si ces consoles sont aujourd'hui moins dynamiques, une plus grande part dans les ventes du Groupe en lien avec ces 2 produits Wii et DS.

Pour les exercices à venir, la mise sur le marché des produits phares de Sony et de Microsoft plus adaptés à l'ensemble de la famille (console PlayStation Move de Sony et console Xbox 360 Kinect de Microsoft) offre pour BIGBEN INTERACTIVE un nouvel horizon de développement d'accessoires dédiés à ces consoles. Ces deux produits visent en effet à recréer un univers de jouabilité beaucoup plus poussé qu'à travers une simple manette de jeu, à l'image du succès rencontré par la console Wii de Nintendo et sa Wiimote.

Edition

Fort de ses expériences passées, notamment en matière de distribution exclusive, BIGBEN INTERACTIVE concentre aujourd'hui son activité sur l'édition de jeux en propre, surtout sur les packages Jeu Vidéo + Accessoire, limitant ainsi ses engagements et ses positions de simple distributeur (Benelux). L'approche du Groupe au niveau de ses activités d'édition suit le concept stratégique de BIGBEN INTERACTIVE depuis sa création, concept visant à remonter au maximum la filière pour optimiser le couple risque-rentabilité sans jamais assumer le risque « industriel ». Ainsi, le Groupe n'entend pas internaliser le développement de jeux, les développements étant assurés au travers de partenariats par des développeurs externes, comme par exemple le studio Neko Entertainment, auteur de la gamme « Cocoto ». Le Groupe se focalise lui sur les aspects de marketing et de commercialisation des produits.

Ainsi, depuis maintenant plusieurs années, la prise en charge de distributions exclusives pour un nombre limité d'éditeurs choisis a donné à BIGBEN INTERACTIVE une forte expérience en matière de marketing et de promotion :

- le marketing de « produits de l'esprit » implique l'utilisation de techniques originales pour développer un environnement marketing complet autour de tels produits et BIGBEN INTERACTIVE a en conséquence mis en œuvre des press tours, des compétitions, des promotions sur le lieu de vente (PLV) etc pour les logiciels de jeux vidéo et ensuite décliné avec succès ces techniques pour les accessoires tels que Bodypad (simulateur de combat physique) et Shootpad (simulation du jeu de football) ainsi que des produits du secteur Audio tels que les machines Planet Karaoke ;
- la volonté d'assurer une couverture intégrale du marché (prix allant de 1 à 3 voire 4 pour des titres full price) a fait investir BIGBEN INTERACTIVE dans la production de jeux vidéo à petit prix (budget software) tels que la gamme « Cocoto » destinée à une large clientèle et obtenir un leadership de marché en France depuis 2003.



La qualité de ces savoir-faire est particulièrement visible sur la gamme des produits packagés Jeu Vidéo + Accessoire (« Bundle ») dont BIGBEN INTERACTIVE s'est fait le spécialiste. Ainsi, fort de ses savoir faire dans les domaines de l'accessoire et de l'édition de jeux vidéo, BIGBEN INTERACTIVE s'est engagé dans une stratégie visant à capitaliser sur cette expérience reconnue dans la profession, avec le développement et la mise sur le marché de plusieurs packages Jeu Vidéo + Accessoire, produits qui ont connu un succès significatif au cours de l'exercice 2010/2011. Ainsi, au sein du mix d'activité, le pôle Edition a largement surperformé au cours de l'exercice 2010/2011, gagnant significativement du poids dans la répartition des activités de BIGBEN INTERACTIVE, représentant ainsi 17,9 % du chiffre d'affaires, soit 18,2 M€.

Ainsi, aujourd'hui, le pôle Edition entend capitaliser sur cette stratégie visant à profiter des attentes toujours plus fortes des joueurs souhaitant s'immerger pleinement dans l'univers du jeu. Ainsi, l'activité d'Edition devrait dans les années à venir bénéficier des sorties échelonnées des jeux correspondant aux univers déjà mis en avant par BIGBEN INTERACTIVE au cours notamment de l'exercice 2010/2011, en particulier avec les succès des jeux comme « Hunting Challenge », « Body Coaching », « Cyberbike » ou encore « Sniper Elite ».

Cette stratégie d'édition de jeux vidéo et d'accessoires associés constitue un relais de croissance important pour le Groupe, positionnement clairement en phase avec les attentes du marché et la diversification significative de la population adepte du jeu vidéo...



Audio

Produits historiques du Groupe, l'Audio retrouve actuellement une nouvelle vigueur au sein du portefeuille des activités de BIGBEN INTERACTIVE. Avec un ciblage de produits grand public, l'accent est aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux en propre, répondant aux attentes des clients.

Au sein de ce pôle d'activités, BIGBEN INTERACTIVE développe et commercialise un large panel de produits : chaînes Hi-Fi, lecteurs MP3, micro chaînes, radios, radios CD, tourne-disques, etc.

Au-delà de sa maîtrise pour le développement Produits, le Groupe fait usage sur cette activité Audio de ses capacités en termes de marketing, mettant en avant des produits disposant de fonctionnalités ou de caractéristiques originales afin de se démarquer de la concurrence.

Ainsi, bénéficiant des mêmes atouts que les pôles Accessoires et Edition, l'Audio est aujourd'hui présenté au sein de l'ensemble « Conception » en matière de segmentation des activités de BIGBEN INTERACTIVE. L'Audio figure ainsi parmi les activités devant le plus contribuer à la rentabilité du Groupe dans son ensemble.

Tout comme le segment Edition, mais certes dans une moindre mesure, le pôle Audio a gagné au cours de l'exercice 2010/2011 des parts de marché au sein de la répartition des activités du Groupe. Ainsi, au cours du dernier exercice écoulé, les activités Audio ont représenté 9,8 % du chiffre d'affaires de BIGBEN INTERACTIVE, contre 7,7 % lors de l'exercice 2009/2010, notamment en raison du succès des gammes de produits.

Cette 3^{ème} activité du segment Conception participe, avec les Accessoires et l'Edition, à la réussite de l'accroissement de la valeur ajoutée apportée par le Groupe sur ses produits, et donc à l'accroissement de son profil de rentabilité.



Distribution

BIGBEN INTERACTIVE intervient ici en tant que grossiste sur des produits accessoires, des logiciels et des consoles de jeu vidéo, servant une importante clientèle diversifiée. Sans pour autant négliger sa clientèle

traditionnelle de chaînes de magasins spécialisés dans le jeu vidéo et de boutiques indépendantes, le Groupe est aussi référencé auprès de tous les intervenants de la grande distribution, qu'il s'agisse d'hypermarchés, de multi-spécialistes et de vénédictes.

BIGBEN INTERACTIVE peut intervenir comme distributeur exclusif ou comme distributeur non exclusif.

La distribution exclusive de logiciels de jeu recouvre des activités avec une implication variable dans le développement du produit. En remontant la filière, un intervenant peut être (i) un distributeur de type « grossiste exclusif » (distribution de titres avec exclusivité territoriale et un droit de retour (limité) comme la filiale de BIGBEN INTERACTIVE au Benelux (très impliqué avec le succès du titre « Final Fantasy XIII » à la fin de l'exercice 2009/2010), puis (ii) un distributeur exclusif (achat d'un catalogue, avec minima garantis, sans droit de retour) comme BIGBEN INTERACTIVE a pu l'être au début de la décennie et enfin (iii) un éditeur qui fait développer ses propres jeux par un développeur sous-traitant (comme cela est notamment le cas avec la gamme à succès « Cocoto », étant entendu que ce positionnement adopté récemment par le Groupe est aujourd'hui mis en avant au sein du pôle d'activité Edition – cf ci-dessus). La rentabilité est une fonction proportionnelle de la position dans la filière, l'investissement initial est plus élevé mais le risque plus maîtrisé.

L'activité de distribution non exclusive (ou distribution tierce) recouvre elle une activité de grossiste classique pour tous les produits des fabricants de consoles (consoles, jeux et accessoires officiels) et les éditeurs de jeux. Dans les enseignes où BIGBEN INTERACTIVE intervient comme grossiste, l'une de ses livraisons pourra en conséquence par exemple comporter des manettes « officielles » d'un constructeur pour sa console et des manettes « adaptables » BIGBEN INTERACTIVE pour la même console.

Les succès commerciaux du Groupe et l'efficacité de sa distribution reposent sur l'efficacité de son organisation interne et notamment :

- une charte logistique répondant à trois exigences qui sont (i) la prise de commande précise et la livraison en flux tendus (« just in time »), (ii) la mise en place simultanée de produits chez tous les clients et (iii) un très faible taux de retours lié à un contrôle très strict des arrivages de produits ;
- un système d'information lui permettant de gérer au quotidien les activités de gros (fabrication et distribution) et la distribution en direct (VPC et boutiques), et aussi de conseiller sa clientèle professionnelle sur l'état du marché, grâce à une vision claire de l'activité, des réassorts et retours nécessaires.

Il est rappelé que le Groupe disposait, encore très récemment, au travers de sa filiale ESPACE 3 GAMES, de magasins de distribution en propre. Le Groupe s'est toutefois désengagé de la distribution en direct via son réseau de magasins, l'ensemble des magasins ESPACE 3 GAMES ayant été cédé ou fermé à la clôture du précédent exercice, au 31 mars 2010. Pour cette filiale, l'avenir passe désormais par le développement d'une activité de vente en ligne, activité dont les premières ventes sont conformes avec les objectifs du management (2,7 M€ de ventes au cours de l'exercice 2010/2011). Ainsi, la Société attend un niveau d'activité généré par les ventes en ligne compris entre 7,0 et 9,0 M€ à horizon de son exercice 2012/2013, grâce à la dématérialisation progressive du portefeuille de titres distribué par la Société.

Au titre de l'exercice 2010/2011, le Groupe a connu une forte baisse de ses activités de Distribution, BIGBEN INTERACTIVE ayant souffert d'un portefeuille confié en distribution relativement pauvre. Ainsi, il faut rappeler que l'exercice précédent avait lui bénéficié d'une activité plus soutenue, notamment en raison de la distribution exclusive du jeu « Final Fantasy XIII » au niveau de la filiale Benelux. Ainsi, au titre de l'exercice 2010/2011, l'activité de Distribution voit sa contribution à l'activité globale du Groupe se réduire à 10,3 % du chiffre d'affaires, contre 18,8 % lors de l'exercice précédent.

6.1.3. Perspectives et stratégie à moyen terme

Les deux industries servies par BIGBEN INTERACTIVE (les jeux vidéo de même que les produits audio) ont été une source récurrente d'apports réciproques (cross fertilisation) en termes marketing et promotion. Lors de sa diversification vers le jeu vidéo en 1993, BIGBEN INTERACTIVE put utiliser son savoir-faire en matière de conception technique, de design et de sourcing acquis auparavant dans l'activité « montres et cadeaux » afin de progressivement développer des relations solides avec les grands distributeurs.

Dix ans plus tard, BIGBEN INTERACTIVE a pu tirer profit du leadership obtenu dans le secteur du jeu vidéo pour diversifier son offre avec la grande distribution et trouver un nouveau canal de distribution pour ses produits audio et autres produits électroniques. Le Groupe est désormais solidement enraciné sur son marché au

travers de ses positions significatives sur les Accessoires, sur l'Édition et sur l'Audio, tout en disposant des infrastructures et des savoir-faire en matière de Distribution.

Aujourd'hui, BIGBEN INTERACTIVE entend bénéficier de ses atouts pour accroître l'éventail de ses produits Accessoires, en adressant l'univers du Smartphone, en particulier avec la mise en avant d'une gamme complète de produits adaptés à l'univers Apple (iPhone et iPad). Ce marché, pour lequel la Société sera un nouvel entrant, est un nouveau défi pour le développement à moyen terme de l'activité du Groupe.

Plus généralement, le succès de BIGBEN INTERACTIVE dans le secteur des jeux vidéo repose sur une triple exigence que s'est imposé le Groupe :

- un partenariat durable avec ses fournisseurs, destiné à accompagner leur développement au fil des années et à assurer la promotion de leurs produits dans tous les canaux de distribution ;
- une gestion rigoureuse des flux logistiques dans une logique « juste à temps », permettant d'assurer la mise en place simultanée de nouveaux produits dans l'ensemble des points de vente ;
- une connaissance approfondie du consommateur.

Conforté par le retour avéré à la rentabilité de ses activités, le Groupe doit aujourd'hui trouver l'espace nécessaire à des développements supplémentaires de son activité. Étant donné l'absence objective d'espace dans le cœur de métier des accessoires pour consoles de jeu vidéo où le Groupe a obtenu une position de marché unique sur les deux plus grands marchés d'Europe continentale (France et Allemagne) et n'attend pas de position comparable sur le marché britannique du fait de sa configuration spécifique, une nouvelle expansion significative ne peut venir que de deux sources de développement « transversal » :

- la déclinaison du savoir faire du cœur de métier sur d'autres zones géographiques à travers l'export (Europe du Nord et de l'Est),
- la déclinaison du savoir faire du cœur de métier par des diversifications vers des activités connexes à travers la convergence numérique, en particulier avec le développement de gammes d'accessoires pour Smartphones, et ce notamment par croissance externe.

6.2. Un marché en repli, après avoir connu une phase de pleine croissance

6.2.1. Tendances observées récemment sur les marchés de la Société

Il est précisé dans les paragraphes ci-après certaines informations concernant les marchés adressés par la Société, informations basées assez largement sur les données et estimations fournies par le cabinet GfK, cabinet faisant référence au niveau européen sur les activités de BIGBEN INTERACTIVE. Sauf mention contraire, les données datent de fin février 2011.

Le marché global de la console de jeux et des accessoires associés

Alors que le secteur avait réalisé en 2008 un chiffre d'affaires au niveau mondial de 49 Md€, soit une croissance de +11 % par rapport à l'année précédente, l'activité s'est inscrite en net recul au cours de l'année 2009, à environ 44 Md€ (source : DFC Intelligence), le marché enregistrant ainsi une baisse supérieure à 10 %. L'arrivée à maturité de la console de salon Nintendo Wii, l'actualité moins fournie par les éditeurs en termes de jeux et enfin les baisses de prix enregistrées sur les consoles Nintendo Wii et PlayStation 3 de Sony ont renforcé cette évolution du marché sur l'année 2009.

Il n'en demeure pas moins que le marché reste extrêmement important en terme de taille et que la tendance à moyen terme reste positive, avec notamment un rebond attendu de l'activité au cours des prochains semestres, grâce aux répercussions liées à l'arrivée sur le marché en 2010 des nouveaux produits PlayStation Move de Sony et Xbox 360 Kinect de Microsoft, 2 concepts permettant d'accroître significativement la jouabilité sur les consoles PlayStation 3 et Xbox 360, et enfin, la sortie le 25 mars 2011 de la console portable 3DS de Nintendo, en attendant la Wii 2...

Sur ce marché en croissance permanente mais qui reste cyclique, dont l'Europe représente le tiers, la console de jeux avec son environnement (logiciels de jeux et accessoires) est le principal moteur, avec des

accélération rapides à chaque nouvelle génération de consoles. En effet, l'activité du jeu vidéo sur l'univers PC n'a cessé de décliner au cours de ces dernières années.

C'est sur ce marché tourné vers le grand public et qui représente la plus grande part du marché mondial du jeu vidéo que BIGBEN INTERACTIVE s'est positionné il y a plus de quinze ans.

Le segment de marché de l'accessoire pour console (volants, manettes, cartes mémoires...) est le plus dynamique avec une consommation d'accessoires supérieure à celle du parc installé de machines. Ce phénomène s'explique par la nature même des accessoires, qu'il s'agisse de consommables comme les cartes mémoires qui permettent de stocker les parties, de pièces d'usure comme les manettes et les pistolets, voire de produits de substitution, toujours plus performants et plus réalistes, mieux adaptés aux différents jeux et qui incitent le consommateur à l'achat. A titre d'illustration, il est indiqué que le nombre d'accessoires vendus en France en 2009 était 2,7 fois supérieur au nombre de consoles vendues (Source GfK – Avril 2010)...

Sur la base des informations fournies par GfK début 2011, la répartition entre les 3 composantes du marché du jeu vidéo (consoles, jeux pour consoles et accessoires) se présentait en France de la manière suivante au cours des 5 dernières années :

Marché français du jeu vidéo consoles (en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010	Croissance moyenne
Consoles	568	1 122	1 297	997	872	
<i>croissance annuelle</i>		97,5%	15,6%	-23,1%	-12,5%	11,3%
Jeux pour consoles	797	1 131	1 460	1 277	1 250	
<i>croissance annuelle</i>		41,9%	29,1%	-12,5%	-2,1%	11,9%
Accessoires pour consoles	123	199	275	271	282	
<i>croissance annuelle</i>		61,8%	38,2%	-1,5%	4,1%	23,1%
Total	1 488	2 452	3 032	2 545	2 404	
		64,8%	23,7%	-16,1%	-5,5%	

Sources : Panel France GfK

La tendance baissière observée en 2009 s'est confirmée lors de l'année 2010, avec toutefois une baisse d'activité globale beaucoup plus limitée. Ainsi, sur l'année 2010, les ventes de consoles atteignent 872 M€ contre 997 M€ lors de l'année 2009 (- 12,5 %). Pour les logiciels, les ventes s'élèvent à 1 250 M€ sur la période, contre 1 277 M€ en 2009, en baisse de seulement 2,1 % alors que les ventes d'accessoires passent de 271 M€ à 282 M€ sur la même période, en hausse de 4,1 % (source : Panel France GfK – février 2011).

Il est précisé que le marché français représente environ 20 % du marché européen et 6 % du marché mondial, et qu'il est assez représentatif du marché dans son ensemble.

Toujours selon GfK, le marché souffre aujourd'hui avec des décroissances d'activité sur les produits consoles et logiciels depuis le début 2009, et ce après une année 2008 exceptionnelle. Seuls les produits de type accessoires se maintiennent à des niveaux de ventes élevés, bénéficiant d'un parc installé significatif, quelque soit la typologie de consoles. Ainsi, au sein du marché, c'est précisément l'univers des accessoires qui s'est montré le plus résistant en 2009 avec une baisse limitée de l'activité (léger repli de seulement 1,5 % de l'activité) et un rebond observé en 2010, porté par les produits PlayStation Move de Sony et Xbox 360 Kinect de Microsoft.

Le marché des consoles de salon et des consoles portables

C'est au cours de l'année 2007 que le marché français des consoles de salons et des consoles portables a véritablement explosé avec un doublement des dépenses sur le marché de la console de jeux. L'année 2007 a été extrêmement dynamique pour les consoles de salon avec la poursuite de la phase de lancement de la Nintendo Wii et de la Microsoft XBox 360, mais aussi avec les débuts de la plateforme Sony PlayStation 3, cette dernière console et la Nintendo Wii étant de véritables hits pour l'année 2007 en termes de ventes. Cette année 2007, marquée par le triomphe de la Nintendo Wii et de la console portable Nintendo DS, a permis au

marché de s'inscrire en hausse très sensible, le chiffre d'affaires du marché français des consoles de jeu s'établissant ainsi à 1,1 Mds€.

Au cours de l'année 2008, le marché a poursuivi sa hausse avec l'extension du parc installé de machines, en particulier avec le succès ininterrompu de la Nintendo Wii malgré un prix de vente maintenu au prix de vente retenu lors de sa sortie, une première dans l'histoire des consoles de jeu... Le nombre de consoles de salon installées a également profité de la bonne performance des produits Sony PlayStation 3 et Microsoft Xbox 360. Le marché des consoles portables a lui commencé à souffrir d'un certain attentisme avant la sortie de la nouvelle console Nintendo DSi, annoncée dès l'automne 2008 pour une sortie réalisée finalement en avril 2009.

Au cours de l'année 2009, un recul significatif est apparu sur les ventes de consoles portables DS/DSi et PSP. Ces consoles arrivent progressivement au terme de leur cycle de vie, une nouvelle génération étant attendue courant 2011. Ainsi, Nintendo avait d'ores et déjà annoncé la sortie avant fin mars 2011 de sa nouvelle console portable 3D, la 3DS, venant remplacer la DSi. Selon la cyclicité habituelle du secteur, les consommateurs se montrèrent attentistes et freinèrent leur consommation de jeux sur les plateformes en déclin, mais également d'accessoires, dans l'attente du lancement de nouveautés hardware. Concernant les consoles de salon, la Nintendo Wii, dont le parc installé est très important, amorçait sa phase de maturité, les ventes de consoles ne pouvant aujourd'hui surperformer une base de comparaison très élevée.

Le repli de l'activité du secteur s'est poursuivi, tout en se ralentissant, au cours de l'année 2010. La sortie des nouvelles consoles PlayStation Move de Sony et Xbox Kinect de Microsoft lors du dernier trimestre 2010, avec pour chacune d'elles des innovations fortes en termes de jouabilité, a constitué un moteur permettant de redynamiser les ventes hardware et tirer à nouveau le marché mondial du jeu vidéo vers de nouveau sommet en termes de volume d'activité. C'est ainsi que ces deux concepts (Move de Sony et Kinect de Microsoft) visent à profiter des parcs de consoles déjà installés (en particulier du parc de Xbox 360, qui compte déjà 40 millions de plateformes à travers le monde) pour leur adjoindre des systèmes accroissant très significativement la jouabilité de ces plateformes. Ainsi, ceci augmente le potentiel de joueurs adressés (casual gamers, femmes, seniors,...), cibles qui n'étaient pas privilégiées à l'origine par ces consoles.

Marché français de la console de jeux	2007	2008	2009	2010	Evol. 2010 vs. 2009
Volume de vente (en milliers d'unités)	5 065	5 859	4 729	4 113	-13,0%
Valeur des ventes (en millions d'euros)	1 122	1 297	997	872	-12,5%

Sources : GfK

Avec l'engouement du public pour la console de salon Nintendo Wii, un élément particulièrement important a été mis en avant : l'ouverture du monde du jeu vidéo à l'ensemble des tranches d'âge de la population et une féminisation des utilisateurs de ce type de produits. Ce facteur devrait largement soutenir le marché du jeu vidéo au cours des années à venir, marché qui devrait par ailleurs bénéficier des nouvelles possibilités offertes par la haute définition et la démultiplication des échanges possibles entre consoles et des outils permettant de jouer en ligne. C'est dans ce contexte que les nouveaux produits PlayStation Move de Sony et Xbox 360 Kinect de Microsoft ont souhaité s'inscrire à partir de la 2^{ème} moitié de l'année 2010.

Dans l'attente de la sortie de ces nouveaux produits, tout comme dans l'attente de la sortie de la nouvelle console portable 3DS de Nintendo (sortie intervenue en mars 2011), les ventes de consoles lors de l'année 2010 se sont inscrites toujours en baisse par rapport à l'année dernière, à hauteur de - 13,0 % en volume et de -12,5 % en valeur.

Le marché des logiciels pour consoles

Après une croissance modérée en 2006 (+ 8 %), le marché du logiciel pour consoles a affiché une très nette progression en 2007 avec une croissance de 42 % induite par la croissance du parc installé et en particulier le succès des Nintendo Wii, Nintendo DS et Sony PlayStation 3, dépassant la barre du milliard d'euros (1,1 Mds€ : Source GfK – Février 2008). Cette période a été marquée par la poursuite de la tendance positive observée pour les logiciels pour consoles portables avec une hausse de plus de 70 % des volumes de ventes, à

14,9 millions d'unités, soit 50 % du marché global des logiciels pour consoles (consoles portables et consoles de salon).

En 2008, le marché français des logiciels pour consoles s'est à nouveau inscrit en forte hausse, profitant de l'accroissement rapide du parc installé, que cela soit sur les consoles de salons ou sur les consoles portables. Le chiffre d'affaires des logiciels pour consoles s'établissait ainsi à près de 1,5 Mds€ (Source GfK – Avril 2009), en hausse de 29 % par rapport à 2007. Le nombre de produits vendus atteignait près de 35 millions de pièces, en hausse de 17 %. Plusieurs produits phares ont permis cette nouvelle croissance de l'activité, produits parfaitement adaptés aux consoles de salons plébiscitées par le public : Wii Fit, Mario Kart et Grand Theft Auto IV ont été de véritables succès planétaires.

L'importance du parc de consoles installées en 2007 et 2008 et la sortie réussie de la nouvelle console portable Nintendo DSi en avril 2009 ont permis au marché des logiciels pour consoles d'assurer une sage consolidation au cours de l'année 2009. Après les baisses de prix enregistrées mi 2009 sur les consoles de salon Nintendo Wii et Sony PlayStation 3, la fin d'année 2009 a permis au marché de se redresser, après un premier semestre extrêmement difficile, l'activité sur l'ensemble de l'année restant inférieure aux attentes. Ainsi, l'activité de vente de logiciels pour consoles a atteint en 2009 un peu moins de 1,3 Mds€, en repli contenu de - 13 %.

Au cours de l'année 2010, les ventes de logiciels pour consoles ont atteint 1,2 Mds€, en léger retrait de seulement - 2,1 % par rapport à 2009. Cette bonne performance est le résultat d'importants succès sur les licences phares du secteur, avec notamment Call of Duty : Black Ops, Red Dead Redemption, Just Dance 2 ou encore Gran Turismo 5 et Halo Reach.

Le marché des accessoires pour consoles

Avec le marché des consoles de jeu en très forte croissance, l'univers des accessoires avait connu une année 2007 très favorable, poussé en particulier par toutes les déclinaisons possibles autour de la plateforme Nintendo Wii. Ainsi, à titre d'illustration, le marché français des accessoires a affiché une croissance de plus de 60 % de son activité à près de 200 M€, le volume de produits vendus en France s'inscrivant en hausse de 65 % à 10,1 millions de produits. Dans cette activité, la part des accessoires développés et commercialisés pour les supports de Nintendo, que cela soit pour la console de salon Wii ou pour la console portable DS, représentait alors la moitié du marché : 99 M€, dont 62 M€ d'accessoires pour la seule Nintendo Wii.

Poursuivant sur sa lancée engagée en 2007, le marché s'était inscrit à nouveau en forte hausse au cours de l'année 2008, à la fois en volume et en valeur. Le nombre de produits accessoires vendus sur le marché français s'établissait ainsi à 13,3 millions de pièces, en progression de 31 %, pour des ventes atteignant le montant de 275 M€ en 2008.

L'année 2009 a été marquée par un très léger recul de la vente d'accessoires pour consoles en France, celle-ci ne reculant que de 1,5 % en valeur et de 7 % en volume. Ce segment continuait alors de bénéficier notamment d'une base installée de consoles élevée et des importantes ventes de logiciels enregistrées en 2008.

Au cours de l'année 2010, la reprise de la croissance sur le segment a été notable, avec un rebond des ventes, en hausse de 4,1 % en valeur et ce malgré une baisse de 14 % en volume. Ce segment bénéficie de l'arrivée à maturité de la PlayStation 3, qui engendre une hausse de la vente d'accessoires associés, surtout après l'ajout à cette console du système Move. De plus, le produit Kinect de Microsoft a été très dynamique en fin d'année 2010, ce qui a eu pour effet de booster les ventes du marché de l'accessoire. Dans cet environnement, il convient alors de mettre en avant l'important écart de croissance entre les acteurs du secteur, l'évolution à la hausse du marché des accessoires (+ 4,1 % en 2010) se décomposant en une croissance de 10,6 % des ventes des accessoires produits par les consociers eux-mêmes (en particulier Sony et Microsoft avec respectivement les systèmes Move et Kinect) et en une décroissance de 10,4 % des ventes des accessoiristes tiers, ces derniers restant très dépendants des performances des produits Nintendo.

En 2011, le marché des accessoires devrait bénéficier de la sortie de la nouvelle console portable 3DS de Nintendo, sortie devant redonner du tonus à l'activité sur les consoles portables.

Répartition du marché par plateforme

Les informations présentées dans le tableau ci-dessous illustrent le rééquilibrage du marché des consoles entre les univers de jeu des 3 intervenants consociers du secteur : Nintendo, Sony et Microsoft. Ainsi, alors que les succès des consoles Wii et DS avaient largement permis à Nintendo de prendre d'importantes parts de marché

ces dernières années, l'année 2010 signe le retour des plateformes de Sony et de Microsoft sur le marché, et ce notamment au travers des nouveaux produits PlayStation Move de Sony et Xbox 360 Kinect de Microsoft.

Dans ce contexte, les jeux vidéo adaptés aux consoles Sony et Microsoft profitent de cette tendance, avec des progressions notables des ventes de jeux pour PlayStation 3 de Sony ou pour Xbox 360 de Microsoft.

Il en va de même pour l'univers des accessoires, même si les ventes de produits adaptés à la plateforme Nintendo Wii restent en tête, avec 96 M€ de chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année 2010.

Marché français du jeu vidéo consoles (en millions d'euros)	WII	DS	PS3	PSP	PS2	XBOX 360	Total Marché 2010
Consoles	196	224	266	52	4	131	872
<i>croissance annuelle</i>	-22%	-21%	0%	-31%	-55%	14%	-13%
Jeux pour consoles	337	194	418	46	19	234	1 250
<i>croissance annuelle</i>	-15%	-25%	37%	-23%	-61%	14%	-2%
Accessoires pour consoles	96	25	74	19	4	64	282
<i>croissance annuelle</i>	-15%	-30%	39%	-45%	-53%	51%	2%
Total 2010	628	444	758	117	27	429	2 404
	-18%	-23%	21%	-85%	-60%	18%	-6%

Sources : Panel France GfK - février 2011

6.2.2. L'environnement concurrentiel du Groupe

Sur le marché français des accessoires pour consoles

Les informations concernant l'environnement concurrentiel, données par le cabinet GfK, présentent le Groupe comme l'un des leaders sur le marché avec une part de marché en volume de 28,1 % et une part de marché en valeur de 17,1 % au titre de l'année 2010 (données portant sur l'ensemble des supports, consoles de salon et consoles portables confondues). Ces données correspondent à l'étude des parts de marché en intégrant l'ensemble des acteurs de la filière, c'est-à-dire à la fois les consolières (Nintendo, Sony et Microsoft, qui commercialisent également des produits accessoires pour leurs propres consoles) et les accessoiristes tiers.

L'analyse de l'environnement concurrentiel au sein uniquement des acteurs accessoiristes tiers montre clairement la position de leader de BIGBEN INTERACTIVE sur ce créneau, avec une part de marché en volume s'élevant alors à 49,5 % et une part de marché en valeur de 46,6 % au titre de l'année 2010 (données portant sur l'ensemble des supports, consoles de salon et consoles portables confondues)

A partir de l'année 2009, les performances des consoles portables (Nintendo DS et Sony PSP, notamment), consoles sur lesquels les accessoiristes tiers sont très présents et peu concurrencés par les consolières, ont été en déclin, marquées par la fin de vie de ces produits. Ceci a eu pour conséquence de réduire l'activité possible d'intervenants comme BIGBEN INTERACTIVE. Par ailleurs, au sein des plateformes de salon Sony PlayStation 3, Nintendo Wii et Microsoft Xbox 360, marché qui lui aussi a souffert en 2009, la bataille concurrentielle a été intense entre les accessoiristes tiers et les consolières eux-mêmes.

De manière générale, la part de marché des consolières dans les ventes d'accessoires pour consoles a ainsi progressé au cours de l'année 2009, et ce au détriment des accessoiristes tiers, atteignant 58,2 % du marché français, contre 53,5 % en 2008. Cette tendance s'est poursuivie au cours de l'année 2010, avec une part de marché des consolières dans les ventes d'accessoires de 63,2 %, part de marché portée à partir de septembre 2010 par les ventes des systèmes PlayStation Move de Sony mais également à partir de novembre 2010 par les ventes des systèmes Xbox 360 Kinect de Microsoft. Ces deux acteurs ont ainsi gagné d'importantes parts de marché au cours de l'année 2010 sur le marché des accessoires.

Dans un marché en légère reprise de 4,1 % au cours de l'année 2010, il convient ainsi de rappeler l'important écart de croissance entre les acteurs du secteur, l'évolution à la hausse du marché des accessoires se décomposant en une croissance de 10,6 % des ventes des accessoires produits par les consolières eux-mêmes (en particulier Sony et Microsoft avec respectivement les systèmes Move et Kinect) et en une décroissance de

10,4 % des ventes des accessoiristes tiers, ces derniers restant très dépendants des performances des produits Nintendo.

Les tableaux ci-dessous présentent, toujours selon GfK, les parts de marché des intervenants sur le marché français des accessoires pour consoles (de salon et portables), marché qui correspond aujourd'hui à une très grande part des activités de la Société.

Table 21. Part de marché en volume entre janvier et décembre 2010 en France

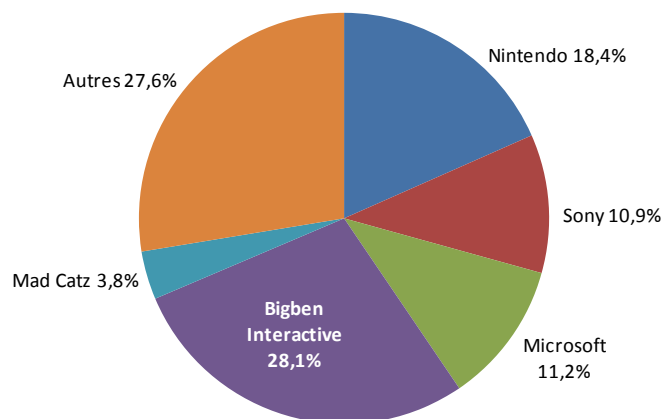
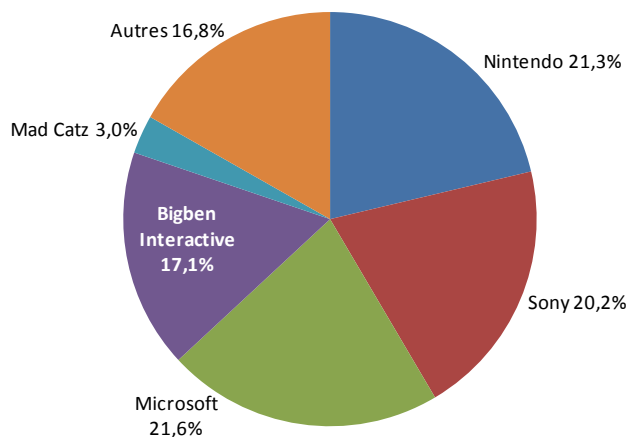


Table 22. Part de marché en valeur entre janvier et décembre 2010 en France



BIGBEN INTERACTIVE confirme sa position de premier fabricant indépendant tous supports confondus, position acquise depuis de nombreuses années. Le Groupe maintient sa position de leader indépendant pour les accessoires de consoles de salon, segment particulièrement concurrentiel, et de premier fabricant (constructeurs compris) pour les consoles nomades.

La Société ne dispose pas des mêmes informations pour les autres pays dans lesquels elle intervient, mais considère disposer d'une position significative en Europe, en particulier en Allemagne et au Benelux.

Sur le marché français de la distribution exclusive et non exclusive dans l'univers du jeu vidéo

La Société ne dispose pas d'étude significative correspondant à l'analyse de la concurrence sur le marché de la distribution de produits dans l'univers du jeu vidéo. Toutefois, le positionnement de BIGBEN INTERACTIVE est assez significatif dans les pays où il est présent (France et Benelux). Les concurrents dans cet univers peuvent être représentés par des groupes tels qu'Innelec Multimédia, SDO ou encore DEG Multimédia au niveau du marché français. Il est précisé également que les éditeurs et constructeurs peuvent également se positionner comme des distributeurs de leurs propres produits ou de produits tiers.

6.3. Événements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

6.4. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Accessoires

Le Groupe fait concevoir ses accessoires pour consoles de jeu vidéo par son équipe d'ingénieurs localisés au sein de sa filiale de Hong-Kong et a ainsi développé lui-même nombre d'accessoires innovants.

La Société, forte de sa position de 1^{er} éditeur européen d'accessoires pour jeux vidéo, a conclu en mai 2005 un accord de licence avec Microsoft Corporation afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu vidéo de Microsoft, la Xbox 360. De la même manière, courant 2006, un contrat de licence a été conclu avec Nintendo pour le développement d'accessoires dédiés notamment à la console de salon Nintendo Wii et pour les consoles Nintendo DS.

Cependant, BIGBEN INTERACTIVE considère ne pas être en situation de dépendance forte sur cet aspect. En effet, alors que le chiffre d'affaires du Groupe dépendant exclusivement de ces licences (Nintendo et Microsoft) représentait au cours de l'exercice 2008/2009 environ 13,5 % du chiffre d'affaires total du Groupe, celui-ci n'a cessé de décroître au cours des deux derniers exercices, représentant ainsi environ 3,8 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice 2009/2010 et seulement environ 1,3 % du chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2010/2011.

Distribution exclusive de logiciels de jeux

Le Groupe s'est depuis plusieurs années concentré sur une stratégie de niches, répartissant des investissements de faible montant unitaire sur une multitude de titres de jeu et d'intervenants.

La filiale belge BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM (anciennement ATOLL SOFT) a, de nombreuses années durant, été le distributeur exclusif d'Electronic Arts et de THQ, leaders mondiaux de l'édition de jeux vidéo, et a vu son activité progresser en fonction du succès de ces éditeurs. En revanche, son chiffre d'affaires s'est réduit à partir de 2005 de près des deux tiers, et ce jusqu'en 2009, du fait d'une réduction drastique du périmètre d'activité, ses deux plus importants éditeurs de jeux ayant décidé de reprendre en direct leur distribution dans cette zone. Aujourd'hui, cette filiale a vocation à être extrêmement sélective dans les titres distribués pour compte de tiers, comme cela fût le cas au cours de l'exercice 2009/2010, avec le succès du titre distribué pour le compte de l'éditeur Square Enix (« Final Fantasy XIII »). Au titre de l'exercice 2010/2011, l'actualité éditoriale de Square Enix ayant été plus faible, les ventes de BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM ont ainsi été assez largement impactées. Dans ce contexte, afin de réduire sa dépendance, cette filiale vise à développer ses activités de distribution de jeux propres au Groupe et édités par lui. Cette stratégie implique de facto une réduction des risques de dépendance aux éditeurs de jeux tiers, étant rappelé que dans le même temps, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM s'investit plus largement sur le métier de l'accessoire.

Ainsi, tout comme pour ses activités sur les produits Accessoires, BIGBEN INTERACTIVE considère ne pas être en situation de dépendance forte sur ses activités de Distribution en ce qui concerne la partie gérée de manière exclusive. Les licences conclues de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo dans le cadre de cette activité de Distribution Exclusive n'ont représenté au cours de l'exercice 2010/2011 que 3,8 % du chiffre d'affaires global de BIGBEN INTERACTIVE.

6.5. Appréciation de la position concurrentielle de la Société

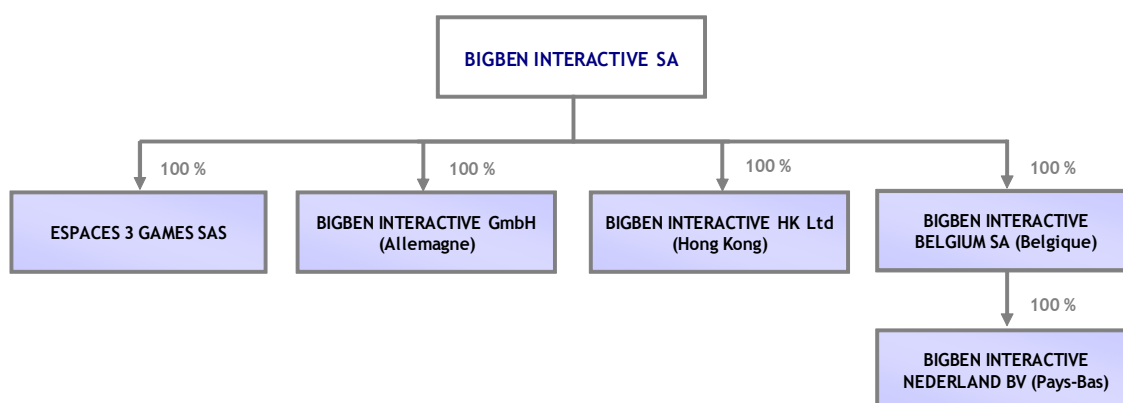
Cf paragraphe 6.2.2.

Chapitre 7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe

7.1.1. Structure juridique du Groupe

Table 23. Organigramme juridique simplifié du Groupe



7.2. Société mère et filiales de l'émetteur

BIGBEN INTERACTIVE SA

Société anonyme au capital de 23.121.764 euros

Siège social : Rue de la Voyette, CRT 2 - 59818 Lesquin - France

BIGBEN INTERACTIVE est la société-mère du Groupe assurant :

- l'édition et l'achat des accessoires de jeu vidéo sous la marque BIGBEN INTERACTIVE pour toutes les unités d'Europe Continentale,
- la négociation et l'achat des accords de distribution « paneuropéens » de logiciels de jeu vidéo,
- les ventes à l'export en dehors des zones de chalandises gérées par ses filiales étrangères,
- la centralisation de la logistique Accessoires pour les unités d'Europe continentale (France et Allemagne auxquelles s'est ajouté le Benelux en 2009),
- l'adossement financier du groupe (garantie vis-à-vis de l'environnement bancaire des filiales étrangères si nécessaire).

Cette société d'exploitation exerce quatre métiers qui peuvent être décomposés en 2 grandes familles de produits :

- les « cœurs de métier groupe » avec la distribution d'accessoires, l'édition et la conception fabrication dans l'univers de l'audio,
- le métier « historique », avec la distribution exclusive et non exclusive de tous les produits liés au jeu vidéo (consoles, logiciels et accessoires), et ce pour le compte d'intervenants tiers.

ESPACE 3 GAMES SAS

Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros

Siège social : Rue de la Voyette, CRT 2 - 59818 Lesquin - France

L'entité ESPACE 3 GAMES était à l'origine une chaîne de magasins spécialisés dans le jeu vidéo, implantés dans de grandes agglomérations françaises (centres villes et centres commerciaux). Cette orientation sur la vente en magasins propres a été progressivement arrêtée au cours des exercices 2008/2009 et 2009/2010, l'ensemble des magasins ESPACE 3 GAMES ayant tous été cédés ou fermés sur la période. Ainsi, à la clôture au 31 mars 2010, le Groupe ne détenait plus aucun magasin en activité. En conséquence, il est à noter que l'activité de cette filiale était relativement faible lors de l'exercice 2009/2010, inférieur à 2,5 M€.

Pour cette filiale, l'avenir passe désormais par le développement d'une activité de vente en ligne, activité dont les premières ventes sont conformes avec les objectifs du management. Au titre de l'exercice 2010/2011, l'activité est ainsi en phase de redressement, avec un chiffre d'affaires de 2,7 M€, uniquement au travers de ventes en ligne.

BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM SA

Société anonyme de droit belge au capital de 300.000 euros

Siège social : Avenue Ernest Solvay, 1480 Tubize - Belgique

Acquise en 1999, anciennement ATOLL SOFT, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM est une société de distribution de jeu vidéo et d'accessoires, soit en direct en Belgique et au Luxembourg, soit au travers sa filiale BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND aux Pays-Bas. Elle représente également en distribution exclusive les plus grands éditeurs de jeu vidéo sur son territoire et a commencé au cours du dernier exercice à commercialiser les produits édités en propre par le Groupe. De la même manière, cette filiale a également amorcé en 2009/2010 la vente de produits Audio sur son territoire.

BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND BV

Société à responsabilité limitée de droit néerlandais au capital de 20.000 euros

Siège social : Kernkade 4h, 3542 CH Utrecht - Pays-Bas

Cette société, anciennement ATOLL SOFT NEDERLAND, acquise en 1999, est filiale de la société BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM pour la commercialisation de produits sur le territoire des Pays Bas. Elle est consolidée dans les comptes de BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM qui gère pour son compte ses approvisionnements.

ATOLL SOFT (Belgique) et ATOLL SOFT NEDERLAND (Pays Bas) sont devenues respectivement BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND à compter du 15 octobre 2009. Ce changement de nom reflète l'évolution de ces filiales vers les métiers Groupe, avec l'acquisition d'un leadership de marché en Accessoires sur les 2 derniers exercices sur ces pays, et aujourd'hui le développement sur les produits du Groupe en Edition et en Audio.

BIGBEN INTERACTIVE GmbH

Société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 500.000 euros

Siège social : Walter Gropius Str. 24, 50126 Bergheim - Allemagne

Créée en 2000, BIGBEN INTERACTIVE GmbH assure la distribution d'accessoires en Allemagne, Autriche et Suisse alémanique. Tout comme pour les filiales BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND, l'activité de BIGBEN INTERACTIVE GmbH a été entendue aux produits édités en propre par le Groupe et aux produits Audio au cours de l'exercice 2009/2010.

BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd

Société par actions de type « Private Limited Company » de droit de Hong Kong au capital de 2.000.000 HKD

Siège social : 5, Fifteen Floor - 148 Electric Road North Point - Hong Kong

Elle aussi créée en 2000, la société BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd assure la conception des accessoires de jeu vidéo sous les marques BIGBEN INTERACTIVE et 4 Gamers. Elle assure également le sourcing des composants et la gestion industrielle des fabrications sur ces produits.

Des informations concernant les participations sont également disponibles au Chapitre 25. « *Informations sur les participations* ».

Chapitre 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

Pour les besoins de ses activités de distribution, BIGBEN INTERACTIVE a signé plusieurs contrats de bail dont les principales caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Ne sont détaillés ci-après que les locaux toujours utilisés par le Groupe au cours du dernier exercice 2010/2011, étant rappelées les fermetures réalisées au niveau des magasins ESPACES 3 GAMES :

Table 24. Contrats de bail toujours en cours à la date d'établissement du présent document

Implantation	Localisation	Surface m²	Activité sur le site	Propriété	Nature du contrat	Echéance	Montant loyer/charges 2010/2011 (€)
BIGBEN INTERACTIVE	Lesquin France	1 733 + 2 500	Siège social	Externe	Crédit bail	déc-14	297 436
BIGBEN INTERACTIVE	Libercourt France	9 407	Entrepôt	Externe	Crédit bail	oct-12	241 302
ESPACES 3 GAMES	Lesquin France	100	Siège et Entrepôt	Externe	Baux commerc.	déc-12	11 332
ESPACES 3 GAMES	Divers France	1 754	Magasins	Externe	Baux commerc.	na	14 816
BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM	Tubize Belgique	1 000	Activité commerciale et Entrepôt	Propriété	ns	ns	ns
BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM	Hilversum Belgique	74	Activité commerciale	Externe	Location simple	déc-13	15 693
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	Bergheim Allemagne	348	Activité commerciale	Externe	Location simple	janv-13	41 593
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd	Hong Kong	240	Activité commerciale	Externe	Location simple	juin-11	63 699

Il est précisé que la Société n'est pas aujourd'hui propriétaire des locaux qu'elle occupe, en dehors du site de Tubize en Belgique. Au sein de ces différents sites d'exploitation, les principaux actifs corporels sont regroupés au niveau du site de Libercourt, l'activité de logistique Accessoires de Tubize (Belgique) ayant été intégrée sur le site de Libercourt à compter du 15 juillet 2009. Le site de Libercourt correspond ainsi aujourd'hui à l'ensemble des activités de logistique et de stockage des produits Accessoires du Groupe. Ces locaux regroupent une part importante des équipes opérationnelles et disposent ainsi des infrastructures techniques et logistiques à même de gérer le flux des produits distribués par BIGBEN INTERACTIVE à ses clients : systèmes de stockage et de conditionnement, aménagements des locaux, convoyeurs, automates de manutention,...

Par ailleurs, l'ensemble des locaux opérationnels de BIGBEN INTERACTIVE disposent des systèmes informatiques et de gestion permettant au Groupe de développer ses activités (ordinateurs, systèmes de sauvegarde, matériels de bureau,...).

Il est précisé qu'aucune immobilisation corporelle importante n'a été planifiée et qu'aucune charge majeure de type grands travaux n'est applicable au Groupe.

De manière générale, après l'optimisation réalisée pour une meilleure gestion opérationnelle de l'activité en Allemagne et en Belgique et le regroupement des opérations logistiques sur le site de Libercourt, la Société estimait ainsi que la taille de ses locaux était suffisante pour exercer à court terme son activité.

Toutefois, pour faire face à sa croissance à moyen terme, le Groupe a engagé de nouveaux investissements opérationnels afin d'accroître ses capacités de traitement. Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE a engagé un projet significatif pour l'installation d'une base logistique importante sur la zone d'activités de Lauwin-Planque.

Au-delà de l'achat du terrain nécessaire, le Groupe réalise actuellement les investissements suivants :

- Lors d'une première phase, un bâtiment d'une superficie de 17 800 m² sera constitué d'une cellule de préparation des commandes et de deux cellules de stockage. La zone d'entreposage d'une capacité avoisinant 22 000 palettes sera entièrement filoguidée pour garantir la sécurité des personnes et des biens dans son exploitation.

Ce bâtiment assurera les fonctions de préparation des ventes aux clients professionnels (B to B) sur l'Europe, de conditionnement des produits « Bundle », de service après-vente du Groupe ainsi que l'intégration, dans un premier temps, de la filiale spécialisée dans la vente aux consommateurs finaux (B to C) via Internet.

Le site devrait commencer son exploitation à la fin du premier semestre 2011.

- Dans un deuxième temps, en fonction de la montée en puissance des activités de B to C et de l'extension de ces activités sur la Belgique, l'Allemagne et les Pays Bas, BIGBEN INTERACTIVE pourrait mettre en œuvre un deuxième bâtiment, d'une surface globale de près de 9 000 m². L'activité de vente en ligne, fortement consommatrice de main d'œuvre pour les opérations de colisage, y serait progressivement déployée.

Dans le cadre de ce projet, la Société équippa les bâtiments de panneaux photovoltaïques en toiture.

Au total, l'investissement à réaliser représenterait, y compris l'acquisition des terrains, un montant de l'ordre de 14 M€, étant précisé que ce montant pourrait légèrement évoluer en fonction des différentes options qui seraient in fine retenues. Cet investissement sera financé par une dette financière, à savoir un contrat de crédit-bail pour le financement du bâtiment et un prêt à moyen terme pour le financement des panneaux photovoltaïques.

8.2. Question environnementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

Se reporter également au paragraphe 4.5.2 du présent document de référence.

Chapitre 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2011 (présentés selon les normes IFRS).

Il est rappelé que les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2010 et le 31 mars 2009 sont disponibles respectivement dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous les numéros R.10-086 et R.09-091, le 17 décembre 2010 et le 7 décembre 2009.

9.1. Situation financière

Table 25. Evolution de l'activité

<i>En M €</i>	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	98,5	93,8	101,3
<i>Evolution</i>	<i>17%</i>	<i>-5%</i>	<i>8%</i>

Table 26. Répartition par type de produits

<i>En %</i>	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	100,0%
Accessoires	68,6%	62,9%	62,0%
Edition	3,9%	10,6%	17,9%
Audio	5,7%	7,7%	9,8%
Cœur de métier Conception	78,1%	81,2%	89,7%
Distribution	21,9%	18,8%	10,3%

Table 27. Répartition géographique des ventes

<i>En %</i>	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	100,0%
France	51,9%	51,1%	50,9%
Benelux	14,3%	16,9%	11,7%
Allemagne	15,7%	14,5%	14,7%
Autres pays	18,1%	17,5%	22,6%

Table 28. *Effet saisonnalité*

En M€	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS		31 mars 2010 consolidés Normes IFRS		31 mars 2011 consolidés Normes IFRS		Evolution 2010-2011 vs 2009-2010 en %
Chiffre d'affaires	98,5	100,0%	93,8	100,0%	101,3	100,0%	8,0%
1er trimestre (avril-juin)	21,4	21,7%	13,1	14,0%	16,6	16,3%	26,4%
2ème trimestre (juillet-septembre)	20,9	21,2%	18,0	19,2%	20,8	20,5%	15,4%
3ème trimestre (octobre-décembre)	39,5	40,1%	42,3	45,1%	45,0	44,4%	6,4%
4ème trimestre (janvier-mars)	16,7	17,0%	20,4	21,8%	19,0	18,7%	-7,0%

9.1.1. Chiffre d'affaires 2010/2011

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS et selon un périmètre de consolidation comparable à l'exercice précédant 2009/2010. Sont ainsi intégrées globalement BIGBEN INTERACTIVE SA, ESPACE 3 GAMES, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM (anciennement ATOLL SOFT SA) et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND (anciennement ATOLL SOFT NEDERLAND BV).

Dans un environnement de marché encore difficile, en baisse de 6 % en 2010 selon GfK en ce qui concerne les loisirs interactifs, BIGBEN INTERACTIVE a su afficher au cours de son exercice 2010/2011 une progression notable de son activité, à 101,3 M€, soit une hausse de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette performance est le résultat de prises de parts de marché sur le segment des Accessoires, de la hausse importante de l'activité d'Edition (+ 82,4 %) et du bon comportement des produits Audio développés par le Groupe (activité en hausse de 37,5 %). Ces éléments ont plus que compensé la décroissance observée sur l'activité de Distribution, activité moins stratégique pour BIGBEN INTERACTIVE et ayant souffert d'un effet de base négatif (effet poids de la Distribution Exclusive au Benelux lors de l'exercice 2009/2010).

Au cours de l'exercice 2010/2011, la cyclicité de l'activité s'est maintenue à un niveau toujours élevé, le 3^{ème} trimestre (octobre-décembre) contribuant à hauteur de 44,4 % au chiffre d'affaires de l'exercice, contre 45,1 % en 2009/2010.

Au cours de l'exercice, les évolutions trimestrielles de l'activité d'une année sur l'autre sont très diverses.

- Le 1^{er} trimestre s'est inscrit en forte hausse par rapport à l'exercice précédent (+26,3 %), à 16,6 M€, les ventes ayant été très dynamiques en France sur les produits Audio et Edition, mais également au niveau de la Distribution avec le succès de « Red Dead Redemption » de TakeTwo. Dans le même temps, l'activité Accessoires progressait sur la zone de 15 %. Hors de France, le chiffre d'affaires du Groupe était également en croissance notable (+17 %), profitant de la bonne orientation de l'activité en Allemagne et au Benelux.
- Le 2^{ème} trimestre a lui aussi été en forte progression, de 15,4 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre a ainsi atteint 20,8 M€, toujours porté par les succès des activités en France, qui progressent de 32 % sur la période. L'Accessoire, l'Audio et l'Edition étaient ainsi en hausse importante sur le trimestre, alors que l'activité de Distribution se contractait. Par contre, dans le même temps, les activités à l'international étaient en repli de 10 %, marquées par la baisse notable de l'activité sur la zone Benelux.
- Au 3^{ème} trimestre, trimestre le plus important au sein de l'exercice, les ventes du Groupe ont atteint 45,0 M€, en progression de 6,4 % par rapport à l'exercice précédent. Même si le marché restait alors difficile, les sorties des produits PlayStation Move de Sony et Xbox 360 Kinect de Microsoft ont quelque peu redynamisé le secteur des jeux vidéo. En France, l'activité progressait de 6,1 %, grâce à la hausse des segments Edition (+52 %) et Audio (+23 %), alors que l'activité Accessoires était quasiment stable (-1 %) sur la période. Par contre, le chiffre d'affaires de la Distribution en France était en fort recul, de -35 %. Hors de France, BIGBEN INTERACTIVE a également vu progresser son chiffre d'affaires (+7,2 %), avec une belle performance de l'activité au Benelux (+10,0 %) et en Allemagne (+25,0 %) mais une forte baisse des ventes de la filiale hongkongaise, subissant la baisse de la demande sur le marché anglais.

- Subissant un effet de base relativement défavorable, l'activité au cours du 4ème et dernier trimestre de l'exercice s'est inscrite en baisse de 7,0 % par rapport à l'exercice précédent. L'activité avait été véritablement dynamique lors de l'exercice 2009/2010, en raison d'une activité de Distribution significative au Benelux avec les ventes du jeu « Final Fantasy XIII ». Même si les ventes en France ont été en hausse de +22,5 %, la contreperformance est venue d'une baisse de 33,3 % du chiffre d'affaires des implantations hors de France. De manière plus globale, alors que les ventes sur les territoires du Groupe (France, Benelux et Allemagne) ont été en recul de 18 %, le fait notable du trimestre correspond à la hausse de 60 % des ventes à l'export, progression attestant des perspectives de développement de BIGBEN INTERACTIVE sur de nouveaux territoires (Europe du Nord, Italie, Espagne, Australie, Russie...).

En ce qui concerne la répartition des ventes par type de produits, BIGBEN INTERACTIVE a vu l'activité Accessoires diminuer légèrement dans sa contribution au chiffre d'affaires, celle-ci représentant sur l'exercice 2010/2011 environ 62,0 % du volume d'activité.

La ligne de métiers relative à l'Édition, second cœur de métier de la Société, progresse quant à elle de manière significative et représente désormais 17,9 % du chiffre d'affaires. Elle bénéficie à plein du succès des packages Jeu Vidéo + Accessoire, en particulier « Hunting Challenge », « Sniper Elite », « My body Coach » ou encore « Cyberbike », produits classés au sein de cette catégorie Édition.

De son côté, l'activité Audio a réalisé un chiffre d'affaires de 9,9 M€, soit une progression de près de 40 % par rapport à l'exercice précédent. Malgré un environnement difficile, le renouveau de ces activités pour la Société se confirme grâce à de très bons positionnements sur des produits de niche, comme les tourne-disques encodeurs ou les minichaines pour enfants.

Au total, les trois activités de Conception de BIGBEN INTERACTIVE contribuent désormais à hauteur de 89,7 % à l'activité de la Société (contre 81,2 % au titre de l'exercice 2009/2010). Cette tendance est dans la droite lignée de la stratégie du Groupe, celui-ci souhaitant se focaliser sur cet univers, qui affiche des niveaux de marge supérieurs aux autres activités de pure distribution.

En dehors des activités cœurs de métiers, le segment de la Distribution a baissé de plus de 40 % avec 10,4 M€ de ventes à la clôture de l'exercice. Cette baisse brutale est une ligne avec celle du marché, dans un environnement de consommation très difficile et d'une activité éditoriale pour la Société peu fournie en dehors de la période de Noël.

Comme évoqué ci-dessus, au niveau géographique, les ventes du Groupe ont été soutenues à l'export au cours de l'exercice 2010/2011, la part des ventes dans des pays autres que ceux dans lesquels le Groupe est présent (France, Benelux et Allemagne) progressant de manière notable sur l'exercice, pour représenter 22,6 % du chiffre d'affaires global du Groupe, contre 17,5 % lors de l'exercice précédent.

9.2. Résultat d'exploitation

9.2.1. Facteurs influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

Résultat opérationnel

Table 29. *Compte de résultats synthétisé*

En K€	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	98 493	93 792	101 311
Résultat opérationnel courant	17 740	14 611	15 494
Marge opérationnelle	18,0%	15,6%	15,3%
Résultat financier	-1 204	-724	-2 049
Résultat net	16 482	11 950	9 855

Avec une activité globale à nouveau en hausse et un poids des produits en propre augmentant dans le total de l'activité, BIGBEN INTERACTIVE enregistre à nouveau des résultats très satisfaisants : le résultat opérationnel s'établit à 15,5 M€, soit une hausse de 6,0 % par rapport à l'exercice précédent. La marge opérationnelle se maintient à des niveaux élevés, et ce y compris après certaines dotations aux provisions sur stocks, la marge opérationnelle représentant 15,3 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice 2010/2011.

Les achats consommés augmentent de 10,5 %, soit une évolution proche de celle du chiffre d'affaires, et représentent désormais 60,6 % du chiffre d'affaires, contre 59,2 % précédemment. Ceci conduit la Société à devoir constater une légère érosion de sa marge brute, en raison de provisions sur stocks plus importantes, provisions comptabilisées à ce niveau du compte de résultat, dans un souci de prudence de la Société quant à la qualité de ses approvisionnements et de son portefeuille de produits affichés au bilan.

Les charges de personnel sont quasiment stables d'un exercice à l'autre, et représentent en conséquence 9,0 % du chiffre d'affaires 2010/2011, contre 9,5 % du chiffre d'affaires enregistré au cours de l'exercice 2009/2010, soit un gain de rentabilité de 0,5 % du chiffre d'affaires uniquement au titre de ce poste du compte de résultat.

Tout comme au cours de l'exercice précédent, le poste des autres achats et charges externes reste à un niveau relativement élevé comparativement aux données historiquement publiées par le Groupe. Cette évolution résulte exclusivement des efforts plus importants consentis par le Groupe pour la publicité et le marketing des packages Jeu Vidéo + Accessoires. Ainsi, alors que les dépenses de publicité du Groupe étaient passées de 1,8 M€ à 2,9 M€ entre les exercices 2008/2009 et 2009/2010, l'exercice 2010/2011 a vu ses dépenses maintenues à un niveau élevé, à près de 2,5 M€.

Bénéficiant d'autres produits correspondant notamment à des subventions de Crédits Impôts Recherche pour un montant de 0,7 M€, le résultat opérationnel du Groupe s'élève ainsi pour rappel à un niveau très satisfaisant de 15,3 % du chiffre d'affaires, performance qu'il convient de souligner comparativement à certains autres acteurs du jeu vidéo, particulièrement touchés durant cette période difficile.

Table 31. *Détail des charges opérationnelles courantes*

<i>En K€</i>	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS
Achats consommés	58 614 59,5%	55 568 59,2%	61 412 60,6%
Impôts et taxes	677 0,7%	636 0,7%	620 0,6%
Charges de personnel	8 992 9,1%	8 904 9,5%	9 159 9,0%
Autres achats et charges externes	11 450 11,6%	12 499 13,3%	13 287 13,1%
Dotations aux amortissements et provisions	1 694 1,7%	2 687 2,9%	2 578 2,5%
TOTAL Charges opérationnelles courantes	81 427	80 294	87 056
<i>% de Charges courantes / Chiffre d'affaires</i>	<i>82,7%</i>	<i>85,6%</i>	<i>85,9%</i>

D'un point de vue géographique, la contribution des entités françaises au résultat opérationnel est passée de 9,2 M€ en 2009/2010 à 9,8 M€ (14,5 % du chiffre d'affaires) en 2010/2011, celle au résultat Groupe est passée de 7,5 M€ à 4,8 M€ (7,1 % du chiffre d'affaires). Cette évolution, très légèrement à la hausse au niveau opérationnel, s'explique par la bonne performance des activités de Conception sur le territoire. Par contre, BIGBEN INTERACTIVE a dû constater en France une perte de change de l'ordre de 1,8 M€ et des charges d'impôts sur les sociétés plus importantes qu'historiquement, la société ne bénéficiant plus sur la zone de déficits reportables. En conséquence, le résultat net s'inscrit en baisse notable de 36,5 %.

A l'international, le Benelux constitue la difficulté rencontrée par le Groupe sur l'exercice 2010/2011, le pays ayant vu baisser significativement sa rentabilité par rapport à l'exercice précédent, avec une contribution au résultat opérationnel de seulement 0,2 M€ (contre 1,6 M€ en 2009/2010) et au résultat Groupe de 0,1 M€. La

chute très importante de l'activité de Distribution sur la zone n'a ainsi pas été compensée par les performances encourageantes enregistrées sur les métiers Accessoires, Audio et Edition. Des provisions de l'ordre de 0,6 M€ ont ainsi dû être considérées sur le portefeuille de produits en stocks, grevant la rentabilité de cette filiale.

En Allemagne, la contribution au résultat opérationnel (2,2 M€, 13,1 % du chiffre d'affaires) et au résultat Groupe (2,2 M€, 12,9 % du chiffre d'affaires) s'inscrit elle en hausse tangible. L'activité sur la zone a bénéficié d'une progression des ventes d'Accessoires (+4,0 %) mais surtout de la montée en puissance des métiers de l'Edition et de l'Audio, cette dernière activité étant nouvellement implantée dans le pays.

Enfin, la filiale hongkongaise du Groupe contribue à hauteur de 3,3 M€ au résultat opérationnel et à hauteur de 2,7 M€ au résultat net. Même si l'activité auprès du Royaume Uni a été en baisse, Hong Kong a pu trouver des relais de croissance significatifs en Australie, mais également en Russie ou encore au Brésil où le Groupe a débuté ses activités récemment. Par ailleurs, les prestations de conception et de développement d'accessoires et de gestion industrielle ont continué à se développer au profit du Groupe. Il convient enfin de souligner que cette filiale bénéficie d'un niveau d'imposition relativement faible, à 16,5 % du résultat courant avant impôt.

Résultat financier

Lors de l'exercice 2010/2011, le résultat financier du Groupe s'est élevé à - 2,0 M€, marquant une dégradation significative par rapport à l'exercice précédent. Même si les charges financières sont restées sous contrôle à - 0,3 M€, dans la lignée de la réduction de l'endettement financier du Groupe, BIGBEN INTERACTIVE a enregistré une perte de change de l'ordre de 1,8 M€ due à une évolution brutale défavorable de la parité €/€ en fin d'exercice 2010/2011.

Résultat net

Au cours de l'exercice 2010/2011, le résultat net de BIGBEN INTERACTIVE s'élève à 9,9 M€, en décroissance de - 17,5 % par rapport à l'exercice précédent, et ce en raison de la perte de change enregistrée par la Société et de charges d'impôts sur les sociétés plus lourdes qu'historiquement, BIGBEN INTERACTIVE ayant épuisé l'ensemble de ses déficits reportables en France.

9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets

BIGBEN INTERACTIVE réalise en 2010/2011 un chiffre d'affaires de 101,3 M€, en hausse de 8,0 % par rapport à l'exercice 2009/2010. Les changements significatifs relatifs au chiffre d'affaires sont expliqués en détails, ci-avant, au paragraphe 9.1.1. « Chiffre d'affaires 2010/2011 ».

9.2.3. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

Chapitre 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2011 (présentés selon les normes IFRS).

Il est rappelé que les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2010 et le 31 mars 2009 sont disponibles respectivement dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous les numéros R.10-086 et R.09-091, le 17 décembre 2010 et le 7 décembre 2009.

10.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe BIGBEN INTERACTIVE sont détaillées ci-dessous.

Table 32. *Evolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe BIGBEN INTERACTIVE*

<i>En K€ - Normes IFRS</i>	Capital	Primes	Réserves consolidés	Ecart de conversion	Capitaux propres Groupe
Au 31 mars 2008	19 615	23 055	-30 019	-341	12 310
Résultat de l'exercice			16 482		16 482
Ecart de change				505	505
Augmentation de capital	63	39			102
Prime BSA Managers 2008		244			244
Frais augmentation de capital		-5			-5
Programme actions gratuites			36		36
Au 31 mars 2009	19 678	23 333	-13 501	164	29 674
Résultat de l'exercice			11 950		11 950
Ecart de change				20	20
Augmentation de capital	3 122	1 952			5 074
Frais augmentation de capital		-39			-39
Programme actions gratuites			77		77
Dividendes versés aux actionnaires		-23 333	20 492		-2 841
Au 31 mars 2010	22 800	1 913	19 018	184	43 915
Résultat de l'exercice			9 855		9 855
Ecart de change				-139	-139
Augmentation de capital	322	598	-83		837
Contrat de liquidité			2		2
Programme actions gratuites			326		326
Dividendes versés aux actionnaires			-4 593		-4 593
Au 31 mars 2011	23 122	2 511	24 525	45	50 203

Alors qu'au 31 mars 2006, les capitaux propres étaient négatifs après les résultats déficitaires enregistrés fin mars 2005 et fin mars 2006, malgré l'augmentation de capital enregistrée au 31 mars 2006, le tableau ci-dessus montre la poursuite continue du redressement spectaculaire de la situation depuis cette date. Année après

année, les fonds propres sont confortés par les résultats enregistrés (16,5 M€ sur l'exercice 2008/2009, 11,9 M€ sur l'exercice 2009/2010 et enfin 9,9 M€ sur l'exercice 2010/2011).

Table 33. *Calcul du gearing de la Société*

<i>En K€</i>	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS
Actifs non courants	14 116	12 565	14 507
Capitaux Propres Groupe	29 674	43 915	50 203
Endettement financier	14 267	10 164	5 761
Trésorerie	8 013	16 395	7 546
Total du bilan	67 378	77 247	75 738
<i>Gearing net</i>	21%	-14%	-4%

Au 31 mars 2011, la structure financière du Groupe est très solide, marquée par un niveau de capitaux propres dépassant les 50 M€, BIGBEN INTERACTIVE ne présentant par ailleurs aucun endettement financier net positif. Le Groupe est en effet au 31 mars 2011 en position de trésorerie supérieure à son endettement financier, l'endettement financier net s'établissant ainsi à - 1,8 M€. Cette situation est d'autant plus notable que le Groupe a dû voir ses stocks augmenter en fin d'exercice, et ce afin d'accompagner la sortie de la console portable 3DS de Nintendo, mais également engager une partie de sa trésorerie sur le projet de développement logistique de Lauwin-Planque, opération en cours de refinancement.

10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

Table 34. *Tableau synthétique des flux de trésorerie*

<i>En K€</i>	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	12 504	11 787	6 070
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	19 038	15 652	14 893
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	-6 534	-3 865	-8 822
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 178	-2 485	-5 860
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-9 677	-321	-6 391
 Augmentation (diminution) de la trésorerie	 1 649	 8 981	 -6 181
 Trésorerie à l'ouverture	 2 350	 4 445	 13 568
<i>Incidence des variations de devises</i>	-446	-143	27
Trésorerie à la clôture	4 445	13 568	7 360

2010/2011 : Comptes en normes IFRS

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Le maintien du résultat enregistré par le Groupe au titre de l'exercice 2010/2011 à un niveau élevé entraîne une quasi stabilité de la marge brute d'autofinancement, qui s'établit à 14,9 M€ contre 15,7 M€ au 31 mars 2010. Dans le même temps, en dépit de la contraction de l'activité enregistrée au cours du dernier trimestre de l'exercice, le Groupe assume une augmentation de son besoin en fonds de roulement de 8,8 M€. Cette évolution est à mettre en lien avec le redimensionnement des stocks nécessaires pour alimenter le métier de

l'Edition (packages Jeu Vidéo + Accessoire dont les délais de fabrication et de transport sont plus importants) et avec le besoin de stocks importants de produits pendant la sortie de la nouvelle console portable 3DS de Nintendo.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Comme précisé au niveau du paragraphe 5.2.1 du présent document de référence, les dépenses d'investissement observées au cours de l'exercice 2010/2011 concernent notamment l'acquisition de droits à reproduire relatifs à l'activité des jeux vidéo, BIGBEN INTERACTIVE ayant ainsi consenti environ 2,0 M€ d'investissements dans ce domaine.

Dans le même temps, les dépenses d'investissements corporels évoluent notablement à la hausse, et ce en particulier du fait du développement du programme logistique sur la commune de Lauwin-Planque. Ainsi, à fin mars 2011, une partie des investissements nécessaires à ce programme a déjà été réalisée, pour un montant global brut de 4,0 M€, montant correspondant notamment à l'acquisition de panneaux photovoltaïques devant équiper le bâtiment ainsi que d'une nouvelle chaîne automatique informatisée.

En conséquence, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'élèvent à - 5,9 M€ au titre de l'exercice 2010/2011.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie liés au financement sont en très nette dégradation au 31 mars 2011, l'exercice précédent ayant il est vrai bénéficié d'une augmentation de capital par exercice de BSA de l'ordre de 5,1 M€. Au titre de l'exercice 2010/2011, le versement aux actionnaires du dividende pour un montant de 4,6 M€ et le remboursement d'emprunts pour un montant de 2,6 M€ impliquent notamment des flux de trésorerie provenant des activités de financement de - 6,4 M€.

Au global, la variation de trésorerie enregistrée au cours de l'exercice 2010/2011 s'établit à - 6,2 M€, marquée par une évolution défavorable du BFR, par des investissements importants et des remboursements d'emprunts.

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

10.3.1. Structure de financement

La dette financière brute de 5,8 M€ présente au bilan à la clôture du 31 mars 2011 se décompose de :

- 3,0 M€ de dettes d'origine long terme (dette protocolée lors de la recapitalisation),
- 2,5 M€ d'emprunts sur des locations financements,
- 0,2 M€ de concours bancaires courants

Aucune des lignes de crédit accordées au Groupe ne fait l'objet de covenants, à l'exception d'un des deux crédits de 1,75 M€ à 5 ans accordés en décembre 2010 pour le financement de l'installation photovoltaïque pour le nouveau site de Lauwin-Planque. Il s'agit d'un covenant de type Endettement financier brut sur Ebitda inférieur à un ratio de 2,75, ce covenant est respecté au 31 mars 2011.

Au 31 mars 2011, les tirages effectués auprès du factor français s'élevaient à 2,5 M€ contre 3,3 M€ au 31 mars 2010.

Faisant suite à la renégociation des lignes bancaires au Benelux au cours de l'exercice écoulé, il n'y a plus ni en Belgique ni aux Pays-Bas, d'affectation de factures en garantie sans tirage au 31 mars 2011.

L'escompte en Allemagne présentait un encours de 3,9 M€ à la clôture au 31 mars 2010. Cette filiale n'a pas eu recours à la mobilisation au 31 mars 2011.

Engagements hors bilan

Table 35. *Engagements donnés*

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	Montant au 31 mars 2010	Montant au 31 mars 2011	Objet de l'engagement
Caution bancaire	BBi SA	Commerzbank AG	0	0	Concours CT à BBI GmbH
Hypothèque	Atoll Soft	CBC Banque	103	52	Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation

Autres engagements :

Lignes de crédit accordées : La société mère Bigben Interactive a obtenu 2 lignes de crédit à 5 ans pour un montant de 3,5 M€ afin de permettre le financement de son installation photovoltaïque. Ces crédits sont mobilisables par tirages trimestriels, la faculté de tirage s'amortissant suivant un échéancier précis. Au 31 mars 2011, il n'y a pas d'utilisation.

Déclaration de subordination : Compte tenu de la situation nette positive de la filiale allemande BBI GmbH au 31 mars 2010, la déclaration de subordination de 2 M€ du 23 octobre 2008 est caduque à la clôture de cet exercice.

Engagement de reprise de crédit-bail : L'actionnaire institutionnel MI29 a souscrit le 5 avril 2007 un engagement de reprise du crédit bail consenti par Bail Actéa afin de financer la ligne de préparation automatique des colis sur le site logistique de Libercourt, l'investissement étant de 500 K€. Le solde restant dû au 31 mars 2011 est de 109 K€.

Table 36. *Engagements reçus*

Engagements reçus (en K€)	par	Bénéficiaire	Montant au 31 mars 2009	Montant au 31 mars 2011	Objet de l'engagement
Caution bancaire	Crédit Agricole	BBi SA	0	0	Acquisition BBI UK Holdings
Caution	MI 29	Bail Actéa	500	500	Ligne de colisage automatique

Table 37. *Loyers non annulables*

Date de clôture	31-mars-10			31-mars-11		
Echéance	Échéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Échéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables (en K€)	283	501	0	351	402	0

Couverture de change

Au 31 mars 2011 était en place :

Devise	Montant initial	Type de couverture	Echéance	Taux	Montant déjà utilisé avant le 31 mars 2011	Montant accumulé au 31 mars 2011	Montant maximum résiduel
USD	2.080	Accumulateur	1-avr.-11	1.425	441	22	22
USD	18.000	Tarn	1-juil.-11	1.335	7.440	720	5.040
USD	25.200	Tarn	1-juil.-11	1.29	12.900	900	7.200

La valeur « mark to market » de ces instruments financiers est de - 0,8 M€ au 31 mars 2011. Le résultat financier a donc été impacté d'une perte de change de ce montant.

10.3.2. Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement

Comme précisé au niveau du paragraphe 10.2 du présent document de référence, l'évolution du besoin en fonds de roulement est à mettre en lien avec le redimensionnement des stocks pour éviter les ruptures sur les gammes phares du Groupe, en particulier sur les produits Edition. Par ailleurs, avec la sortie en mars dernier de la nouvelle console portable 3DS de Nintendo, BIGBEN INTERACTIVE a souhaité présenter d'importantes quantités de produits disponibles afin de servir le marché.

La reconstitution des fonds propres a permis au fonds de roulement d'être de nouveau positif pour le second exercice consécutif, progressant à nouveau au 31 mars 2011 par rapport au montant enregistré au 31 mars 2010 (+4,3 M€ en termes d'évolution).

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

Aucune des lignes de crédit accordées au Groupe ne fait l'objet de covenants, à l'exception d'un des deux crédits de 1,75 M€ à 5 ans accordés en décembre 2010 pour le financement de l'installation photovoltaïque pour le nouveau site de Lauwin-Planque. Il s'agit d'un covenant de type Endettement financier brut sur Ebitda inférieur à un ratio de 2,75, ce covenant est respecté au 31 mars 2011.

10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation courante. Toutefois, compte tenu du niveau acceptable - toutes choses égales par ailleurs - de son endettement actuel, la Société a décidé de financer certains investissements par emprunts, et ce notamment dans le cadre de l'investissement significatif décrit aux paragraphes 5.2.2 et 5.2.3 du présent document de référence et relatif à l'installation sur la zone d'activités de Lauwin-Planque d'une nouvelle base logistique afin de traiter l'accroissement de l'activité du Groupe.

Au total, l'investissement à réaliser représenterait, y compris l'acquisition des terrains, un montant de l'ordre de 14 M€, étant précisé que ce montant pourrait légèrement évoluer en fonction des différentes options qui seraient in fine retenues. Cet investissement sera financé par une dette financière, à savoir un contrat de crédit-bail pour le financement du bâtiment et un prêt à moyen terme pour le financement des panneaux photovoltaïques. La Société dispose ainsi, au jour de l'établissement du présent document de référence, d'accords de financement dans le cadre de ce projet pouvant être décomposés de la manière suivante :

- 1,75 M€ d'ouverture de crédit auprès du Crédit Lyonnais, ligne amortissable sur 5 ans,
- 1,75 M€ d'ouverture de crédit auprès de Natixis, ligne amortissable sur 5 ans,
- 8,00 M€ de financement à long terme, 12 ans, amortissable, auprès du Crédit Lyonnais.

Chapitre 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. Recherche et développement

Le Groupe n'a pas activé de frais en matière de recherche & développement au sens de la terminologie comptable, y compris les frais de moules qui sont dorénavant incorporés directement au prix de revient des marchandises.

La recherche s'attache à développer des accessoires innovants permettant un réalisme accru du jeu tout en offrant une prise en mains accessible à tous les joueurs. Par ailleurs, BIGBEN INTERACTIVE développe des partenariats avec des développeurs de jeux vidéo pour la mise en place de packages Jeu Vidéo + Accessoire. Cette stratégie de plus en plus volontariste en termes de frais de recherche et développement implique des dépenses comprises entre 3 et 4 M€ chaque année dans ce domaine.

A ce titre, l'OSEO Innovation a, le 29 octobre 2009, attribué à BIGBEN INTERACTIVE la qualification d'Entreprise Innovante, qualification qui marque la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise acquis par le Groupe au cours de la décennie pour la conception d'accessoires innovants pour consoles de jeu vidéo et plus récemment pour l'édition de jeux vidéo. La certification OSEO Innovation rend l'action BIGBEN INTERACTIVE immédiatement éligible aux FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation).

11.1.1. Savoir-faire et technologies maîtrisés par la Société

Compétences techniques

Pour le développement de ses produits et pour saisir l'ensemble des opportunités de marché que recèle l'univers des jeux vidéo et des accessoires liés à ce marché, BIGBEN INTERACTIVE dispose de nombreux atouts et savoir faire technologiques.

Les paragraphes ci-après visent à mettre en avant un certain nombre de ces atouts, mais n'ont pas vocation à être exhaustifs, loin de là.

L'un des savoir faire pour lesquels BIGBEN INTERACTIVE est largement reconnue par la profession réside dans la **technologie de radiofréquence**, technologie parfaitement maîtrisée et intégrée dans de nombreux produits développés par la Société. Cette technologie de radiofréquence appliquée au jeu vidéo dès 2002 par BIGBEN INTERACTIVE, mais malheureusement non brevetée en son temps, a permis le développement sur le marché des manettes de jeux sans fil, rendant ainsi encore plus attrayant le jeu vidéo au sein de la famille...

C'est ainsi que l'ensemble des manettes de jeu sans fil fonctionnant sur la base de la technologie de radiofréquence mise au point par la Société est devenu un standard du marché. Aujourd'hui, BIGBEN INTERACTIVE a décliné cette technologie sur l'ensemble des consoles de jeu disponibles sur le marché...

Pistolet Radio Fréquence pour PlayStation 2	Manette de Jeu Radio Fréquence pour PlayStation 3	Manette de jeu Radio Fréquence multi support PS3, XBox et PC
		

Fort de ce savoir-faire, BIGBEN INTERACTIVE a toutefois développé des accessoires spécifiques pour améliorer le produit phare actuellement dans l'univers du jeu vidéo. Ainsi, les accessoires permettant de jouer à la console Nintendo Wii sont habituellement reliés par un câble. Ainsi, la Wiimote et le Nunchuck sont reliés par un cordon, par nature limité en termes de longueur, ce qui peut entraver la jouabilité générale du produit. Alors que la Wiimote communique avec la console au travers d'une technologie bluetooth, l'ajout d'un accessoire BIGBEN INTERACTIVE sur le Nunchuck, sur la base d'une technologie radiofréquence, permet ainsi de faire communiquer Wiimote et Nunchuck sans plus aucun lien physique entre les deux manettes de jeu...

Les deux technologies bluetooth et radiofréquence cohabitent ainsi pour une jouabilité maximale, pour le plaisir de tous...

Le système développé par BIGBEN INTERACTIVE consiste actuellement à brancher un récepteur et un transmetteur sur chacune des manettes Wii. A l'avenir, ces récepteurs et transmetteurs seront directement intégrés à l'intérieur même de la Wiimote et du Nunchuck, avec des options spécifiques.

Le positionnement de la Société, consistant ainsi à offrir plus aux joueurs, sur la base d'une vraie valeur ajoutée, semble en conséquence conforté par cette innovation et ce savoir faire maîtrisé et dupliqué fort à propos au travers de cette application.

BIGBEN INTERACTIVE est également un spécialiste de l'association Jeu Vidéo + Accessoire, et ce afin de mettre en avant un véritable duo, sur la base d'un jeu et d'un accessoire parfaitement adaptés. Sur ce type de développement, les choses sont très ouvertes et les développeurs restent ainsi très libres, partant d'aucune contrainte particulière. Les savoir faire techniques des spécialistes de la Société en termes de **mécanique**, **électronique**, **connectique** s'expriment alors à plein, en accompagnement de l'ensemble des **développements logiciels** en tant que tels, avec des contrats de partenariats, selon des cahiers des charges extrêmement précis.

Plusieurs produits importants ont été développés au sein des équipes techniques du Groupe au cours de ces dernières années, avec de très beaux succès commerciaux enregistrés au cours des exercices 2009/2010 et 2010/2011 (Hunting Challenge, Body Coach, Cyberbike,...).

Un autre point fort du savoir faire et des compétences de la Société s'exprime en particulier sur le marché des consoles portables. Sur ce marché, les produits BIGBEN INTERACTIVE font office de référence par leur



qualité, leur simplicité, l'ergonomie des produits en parfaite adéquation avec la console et les attentes des joueurs en termes de jouabilité. Ces compétences résultent de la grande connaissance de la Société en matière de **résistance des matériaux**, de **micromécanique**, de **connectique**...

A titre d'illustration, peuvent être cités les succès des produits de BIGBEN INTERACTIVE accompagnant la sortie de la console Nintendo DSi, sortie en avril 2009. Pour ce lancement, BIGBEN INTERACTIVE avait développé un ensemble de coques rigides en polycarbonate et revêtement métal. Le produit semble basique de premier abord, mais il correspond en fait à une réelle seconde peau du produit Nintendo DSi, produit relativement onéreux pour les consommateurs, et donc produit qu'il convient de protéger. Dès la sortie plus récente de la Nintendo 3DS, en mars dernier, BIGBEN INTERACTIVE a mis à disposition du marché ce même type de produits de protection pour cette nouvelle plateforme portable.



Avec le développement de sa gamme de produits adaptés aux iPhone et iPad d'Apple, le Groupe entend capitaliser sur ses savoir-faire techniques pour s'ouvrir de nouveaux marchés, dans de larges volumes de vente. C'est ainsi que des systèmes de protection ont été mis sur la marché par BIGBEN INTERACTIVE au cours de ces derniers mois, avec des ventes tout à fait en phase avec les attentes du management, pour un nouvel entrant.



Enfin, BIGBEN INTERACTIVE s'attaque aux problématiques de recharge des manettes de jeu. Après avoir développé un produit permettant de recharger les manettes de jeu via câble USB en lieu et place d'un câble électrique, BIGBEN INTERACTIVE s'implique sur les problématiques de **connectique** liées à ces systèmes de recharge. Ainsi, aujourd'hui, les manettes de jeu Wiimote et Nunchuck sont généralement recouvertes d'une enveloppe de silicone dans un souci de protection. Ces protections ne permettent pas le rechargement des manettes sur leur socle respectif, les manettes de jeu devant jusqu'à aujourd'hui être connectés à ce socle (cf ci-contre).



Au cours de l'exercice 2009/2010, BIGBEN INTERACTIVE a mis sur le marché un produit basé sur une technologie par **induction** permettant de recharger les manettes de jeu au travers de leur enveloppe de protection en silicone, les ondes électromagnétiques permettant de recharger sans contact les batteries situées à l'intérieur de la manette...

Au-delà des différents savoir faire et technologies évoqués plus haut, il est important de noter que la Société est particulièrement soucieuse du respect des normes les plus strictes, se détachant ainsi de certaines sociétés ayant une approche plus qu'opportuniste... Par ailleurs, une veille continue des évolutions technologiques est mise en œuvre, afin de faire profiter la Société de tout développement applicable à ses activités.

Eléments différenciateurs

BIGBEN INTERACTIVE dispose aujourd'hui de vrais éléments différenciateurs par rapport à d'autres acteurs du marché, au carrefour du développement technique, du marketing produits et de la veille de marché.

D'abord, il faut souligner la grande réactivité que peut avoir une société comme BIGBEN INTERACTIVE, société de taille moyenne, aux équipes de développement restreintes, mais parfaitement focalisées sur l'univers ciblé par la Société. Dans un marché riche et complexe, il convient d'identifier parmi les premiers les tendances et de les intégrer le plus rapidement possible à ses produits.

Ensuite, BIGBEN INTERACTIVE se positionne dans la logique même de l'éditeur, avec des développements de produits parfois en marge des jeux traditionnels à destination des gamers. C'est ainsi que la Société a développé une gamme de jeux plus ludiques pour tous : décoration, voyages, code de la route... Ces développements s'inscrivent toujours dans une recherche de qualité des produits.

11.2. Historique des budgets d'investissement

Au cours des 3 dernières années, la Société a vu ses budgets d'investissement poursuivre leur progression, accompagnant sa stratégie de développement de produits, en particulier sur les packages Jeu + Accessoire. En l'espace de 3 exercices, le montant global des budgets a ainsi été augmenté de plus de 50 %. BIGBEN INTERACTIVE, qui se positionnait notamment historiquement sur les consoles Wii de Nintendo, focalise désormais ses efforts sur PlayStation 3 de Sony, d'où la hausse des frais de développement Logiciels (Externe) ; la Société consentant également de plus en plus de frais opérationnels pour la protection de ses développements, d'où l'augmentation du poste correspondant aux autres charges opérationnelles (frais juridiques en particulier).

Table 38. Budgets opérationnels R&D

<i>En K€</i>	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS
Charges de personnel interne et autres charges opér.	1 345 12,0%	1 654 23,0%	2 246 35,8%
Charges de développement Logiciels (externe)	1 792 88,4%	2 283 27,4%	2 592 13,5%
Budgets d'investissements Moules	176 151,4%	224 27,3%	238 6,3%
TOTAL Budgets opérationnels R&D	3 313 49,1%	4 161 25,6%	5 076 22,0%

Cette tendance devrait se maintenir à des niveaux relativement élevés pour les exercices suivants. Il est en effet important de noter que la Société est impliquée dans un grand nombre de développement de produits.

11.3. Brevets, licences et marques

11.3.1. Brevets

La Société n'a pas historiquement déposé de brevets. En revanche, elle a exploité des brevets européens déposés par la société française Xkpad pour développer ses produits Bodypad et Shootpad soit :

- Bodypad : demande acceptée de brevet européen N°99957355.3 / 1 137 978, dans le cadre du dépôt de la demande PCT N°FR99/02991 réalisée le 2 décembre 1999 sous l'intitulé « Dispositif indicateur de mouvements pour logiciels ».
- Shootpad : demande de brevet enregistrée sous le n°05 10780 et déposée le 21 octobre 2005 sous l'intitulé « Dispositif interactif pour jeux vidéo ».

L'exploitation de ces brevets préfigurait l'explosion de l'ensemble des systèmes d'immersion des joueurs au sein d'un univers de jeu vidéo, avec la reconnaissance du mouvement du joueur comme clef de cette immersion... Ces brevets et leur exploitation par la Société anticipaient, à leur échelle, le succès incontestable de ces dernières années des systèmes mis au point par Nintendo pour sa console Nintendo Wii.

A partir de 2007 et 2008, BIGBEN INTERACTIVE a déposé un nombre significatif de brevets correspondant à ses développements de produits innovants ainsi que divers dessins et modèles sur une large gamme d'accessoires. La Société est accompagnée par le groupe Novagraaf spécialisé en propriété industrielle afin de préserver ses intérêts. Ces brevets et modèles sont détaillés dans les tableaux présentés pages suivantes.

Table 39. Synthèse des brevets déposés à ce jour par la Société

Description	Pays	N°de dépôt	Date de dépôt	Date d'expiration
Boîte de rangement avec logements superposés (Magic Tube)	Allemagne	20 2008 002 162.6	16.02.2008	16.02.2018
Idem	France	07/06577	19.09.2007	19.09.2027
Pochette de protection pour console de jeux vidéo (Flip & Play Protector)	Allemagne	20 2008 002 161.8	16.02.2008	16.02.2018
Idem	Espagne	200 801 335	16.06.2008	16.06.2018
Idem	France	707 899	08.11.2007	08.11.2027
Idem	Angleterre	815 865.1	01.09.2008	01.09.2028
Idem	Angleterre	914 175.5	01.09.2008	01.09.2028
Idem	Italie	U 000171	06.11.2008	06.11.2018
Boîte de rangement pour console de jeux vidéo (Slim Alu Case)	France	801 243	07.03.2008	07.03.2028
Accessoire immersif pour console de jeux vidéo portable (Guitar Legend I)	Office Européen Des Brevets	08 290 516.7	05.06.2008	05.06.2028
Idem	France	08/03121	05.06.2008	05.06.2028
Accessoire immersif ambidextre pour console de jeux vidéo portable (Guitar Legend – 2)	France	803 606	26.06.2008	26.06.2028
Système de réalité virtuelle pour jouer de la guitare avec effet spécial visuel et sonore (Guitar Legend III - Slide effect)	France	803 120	05.06.2008	05.06.2028
Accessoire immersif pour jeux vidéo	Espagne	U 2009 00967	08.06.2009	08.06.2019
Idem	France	803 584	25.06.2008	25.06.2028
Idem	Italie	U 000096	03.06.2009	03.06.2019
Haltère pour jeux vidéo (Dumbbell 1)	France	803 583	25.06.2008	25.06.2028
Accessoire immersif de remise en forme pour console de jeux vidéo (Dumbbell 2)	Office Européen Des Brevets	9 163 684	24.06.2009	24.06.2029
Idem	France	803 582	25.06.2008	25.06.2028
Pochette de protection pour console de jeux vidéo	France	902 349	15.05.2009	15.05.2019
Idem	Angleterre	910 318.5	16.06.2009	16.06.2029
Dispositif pour la pratique de la gymnastique interactive de type "step"	France	314 150	02.12.2003	02.12.2023
Idem	Office Européen Des Brevets	4805605.5	01.12.2004	01.12.2024
Idem	Etats-Unis	11/445,367	01.12.2004	01.12.2024
Idem	Allemagne	20 2004 021 792.9	26.11.2010	26.11.2030

Dispositif pour la pratique du football interactif utilisant une manette de jeu constituée d'un couple d'unités de contrôle	France	703 227	04.05.2007	04.05.2027
Idem	Office Européen Des Brevets	8805540.5	05.05.2008	05.05.2028
Idem	Etats-Unis	12/598,737	05.05.2008	05.05.2028
Idem	Japon		05.05.2008	05.05.2028
Etui de protection pour console de jeux vidéo	France	904 361	14.09.2009	14.09.2029
Accessoire pour console muni d'un écran tactile	France	905 945	08.12.2009	08.12.2029
Dispositif pour la pratique interactive de jeux vidéo (équilibre)	France	10/03692	16.09.2010	16.09.2030
Equipeement et procédé de limitation du temps d'utilisation d'une console de jeu associé	France	EP10195120.0	15.12.2010	15.12.2030

Table 40. *Synthèse des modèles déposés à ce jour par la Société*

Description	Pays	N° de dépôt	Date de dépôt	Date d'expiration
Boîtes (Magic Tube)	Union Européenne	785399	06.09.2007	06.09.2032
Boîte de rangement pour jeux vidéo et/ou stylets	Union Européenne	000 797 808	27.09.2007	27.09.2032
idem	Union Européenne	000 797 808	27.09.2007	27.09.2032
Stylet rétractable	Union Européenne	000 798 624	28.09.2007	28.09.2032
Pochette de protection pour console de jeux vidéo"	Union Européenne	000 825 153	13.11.2007	13.11.2032
Coque de protection pour console de jeu vidéo	Union Européenne	000 798 608	28.09.2007	28.09.2032
Support portatif pour contrôleur de jeu (Grip for Wii)	Union Européenne	000 870 829	01.02.2008	01.02.2033
Manette de jeu active avec écran tactile	Union Européenne	000 960 505	30.06.2008	30.06.2033
Supports pour haut-parleurs	Union Européenne	890926	05.03.2008	05.03.2033
Fusil (Noir et blanc)	Union Européenne	0010 10573	29.09.2008	29.09.2033
Fusil (Bleu et blanc)	Union Européenne	0010 10573	29.09.2008	29.09.2033
Fusil (Blanc)	Union Européenne	0010 10573	29.09.2008	29.09.2033
Fusil (Bois)	Union Européenne	0010 10573	29.09.2008	29.09.2033
Guitare	Union Européenne	0010 05656	19.09.2008	19.03.2033
Haltères (Noir et blanc)	Union Européenne	0010 10631	29.09.2008	29.09.2033

Haltères (Bleu et blanc)	Union Européenne	0010 10631	29.09.2008	29.09.2033
Boite pour console de jeux vidéo	Union Européenne	0011 10308	23.03.2009	23.03.2034
Récepteurs de radio	Union Européenne	1 616 921	28.09.2009	28.09.2034
Lecteurs de disques audio numériques combinés avec récepteur radio	Union Européenne	1 616 921	28.09.2009	28.09.2034
Idem	Union Européenne	1 616 921	28.09.2009	28.09.2034
Enceintes pour haut-parleurs	Union Européenne	1 616 921	28.09.2009	28.09.2034
Réveille-matin	Union Européenne	1 916 939	28.09.2009	28.09.2034
Idem	Union Européenne	1 916 939	28.09.2009	28.09.2034
Idem	Union Européenne	1 916 939	28.09.2009	28.09.2034
My Mote	Union Européenne	1 705 021	06.05.2010	06.05.2035
Idem	Union Européenne	1 705 021	06.05.2010	06.05.2035
Idem	Union Européenne	1 705 021	06.05.2010	06.05.2035
Controller My Mote	Union Européenne	1 705 021	06.05.2010	06.05.2035
My Mote	Etats-Unis	nc	17.06.2010	17.06.2035
Balance board pour Wii	Union Européenne	nc	15.07.2010	15.07.2035
New rifle (blanc)	Union Européenne	1 734 567	22.07.2010	22.07.2035
New rifle (bois)	Union Européenne	1 734 567	22.07.2010	22.07.2035
Manette Duo Pack Wired LX (noire, bleue, orange, rouge, rose)	Union Européenne	1 759 663	24.09.2010	24.09.2035
Controller Duo Pack Wired LX (noir, bleu, orange, rouge, rose)	Union Européenne	1 759 663	24.09.2010	24.09.2035
Récepteur de Radio	Union Européenne	1 766 676	12.10.2010	12.10.2035
Oreillette sans fil	Union Européenne	1 788 209	01.12.2010	01.12.2035
Sniper Gun pour PS3	Union Européenne	1 819 764	10.02.2011	10.02.2036
Nouvelles oreillettes sans fil	Union Européenne	1 800 798	03.01.2011	03.01.2036
Accessoires de jeux vidéo	Union Européenne	182 299	07.01.2011	07.01.2036
Accessoires de jeux vidéo	Union Européenne	1 807 603	19.01.2011	19.01.2036
Dispositifs de commande pour jeux électroniques	Union Européenne	1 840 497	24.03.2011	24.03.2036

11.3.2. Licences

La Société exploite, ou a exploité récemment, un certain nombre de licences pour son univers d'accessoires :

- Nintendo ; afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu Wii, licence couvrant également le développement d'accessoires adaptés à la console Nintendo DS.
- Microsoft Corporation ; afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu Xbox 360.

Dans le cadre des contrats de licence Nintendo Wii et DS et Microsoft Xbox 360, le Groupe n'est en aucun cas sous-traitant pour le compte de ces constructeurs de consoles mais se positionne comme un intervenant indépendant développant ses propres accessoires et les commercialisant après avoir reçu l'accord de ces fabricants.

Alors que le chiffre d'affaires du Groupe dépendant exclusivement de ces licences (principalement Nintendo et Microsoft) représentait au cours de l'exercice 2008/2009 environ 13,5 % du chiffre d'affaires total du Groupe, celui-ci n'a cessé de décroître au cours des deux derniers exercices, représentant ainsi environ 3,8 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice 2009/2010 et seulement environ 1,3 % du chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2010/2011. Cette forte baisse résulte du fait que les produits licenciés par Nintendo concernaient la console NDS/DSL en fin de vie (pas de licence pour la DSi, ni pour la DSXL, ni pour la 3DS) et des accessoires pour la console Wii, produits qui ont été remplacés par des versions BIGBEN INTERACTIVE tournées vers le mass market et par des produits électroniques non licenciés, mais également du fait que le volume d'affaires pour la Xbox 360 de Microsoft n'a que très faiblement progressé. D'un point de vue du coût de ces licences, les droits versés sont directement liés aux quantités de produits vendus par BIGBEN INTERACTIVE.

D'autres contrats de licences peuvent être également conclus de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo dans le cadre de l'activité d'Edition. A ce titre, des royalties sont payées aux éditeurs et/ou aux développeurs dont BIGBEN INTERACTIVE distribue et/ou édite les jeux, selon les cas. BIGBEN INTERACTIVE exploite ainsi la matrice de jeux et gère le risque de stock à sa discrétion. Au cours de l'exercice 2010/2011, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe dépendant de ces licences de jeux vidéo représentait environ 17,9 % de son chiffre d'affaires global (pôle Edition).

Enfin, il est précisé que BIGBEN INTERACTIVE peut conclure des accords de Distribution Exclusive avec certains éditeurs de jeux, comme Square Enix au Benelux, afin de distribuer les jeux développés par ce type d'acteurs. Dans ce contexte, une partie de l'activité du Groupe reste dépendante des calendriers de sorties des jeux mis sur le marché par ces acteurs. Au titre de l'exercice 2010/2011, l'activité de Distribution Exclusive a été en forte baisse au Benelux, impactant ainsi les résultats du Groupe. Sur l'exercice 2010/2011, environ 3,8 % de l'activité du Groupe était dépendante de ce type d'accords de Distribution Exclusive.

De manière générale, les licences dont dispose aujourd'hui BIGBEN INTERACTIVE ont été accordées pour l'Europe avec une extension pour d'autres pays - zone Asie Pacifique (Australie, Nouvelle Zélande, Pays du Golfe).

Il est important de noter que, hormis la Xbox 360 de Microsoft pour laquelle une licence est impérative du fait d'un verrouillage technique universel de la part de ce constructeur, la fabrication d'accessoires adaptables pour toutes les autres consoles est libre. Ainsi, le leader mondial des accessoires adaptables, la société nord américaine Madcatz, offre des produits pour toutes les consoles, sans disposer d'aucune licence des fabricants de consoles, en dehors de la licence Microsoft.

11.3.3. Marques

Le Groupe commercialise ses accessoires pour consoles sous la marque BIGBEN INTERACTIVE et la décline aujourd'hui pour d'autres gammes numériques et certains produits Audio.

Table 41. *Synthèse des marques dont dispose aujourd'hui le Groupe*

Pays	Marques	Classes	Date 1er dépôt	N° de dépôt	Date du dernier renouvel	N° d'enregistr.	Echéance
UE	BIGBEN INTERACTIVE	9, 18, 28, 38	07/02/2002	2 568 293	07/02/2002	2 568 293	07/02/2012
France	BIGBEN INTERACTIVE (logo)	9, 14, 28	14/04/1998		14/04/1998	98/729.159	30/04/2018
Internat.	BIGBEN INTERACTIVE (logo)	9, 14, 28	02/10/1998	703 202	02/10/1998	703 202	02/10/2018
UE	BIGBEN INTERACTIVE avec fond rectangulaire noir	9, 16, 28, 38, 42	18/02/2005	nc	18/02/2005	4 295 581	18/02/2015
UE	BIGBEN INTERACTIVE avec fond ovale noir	9, 16, 28, 38, 42	18/02/2005	nc	18/02/2005	4 295 606	18/02/2015
UE	BIGBEN INTERACTIVE accessoires jeux vidéo	9, 16, 28, 38, 42	17/02/2008	nc	18/02/2005	4 294 666	17/02/2015
France	BIGBEN (verbale)	14	16/11/1994	94545540	16/11/1994	94/545.540	30/11/2014
UE	B B I	9, 18, 28, 38	04/09/2002	nc	04/09/2002	2 838 951	04/09/2012
France	BBB (figuratif)	18, 24	18/07/2001	nc	18/07/2001	3122085	18/07/2011
UE	CONFORT TACTILE SOFT TOUCH	9, 18, 28	01/04/2003	nc	01/04/2003	3117355	01/04/2013
UE	DOUBLE FORCE	28	08/02/2000	nc	08/02/2000	1496728	08/02/2010
France	FAIS PLAISIR A TA MERE	20	30/03/1999	nc	30/03/1999	99784821	30/03/2019
UE	EPOK (semi-figuratif)	9, 18, 22	21/01/2003	nc	21/01/2003	5 325 576	21/01/2013
France	EPOK PARIS (semi-figuratif)	9, 14, 18	21/07/2003	nc	21/07/2003	3 238 512	21/07/2013
UE	EPOK PARIS (semi-figuratif)	9, 18, 22	22/01/2003	nc	22/01/2003	5 325 584	22/01/2013
France	ETHYLOSCOPE	9	31/12/2003	nc	31/12/2003	3 266 197	31/12/2013
France	ETILOSOP	9	31/12/2003	nc	31/12/2003	3 266 198	31/12/2013
France	MAXOTEC	9, 11, 28	03/04/1995	nc	03/04/1995	95566550	30/04/2015
UE	MAXOTEC	9, 11, 28	09/12/2004	nc	09/12/2004	4 183 885	09/12/2014
UE	MAXOTEC avec fond ovale noir	9, 11, 28	17/02/2005	nc	17/02/2005	4 294 641	17/02/2015
France	PATRICK ARNAUD	14	18/05/1992	nc	18/05/2002	94221252	18/05/2012
Italie	PATRICK ARNAUD	14	nc	nc	24/04/1998	693 164	24/04/2018
France	PATRICK ARNAUD	9, 18, 28	15/05/1998	nc	15/05/1998	98734160	31/05/2018
Allemagne	PATRICK ARNAUD	14	nc	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
Autriche	PATRICK ARNAUD	14	nc	nc	24/04/1998	nc	24/04/2018
Benelux	PATRICK ARNAUD	14	24/04/1998	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
Chine	PATRICK ARNAUD	14	nc	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
Espagne	PATRICK ARNAUD	14	24/04/1998	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
Monaco	PATRICK ARNAUD	14	24/04/1998	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
Pologne	PATRICK ARNAUD	14	24/04/1998	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
Portugal	PATRICK ARNAUD	14	24/04/1998	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
Suisse	PATRICK ARNAUD	14	24/04/1998	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
France	PIERRE RUCCI	14	05/07/1993	nc	05/07/2003	93475870	05/07/2013
UE	PLANETE KARAOKE	9	19/11/2003	nc	19/11/2003	3544459	19/11/2013
UE	PLANET KARAOKE	9	19/11/2003	nc	19/11/2003	3545316	19/11/2013
UE	logo PLANET KARAOKE	9	15/03/2004	nc	15/03/2004	3 712 461	15/03/2014
FR	logo PLANET KARAOKE (hibou)	9	03/02/2005	nc	03/02/2005	3340775	28/02/2015
UE	logo PLANET KARAOKE	9	17/02/2005	nc	17/02/2005	4 294 617	17/02/2015
UE	SPEEDFORCE II	9, 18, 28	17/01/2002	nc	17/01/2002	2538718	17/01/2012
France	VIRTUAL SIMULATION	9	06/12/1999	nc	06/12/1999	99828877	06/12/2009

Australie	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018
Chine	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018
UE	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018
Croatie	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018
France	Flip and Play	9, 18, 28	23/04/2008	08 3 572 108	23/04/2008	08 3 572 108	30/04/2018
Norvège	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018
Russie	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018
Suisse	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018
Ukraine	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018
France	Kick Party	9, 28	15/09/2008	08/3598833	15/09/2008	08/3598833	15/09/2018
France	Hunting Challenge	9, 28	15/09/2008	08/3598830	15/09/2008	08/3598830	15/09/2018
France	Dance Floor	9, 28	15/09/2008	08/3598832	15/09/2008	08/3598832	15/09/2018
France	Rock Session	9, 28	15/09/2008	08/3598831	15/09/2008	08/3598831	15/09/2018
France	Camera horizontale (logo)	9, 18, 28	10/12/2008	08/3616985	10/12/2008	08 3 616 985	10/12/2018
UE	Camera horizontale (logo)	9, 18, 28	nc	nc	nc	1016562	nc
Norvège	Camera horizontale (logo)	9, 18, 28	nc	nc	nc	1016562	nc
Suisse	Camera horizontale (logo)	9, 18, 28	nc	nc	nc	1016562	nc
France	Camera verticale (logo)	9, 18, 28	10/12/2008	08/3616984	10/12/2008	08 3 616 984	10/12/2018
UE	Camera verticale (logo)	9, 18, 28	nc	nc	nc	1016561	nc
Norvège	Camera verticale (logo)	9, 18, 28	nc	nc	nc	1016561	nc
Suisse	Camera verticale (logo)	9, 18, 28	nc	nc	nc	1016561	nc
France	3 bandes	9, 18, 28	27/03/2009	09/3640137	27/03/2009	09 3 640 137	27/03/2019
France	My Body Coach	9, 28, 42	19/05/2009	09/3651840	19/05/2009	nc	nc
Australie	BIGBEN	9, 18, 28	nc	nc	07/10/2008	1002092	07/10/2018
Chine	BIGBEN	9, 18, 28	nc	nc	07/10/2008	1002092	07/10/2018
UE	BIGBEN	9, 18, 28	nc	nc	07/10/2008	1002092	07/10/2018
Croatie	BIGBEN	9, 18, 28	nc	nc	07/10/2008	1002092	07/10/2018
Norvège	BIGBEN	9, 18, 28	nc	nc	07/10/2008	1002092	07/10/2018
France	BIGBEN	9, 18, 28	07/04/2008	08/3568179	nc	08 3 568 179	07/10/2018
Ukraine	BIGBEN	9, 18, 28	nc	nc	07/10/2008	1002092	07/10/2018
Australie	BIGBEN INTERACTIVE	9, 18, 28	nc	nc	20/01/2009	997955	22/01/2019
France	BIGBEN INTERACTIVE	9, 18, 28	11/12/2008	08/3617250	nc	08 3 617 250	22/01/2019
Norvège	BIGBEN INTERACTIVE	9, 18, 28	nc	nc	20/01/2009	997955	22/01/2019
Suisse	BIGBEN INTERACTIVE	9, 18, 28	nc	nc	20/01/2009	997955	22/01/2019
UE	Hunting Challenge (logo)	9, 28, 42	27/10/2009	8 642 167	nc	8 642 167	nc
UE	3 bandes	9, 18, 28	23/09/2009	8 569 253	nc	nc	nc
UE	My Body Coach (logo)	9, 28, 42	19/10/2009	8 623 191	nc	nc	nc
France	Pétanque Master	9, 28, 42	18/02/2009	10/3714935	nc	nc	nc
France	My Mote	9, 28, 42	24/04/2010	10/3733500	04/06/2010	10/3733500	24/04/2020
UE	My Mote	9, 28, 42	08/09/2010	103 733 500	nc	9 360 314	08/09/2020
France	You and	28, 35,41	28/05/2008	08/3578155	nc	08/3578155	nc
France	You and the game	28, 35,41	28/05/2008	08/3578156	nc	08/3578156	nc
Allemagne	BIGBEN INTERACTIVE	9, 14, 28	nc	nc	02/10/1998	703 202	02/10/2018
Autriche	BIGBEN INTERACTIVE	9, 14, 28	nc	nc	02/10/1998	703 202	02/10/2018
Benelux	BIGBEN INTERACTIVE	9, 14, 28	nc	nc	02/10/1998	703 202	02/10/2018
Espagne	BIGBEN INTERACTIVE	9, 28	nc	nc	02/10/1998	703 202	02/10/2018
Pologne	BIGBEN INTERACTIVE	9, 14, 28	nc	nc	02/10/1998	703 202	02/10/2018
Portugal	BIGBEN INTERACTIVE	9, 14, 28	nc	nc	02/10/1998	703 202	02/10/2018
Royaume-Uni	BIGBEN INTERACTIVE	9, 28	02/10/1998	nc	02/10/1998	703 202	02/10/2018
France	NDS-CODE DE LA ROUTE	9, 28	20/02/2007	nc	nc	3 484 019	28/02/2017
Allemagne	TEN 11	3, 10, 14, 20, 21, 24, 25, 30, 32, 33, 34	20/03/2000	300 215 428	05/07/2000	30 021 542	29/03/2010
Allemagne	TEN 11	9, 16, 28, 35, 38, 42 3, 10, 14, 20, 21, 24, 25,	20/03/2000	300 215 401	27/06/2000	30 021 540	29/03/2010
Allemagne	BIGBEN	30, 32, 33, 34	23/02/2000	300 135 793	23/06/2000	30 013 579	28/02/2010
Allemagne	BIGBEN	9, 16, 28, 35, 38, 42	23/02/2000	300 135 785	08/08/2000	30 013 578	28/02/2010
UE	Wertern Heroes	9,28,42	09/11/2010	nc	nc	9 508 102	09/11/2020
Royaume-Uni	SKINS SKINS	16	26/10/2004	nc	01/04/2005	2 376 577	26/10/2014

Chapitre 12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances intervenues depuis la fin du dernier exercice

En date du 23 mai dernier, Natixis, agissant pour le compte de BIGBEN INTERACTIVE, a déposé auprès des services de l'Autorité des Marchés Financiers une offre publique portant sur l'intégralité du capital de Modelabs Group, société cotée sur le marché Eurolist de Nyse Euronext Paris.

Modelabs Group, spécialiste de la distribution de produits télécom et créateur de mobiles sur-mesure, est un acteur de nouvelle génération du secteur de la téléphonie mobile. Il conçoit, développe et distribue de façon intégrée et flexible des téléphones mobiles, des accessoires et des services à destination d'opérateurs, de distributeurs et de marques à forte notoriété.

Ses activités sont organisées autour de 2 pôles stratégiques :

- Une activité « Distribution » qui fait de Modelabs Group et ses filiales le leader et spécialiste en France de la distribution de téléphones mobiles et d'accessoires, présent sur l'ensemble des réseaux de vente : opérateurs, MVNO, grande distribution alimentaire, grande distribution spécialisée, spécialistes télécom, détaillants et sites e-commerce ; ces activités de Distribution sont principalement exploitées par l'entité juridique Modelabs SA ;
- Une activité « Manufacture » qui permet au groupe Modelabs de disposer d'expertises en conception et design et d'un savoir-faire technologique pour permettre à de grandes marques de luxe (TAG Heuer, Dior, Versace) de créer leur propre gamme de téléphones mobiles en assurant une distribution qualitative et sélective sur les trois continents auprès des grands magasins, fashion stores et réseau HBJO (horlogerie, bijouterie, joaillerie). Les activités de manufacture sont principalement exploitées par Modelabs Manufacture.

Les activités Distribution et Manufacture ont représenté respectivement 92 % et 8 % du chiffre d'affaires total de l'exercice 2010.

Comme précisé au niveau du chapitre 6 du présent document de référence, l'intégration des activités Distribution de Modelabs Group, et notamment l'ensemble de ses produits Accessoires de téléphonie mobile, entre clairement dans la stratégie de BIGBEN INTERACTIVE, dans un contexte de convergence numérique entre les univers des jeux vidéo et de la téléphonie mobile.

Se reporter au projet de note d'information déposé auprès des services de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 23 mai dernier pour plus d'information sur cette transaction en cours.

12.2. Eléments susceptibles d'influer sur les perspectives de l'émetteur

Hormis les éléments décrits ci-avant et ceux décrits au Chapitre 4. « *Facteurs de risque* », la Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2011/2012.

Chapitre 13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

BIGBEN INTERACTIVE a choisi de ne pas inclure de prévisions ou d'estimations du bénéfice. Des précisions concernant les perspectives de la Société et de son secteur sont disponibles au Chapitre 6. « *Aperçu des activités* » du présent document de référence.

Chapitre 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

14.1.1. Direction Générale

A la date de dépôt du présent document, la direction de la Société est organisée de la manière suivante : Monsieur Alain FALC assure la fonction de Directeur Général de la Société.

14.1.2. Membres du Conseil d'administration

A la date de dépôt du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

- Monsieur Alain FALC : Président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Nicolas HOANG : Administrateur ;
- Madame Jacqueline DE VRIEZE : Administrateur ;
- Monsieur Jean-Marie DE CHERADE : Administrateur ;
- Monsieur Sébastien BOLLORE : Administrateur ;
- Monsieur Richard MAMEZ : Administrateur.

Il est précisé que Monsieur Maxence HECQUARD a assumé au cours de l'exercice 2009/2010 les fonctions d'administrateur de la Société. Son mandat n'a pas été renouvelé lors de la dernière Assemblée Générale du 28 juillet 2010.

Lors de cette même Assemblée Générale, Messieurs Sébastien BOLLORE et Richard MAMEZ ont intégré le Conseil d'administration.

Au cours des cinq dernières années, aucun dirigeant ni administrateur de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance, associé commandité ou fondateur ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun Directeur Général Adjoint ou Délégué non membre du Conseil d'administration nommé par celui-ci. Par ailleurs, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

Le tableau ci-après précise pour chaque membre du Conseil d'administration ses fonctions et mandats exercés dans le Groupe ou en dehors du Groupe.

Table 42. Membres du Conseil d'administration

	Fonction	Date de nomination ou du dernier renouvellement	Date de fin de mandat *	Autres fonctions exercées dans la Société	Autres fonctions exercées en dehors de la Société (Groupe et hors Groupe)
					Mandats actuels :
					Président SAS Espace 3 Games Gérant SCI Falc Gérant SCI Jafa Administrateur BBI BELGIUM SA (Benelux) Administrateur BBI HK Ltd (Hong Kong)
Alain FALC	Président Directeur Général	septembre-06	2012	-	Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Président SAS King Games Vidéo Administrateur de BBI UK Holdings Ltd
					Mandats actuels :
					Président SARL Saint Gervais Co Gérant SARL CDB Finances Directeur Général SAS Schmid Laurent Finances Administrateur SGCE Gérant SARL Patricentre
Nicolas HOANG	Administrateur	juillet-07	2012	-	Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années Directeur général SAS Majorette
					Mandat actuel :
					Directeur Général SAS Espace 3 Games
Jacqueline DE VRIEZE	Administrateur	juillet-09	2015	-	Autre mandat exercé au cours des 5 dernières années : Responsable SAS King Games Vidéo
					Mandats exercés au cours des 5 dernières années :
Jean Marie DE CHERADE	Administrateur	juillet-09	2015	-	Gérant SARL RH Gérant SARL BD Strata Président SAS Wiltshire Invest 1 Gérant SC AMS
					Mandats actuels :
					Directeur du Développement Groupe Bolloré Administrateur de Bolloré Participations Administrateur de Bolloré Administrateur de Financière V Administrateur d'Omnium Bolloré Administrateur de Sofibol Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge
Sébastien BOLLORE	Administrateur	juillet-10	2016	-	Mandats exercés au cours des 5 dernières années : Représentant permanent de Financière de l'Odette au Conseil de la Compagnie des Glénans Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge
					Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :
Richard MAMEZ	Administrateur	juillet-10	2016	-	Président de Majorette Gérant unique Opus Musique

* : AGO devant se prononcer sur les comptes clos au ...

14.1.3. Profils des administrateurs

Alain FALC : Président du Conseil d'administration

Ingénieur en électronique (ISEN 1981).

Monsieur Alain FALC crée BIGBEN INTERACTIVE en 1981 à la fin de ses études et acquiert rapidement un savoir-faire industriel et commercial dans le domaine de la montre et des produits électronique promotionnels.

En 1993, il décide d'investir le secteur naissant des jeux vidéo pour y décliner son savoir-faire. Devenu leader de la conception-fabrication d'accessoires pour consoles de jeux vidéo en France en 1999, il fait introduire la Société en bourse et mène son développement à l'international avec des implantations au Benelux, en Grande Bretagne, en Allemagne et à Hong-Kong.

Après avoir connu l'hyper croissance de 1999 à 2002, Monsieur Alain FALC doit gérer la restructuration du Groupe de 2003 à 2005 avant d'adosser le Groupe au consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank fin 2006.

Nicolas HOANG : Administrateur

IEP Paris (2001), master en droit de l'Université Paris 2 Panthéon Assas.

Après avoir été analyste à la Deutsche Bank AG London (titrisations immobilières et créances non performantes), Monsieur Nicolas HOANG rejoint le groupe MI29 où il prend en charge différentes structures de gestion foncière et d'investissement immobilier avant d'intervenir sur les investissements dans les sociétés en retournement.

Jacqueline DE VRIEZE : Administrateur

Autodidacte.

Après une première expérience dans le domaine des soins de la personne (salon de coiffure et institut d'esthéticiennes) de 1976 à 1987, elle crée une entreprise de gymnastique douce et de soins esthétiques dans un centre de remise en forme.

En 1989, elle rejoint la société de magasins de vente au détail de jeux et gadgets ESPACE 3 GAMES comme responsable de magasins avant d'en devenir la directrice en 1995.

Jean-Marie DE CHERADE : Administrateur

Ingénieur agronome, maîtrise ès sciences naturelles, DEA de marketing, gestion et administration des entreprises.

Après avoir été assistant à la chaire de marketing agroalimentaire au CESA (centre d'enseignement supérieur des affaires du groupe HEC-ISA), Monsieur Jean-Marie DE CHERADE devient consultant à la BANQUE MONDIALE avec la conduite de projets pour la zone de l'Afrique de l'Ouest.

Il rejoint ensuite le monde de l'entreprise où il sera entre autres Président et Cofondateur de la société EOS MARKETING. Il est aujourd'hui chargé de missions pour le groupe MI29.

Sébastien BOLLORE : Administrateur

Après des études commerciales en France et aux Etats-Unis, il rejoint le Groupe Bolloré en 2005 pour participer à différents projets stratégiques du Groupe dont le développement de la voiture électrique Blue Car et le lancement de la chaîne de télévision Direct8. Il est aujourd'hui responsable du pôle Nouvelles Technologies au sein de la Direction du Développement du Groupe Bolloré.

Richard MAMEZ : Administrateur

Après une première expérience marketing dans l'agroalimentaire à l'international chez Ferrero en Italie, il rejoint le secteur du loisir tout d'abord dans le ski (Look, Lange) comme directeur marketing international pendant une dizaine d'années avant d'assumer la direction générale de diverses entreprises du secteur (Browning, Look, Jeanneau). C'est en 1996 qu'il aborde le secteur du jouet avec la direction générale de Majorette jusqu'à sa reprise par Smoby en 2005. Il devient alors directeur associé du Groupe B&S (Instruments de musique à vent) de 2006 à 2008 avant de revenir à la demande de MI29 chez Majorette comme Président à compter de 2009, Majorette dont il réalise la cession au Groupe Simba en 2010.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

En dehors des points indiqués au Chapitre 19. « *Opérations avec des apparentés* » du présent document de référence et relatifs aux différentes conventions réglementées, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur des personnes présentées au paragraphe 14.1. « *Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs* » et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Par ailleurs aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'une quelconque des personnes présentées au paragraphe 14.1. « *Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs* » a été sélectionnée en tant que membre du Conseil d'administration ou membre de la direction générale.

Il est rappelé qu'à la date du présent document, Monsieur Alain FALC est actionnaire de la Société à hauteur de 21,9 % du capital et 21,7 % des droits de vote, que MI29, qui détient 32,6 % du capital et 32,3 % des droits de vote de la Société, est représenté au sein du Conseil d'administration par Monsieur Nicolas HOANG, et enfin que Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par Messieurs Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE, qui détient 15,5 % du capital et 15,3 % des droits de vote, est représenté au sein du Conseil d'administration par Monsieur Sébastien BOLLORE.

Il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes présentées dans le paragraphe 14.1 ci-dessus concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société.

Chapitre 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société

15.1.1. Politique de fixation des rémunérations

Les rémunérations des mandataires sociaux sont strictement liées à leurs fonctions dans les sociétés du Groupe et au niveau général de rémunération pratiqué dans le territoire de leur société.

15.1.2. Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des mandataires sociaux se sont élevées à 244 K€ au titre de l'exercice 2009/2010 et à 246 K€ au titre de l'exercice 2010/2011, dont 12 K€ de jetons de présence.

Les engagements de retraite en faveur des mandataires sociaux étaient nuls au titre de l'exercice 2008/2009. La Société n'a pas souscrit d'autres engagements en faveur des mandataires sociaux.

Table 43. *Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices*

	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011
Monsieur Alain FALC Président du Conseil d'administration - Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	182 000 €	182 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Madame Jacqueline DEVRIEZE Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	56 000 €	56 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Monsieur Jean Marie DE CHERADE* Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 000 €	2 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Monsieur Nicolas HOANG Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 000 €	2 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Monsieur Sébastien BOLLORE Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	0 €	2 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Monsieur Richard MAMEZ Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	0 €	2 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
	242 000 €	246 000 €

(*) M. DE CHERADE est titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société avec un montant total facturé de 24 000€.

Il est précisé que les montants de rémunérations dues et versées au cours de l'exercice sont identiques.

Table 44. *Détails des rémunérations dues au titre des deux derniers exercices*

	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011
Monsieur Alain FALC		
Président du Conseil d'administration - Directeur Général		
Rémunération fixe	180 000 €	180 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	2 000 €	2 000 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	182 000 €	182 000 €
Madame Jacqueline DEVRIEZE		
Administrateur		
Rémunération fixe	54 000 €	54 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	2 000 €	2 000 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	56 000 €	56 000 €
Monsieur Jean Marie DE CHERADE *		
Administrateur		
Rémunération fixe	0 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	2 000 €	2 000 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 000 €	2 000 €
Monsieur Nicolas HOANG		
Administrateur		
Rémunération fixe	0 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	2 000 €	2 000 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 000 €	2 000 €
Monsieur Sébastien BOLLORE		
Administrateur		
Rémunération fixe	0 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	2 000 €	2 000 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 000 €	2 000 €
Monsieur Richard MAMEZ		
Administrateur		
Rémunération fixe	0 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	2 000 €	2 000 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 000 €	2 000 €

(*) M. DE CHERADE est titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société avec un montant total facturé de 24 000€.

Il est à noter que Monsieur Jean-Marie DE CHERADE est titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société, contrat représentant un montant total facturé de 24 K€ sur l'exercice 2010/2011.

La Société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Table 45. *Détails des éventuels avantages consentis au profit de Monsieur Alain FALC*

Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Alain FALC Président du Conseil d'administration et Directeur Général	Oui	Non	Non, en dehors des indemnités légales

La question du maintien du contrat de travail de Monsieur Alain FALC a été débattue par les administrateurs, conformément à ce qui figure dans le rapport sur le contrôle interne. Lors des débats, les administrateurs ont constaté que le contrat de travail de Monsieur Alain FALC avec la société BIGBEN INTERACTIVE remonte à la création de celle-ci en 1981 et que ses fonctions principales restent la direction générale de la Société. Dans ces conditions, le Conseil d'administration a considéré, nonobstant la recommandation AFEP/MEDEF, qu'il n'y a pas lieu de demander à Monsieur Alain FALC de renoncer, en raison de son mandat de Président Directeur Général de la société BIGBEN INTERACTIVE, à son contrat de travail avec la Société.

15.1.3. Jetons de présence

Nous rappelons que, dans sa douzième résolution, l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010 a porté à 12.000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

Table 46. *Jetons de présence versés au cours des deux derniers exercices*

	Montants versés au cours de l'exercice 2009/2010 *	Montants versés au cours de l'exercice 2010/2011
Monsieur Alain FALC Président du Conseil d'administration - Directeur Général	2 000 €	2 000 €
Madame Jacqueline DEVRIEZE Administrateur	2 000 €	2 000 €
Monsieur Jean Marie DECHERADE Administrateur	2 000 €	2 000 €
Monsieur Nicolas HOANG Administrateur	2 000 €	2 000 €
Monsieur Sébastien BOLLORE Administrateur		2 000 €
Monsieur Richard MAMEZ Administrateur		2 000 €
TOTAL Jetons de présence	8 000 €	12 000 €

(*) M. HECQUARD était administrateur au cours de l'exercice 2009/2010 et a ainsi perçu 2 000 € de jetons de présence durant cette période.

Il est précisé que la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société, devant se tenir le 18 juillet 2011, sera amenée à se prononcer sur une hausse de l'enveloppe globale de jetons de présence allouée au Conseil d'administration, à 50.000 euros à répartir entre les administrateurs.

15.1.4. Actions de performance

La Société (ainsi que toute société du groupe) n'a pas attribué, au cours de l'exercice 2010/2011, ou au cours d'exercices précédents, d'actions de performance à des mandataires sociaux.

Pour mémoire, le Conseil d'administration a, le 14 octobre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 et attribué 44.600 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe. Lors de cette attribution, concernant les administrateurs, seule Madame Jacqueline DE VRIEZE, non bénéficiaire de BSA Managers, a reçu 1.000 actions au titre de cette attribution gratuite du 14 octobre 2008. Au regard de l'importance somme toute très relative de l'attribution gratuite d'actions accordée à Madame Jacqueline DE VRIEZE, le Conseil d'administration n'a pas jugé utile de placer l'attribution effective de ces actions à de quelconques conditions de performance, contrairement aux recommandations de l'AFEP / MEDEF sur ce sujet.

Au cours de l'exercice 2010/2011, le 15 novembre 2010, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juillet 2010 et attribué 60.000 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe. Lors de cette attribution, concernant les administrateurs, seule Madame Jacqueline DE VRIEZE, a reçu 1.000 actions au titre de cette attribution gratuite du 15 novembre 2010. Au regard de l'importance somme toute très relative de l'attribution gratuite d'actions accordée à Madame Jacqueline DE VRIEZE, le Conseil d'administration n'a pas jugé utile de placer l'attribution effective de ces actions à de quelconques conditions de performance, contrairement aux recommandations de l'AFEP / MEDEF sur ce sujet.

Table 47. *Actions de performance ou actions gratuites attribuées à chaque mandataire social*

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés *	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Madame Jacqueline DE VRIEZE Administrateur	15-nov-10	1 000	11,84 € / action	15-nov-12	15-nov-14	Aucune

* : charges imputables sur les exercices 2010/2011 et 2011/2012

15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux

Emission de 360.000 BSA le 3 novembre 2008

Le Conseil d'administration a, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe. Les caractéristiques détaillées de ces BSA Managers sont disponibles au paragraphe 17.2.3. « Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux ».

Dans le cadre du programme BSA Managers décrit ci-avant, les mandataires ont reçu 198.000 BSA Managers sur un total de 360.000 BSA au titre de l'émission réservée autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008. Ils ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit. Les bénéficiaires des BSA Managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008.

Il est indiqué que 1 bon donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 7,00 euros chacune pour les tranches 1, 2 et 3.

Table 48. *Détail des BSA Managers attribués aux administrateurs au cours de l'exercice 2008/2009*

	Date du plan	Nature des options	Valorisation des bons selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice (€)	Période d'exercice
Monsieur Alain FALC Président du Conseil d'administration - Directeur Général	03-nov-08	Souscription	Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 €	90 000	Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 €	Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche
Monsieur Maxence HECQUARD Administrateur - Directeur Général Délégué	03-nov-08	Souscription	Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 €	45 000	Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 €	Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche
Monsieur Jean Marie DECHERADE Administrateur	03-nov-08	Souscription	Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 €	18 000	Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 €	Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche
Monsieur Nicolas HOANG Administrateur	03-nov-08	Souscription	Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 €	45 000	Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 €	Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche

En novembre 2009, BIGBEN INTERACTIVE a constaté l'exercice de 400 bons de souscription d'actions émis le 3 novembre 2008 donnant droit à 400 actions nouvelles. Postérieurement à l'exercice 2009/2010, la Société a par ailleurs constaté deux augmentations de capital successives par exercice des BSA Manager émis en novembre 2008, la première ayant donné lieu à la création de 5.997 actions nouvelles, la seconde à la création de 113.600 actions nouvelles. A la date d'établissement du présent document de référence, la tranche 1 des BSA Manager a été soit exercée, soit est devenue caduque.

Restent en circulation les tranches 2 et 3 des BSA Manager, soit 132.000 BSA pour des Administrateurs (ou ex Administrateur) et 108.000 BSA pour les salariés.

Plans d'options de souscription d'actions de la Société

Néant.

15.1.6. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société

Néant.

15.2. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Les sommes provisionnées aux fins de versement de retraite sont de 208 K€ au 31 mars 2011, provisions non affectées nominativement.

Chapitre 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Direction et administration de la Société

16.1.1. Direction de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

Cette fonction a été définie par le Conseil d'administration du 27 septembre 2001 et confirmée par celui du 14 septembre 2006 qui a renouvelé le mandat de Monsieur Alain FALC.

Il est précisé que Monsieur Maxence HECQUARD a été nommé Directeur Général Délégué le 17 août 2006 avec une mission d'assistance à la décision en matière de stratégie industrielle, commerciale et financière. Monsieur Maxence HECQUARD a toutefois été révoqué de ses fonctions de Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration du 22 janvier 2010, et non remplacé à ce jour.

16.1.2. Administration de la Société

Composition du Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'administration de la Société à la date de dépôt du présent document de référence ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Table 49. Mandats des membres du Conseil d'administration

	Fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date de fin de mandat *
Alain FALC	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	décembre-88	janvier-00	31 mars 2012
Nicolas HOANG	Administrateur	mars-07	juillet-07	31 mars 2012
Jacqueline DEVRIEZE	Administrateur	septembre-03	juillet-09	31 mars 2015
Jean Marie DE CHERADE	Administrateur	mai-08	juillet-09	31 mars 2015
Sébastien BOLLORE	Administrateur	juillet-10	juillet-10	31 mars 2016
Richard MAMEZ	Administrateur	juillet-10	juillet-10	31 mars 2016

* : AGO devant se prononcer sur les comptes clos au ...

Nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Il est à noter que le mandat d'administrateur de Monsieur Maxence HECQUARD est venu à expiration à la fin de l'exercice 2009/2010. Le Conseil d'administration du 21 mars 2010 a décidé de ne pas proposer le renouvellement de son mandat à l'Assemblée du 28 juillet 2010. Ainsi, cette Assemblée a décidé de ne pas renouveler Monsieur HECQUARD dans ses fonctions d'administrateur, mais a toutefois nommé Monsieur Richard MAMEZ au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur HECQUARD.

Le Conseil d'administration a également considéré nécessaire de tenir compte de l'évolution de l'actionnariat de la Société en proposant la nomination de Monsieur Sébastien BOLLORE, celui-ci représentant les intérêts de Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par Messieurs Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE. Ainsi, Monsieur Sébastien BOLLORE est devenu administrateur à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010.

Administrateurs indépendants

En date du 25 octobre 2010, le Conseil d'administration s'est réuni et a défini les critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant, et ce sur la base et dans le respect des recommandations émises au sein du Code Middlednext. Ainsi, le membre indépendant du Conseil ne doit pas :

- être salarié, dirigeant ou être lié étroitement à un dirigeant de la Société ou d'une entité détenant le contrôle seul ou de concert, de la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- représenter un actionnaire détenant ou être membre d'une entité détenant ou encore détenir, directement ou indirectement, une participation dans la Société supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ;
- être un client, un fournisseur, un banquier :
 - o significatif de la Société ;
 - o ou pour lequel la Société représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;
- avoir été auditeurs de la Société ou, le cas échéant, de l'une de ses filiales, au cours des cinq dernières années.

Au regard de ces critères, Messieurs Jean Marie DE CHERADE et Richard MAMEZ ont été qualifiés d'administrateurs indépendants. Même si Messieurs Jean Marie DE CHERADE et Richard MAMEZ ont été historiquement présentés par la Société comme étant proches de l'actionnaire MI 29, d'un point de vue formel, ces deux administrateurs ne sont pas liés à cet actionnaire. En conséquence, lors de l'examen de leur situation par le Conseil d'administration du 25 octobre 2010, ceux-ci ont été désignés comme administrateurs indépendants.

Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur

Chaque administrateur doit être titulaire d'au moins une action.

Administrateurs élus par les salariés du Groupe

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code de Commerce étant inférieure à 3 % du capital social de la Société, l'Assemblée Générale n'est pas tenue à ce jour de procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

Il n'est pas prévu pour l'instant d'introduire dans les statuts la possibilité d'une élection d'un ou plusieurs administrateurs par le personnel de la Société et de ses filiales directes ou indirectes françaises.

16.1.3. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration

Règlement intérieur

Le Conseil d'administration a mis en place le 28 juillet 2008 un règlement intérieur qui définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration.

Rôle et fonctionnement

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de l'entreprise et s'assure que les mesures prises par le Comité de Direction vont bien dans le sens des axes stratégiques qu'il a défini. Le Président du Conseil

d'administration, qui est en contact direct et régulier avec l'ensemble des administrateurs, centralise les demandes puis établit un projet d'ordre du jour pour la prochaine réunion du Conseil. Il s'assure que ce projet répond bien aux attentes de chacun des administrateurs et donne au Comité de Direction la liste des points à préparer pour présentation au Conseil d'administration à venir.

Le Président est également responsable du Comité de Direction et s'assure à ce titre de l'application de toute mesure propice à la réalisation des objectifs stratégiques définis par le Conseil d'administration, en s'appuyant notamment sur les procédures de contrôle interne.

Evaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011. Le taux de présence des administrateurs était de 93 %.

Règles de répartition des jetons de présence et montant individuel des versements effectués

L'Assemblée Générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration. Le mode de répartition des jetons de présence avait été fixé par le Conseil d'administration du 6 février 2003 selon une répartition égalitaire entre ses membres (mode de répartition contraire à la 14^{ème} recommandation du Code de gouvernance établi par Middlednext). Cette répartition est restée applicable y compris au titre de l'exercice 2010/2011. Ainsi, la Société a versé aux membres de son Conseil d'administration un montant brut de 12.000 euros à titre de jetons de présence, soit 2.000 euros par administrateur.

Pour rappel, le montant global de jetons de présence alloués au Conseil d'administration avait été augmenté, passant de 6.000 euros à 10.000 euros, suite à la décision de l'Assemblée Générale du 28 juillet 2008. Ce montant global a ensuite été maintenu à ce niveau par les différentes décisions d'Assemblée Générale. Il est toutefois précisé que la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société, devant se tenir le 18 juillet 2011, sera amenée à se prononcer sur une hausse de l'enveloppe globale de jetons de présence allouée au Conseil d'administration, à 50.000 euros à répartir entre les administrateurs.

Prenant en considération la 14^{ème} recommandation du Code de gouvernance établi par Middlednext, le Conseil d'administration du 4 mai 2011 a proposé qu'à l'avenir la répartition des jetons de présence entre les administrateurs intègre une composante en fonction de l'assiduité de ses membres lors de ses réunions.

16.2. Informations sur les contrats de services

Les informations concernant les contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction à BIGBEN INTERACTIVE ou à l'une quelconque de ses filiales sont disponibles au Chapitre 19. « *Opérations avec des apparentés* ».

Il est également précisé que Monsieur Jean Marie DE CHERADE est titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société, contrat ayant engendré une facturation pour un montant total de 24 K€ au titre de l'exercice 2010/2011.

Hors les contrats présentés au chapitre 19 du présent document de référence, et ceux présentés ci-avant et relatifs aux conventions réglementées, il n'existe pas d'autres contrats de service liant les membres du Conseil d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3. Informations relatives aux Comités

16.3.1. Comités d'Audit et des Rémunérations

En date du 25 octobre 2010, après fixation des critères d'indépendance des administrateurs, le Comité d'Audit a été constitué, avec comme membres Messieurs Jean Marie DE CHERADE et Richard MAMEZ.

Pour le bon fonctionnement de ce Comité d'Audit, Monsieur François BOZON, en sa qualité de Secrétaire Général, assiste aux travaux réalisés, sans toutefois prendre part aux délibérations.

Le Comité d'Audit a notamment pour mission de rendre un rapport sur le contrôle des filiales du Groupe par une action de recensement, d'évaluation et de suivi des risques, ainsi que de donner son avis au Conseil d'administration sur les comptes semestriels et annuels.

Il n'existe pas aujourd'hui de Comité des Rémunérations au sein du Groupe.

16.3.2. Comités de Direction BIGBEN INTERACTIVE SA et Groupe

Le Comité de Direction de la Société BIGBEN INTERACTIVE se réunit d'une manière générale deux fois par mois pour examiner la marche des affaires, suivre l'avancement des chantiers en cours sur la période (logistique, administration, contrôle de gestion, etc.) avec les responsables opérationnels et prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations générales données par le Conseil d'administration.

Table 50. Composition du Comité de Direction de la Société

Comité Société	Fonction
Alain FALC	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
François BOZON	Secrétaire Général
Yannick ALLAERT	Responsable Accessoires Europe
Laurent HONORET	Responsable Commercial Europe
Fabrice LEMESRE	Responsable Audio & Téléphonie

Le Comité de Direction Groupe se réunit mensuellement pour faire le point de la marche des affaires dans chaque territoire et au niveau du Groupe, suivre l'avancement des chantiers Groupe et d'une manière générale, prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations générales données par le Conseil d'administration.

Table 51. *Composition du Comité de Direction du Groupe*

Comité Groupe	Fonction
Alain FALC	Président Directeur Général
François BOZON	Secrétaire Général
Yannick ALLAERT	Responsable Accessoires Europe
Laurent HONORET	Responsable Commercial Europe
Fabrice LEMESRE	Responsable Audio & Téléphonie
Daniel JANSSENS	Responsable BBI Belgium SA (Benelux)
Hans Josef LEY	Responsable BBI GmbH (Allemagne)
Roland DE SAINT VICTOR	Responsable BBI HK Ltd (Hong Kong)

16.4. Gouvernement d'entreprise

Pour mémoire, le mandat d'administrateur de Monsieur Maxence HECQUARD, représentant de MI29, est arrivé à expiration à l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010. L'Assemblée a décidé de ne pas renouveler Monsieur HECQUARD dans ses fonctions d'administrateur, mais a toutefois nommé Monsieur Richard MAMEZ au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur HECQUARD.

Le Conseil a également considéré nécessaire de tenir compte de l'évolution de l'actionnariat de la Société en proposant la nomination de Monsieur Sébastien BOLLORE, celui-ci représentant les intérêts de Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par Messieurs Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE.

La Société n'envisage pas de faire appel à d'autres administrateurs dans un avenir proche.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration adopté en 2008/2009 a été mis à jour lors du Conseil du 25 octobre 2010, notamment afin d'être en conformité avec les 6^{ème}, 7^{ème} et 11^{ème} recommandations du Code Middenext. Par ailleurs, plus récemment, le Conseil d'administration a mis en place une procédure d'auto-évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux conformément à la 15^{ème} recommandation du Code, la 1^{ère} réunion du Conseil intégrant ces dispositions à son ordre du jour s'étant réunie en date du 22 avril 2011. Enfin, prenant en considération la 14^{ème} recommandation du Code de gouvernance établi par Middenext, le Conseil d'administration du 4 mai 2011 a proposé qu'à l'avenir, la répartition des jetons de présence entre les administrateurs intègre une composante en fonction de l'assiduité de ses membres lors de ses réunions.

Ainsi, à la date du présent document de référence, la Société se conforme à l'intégralité des recommandations établies par Middenext.

16.5. Rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

16.5.1. Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L225-37, alinéa du Code de Commerce, le Président du Conseil doit rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, de l'étendue des pouvoirs du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités de participation des actionnaires aux assemblées ;

- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration du 04 mai 2011 et transmis aux commissaires aux comptes.

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Notre Société se réfère au Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com, dans la rubrique "Actualités"), ci-après le Code de référence. Le conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a :

- remanié le 26 juillet 2010 le règlement intérieur du Conseil qui est dorénavant en conformité avec les 6^{ème}, 7^{ème} et 11^{ème} recommandations du Code Middlenext ;
- défini le 25 octobre 2010 les critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant sur la base et dans le respect de la 8^{ème} recommandation du Code Middlenext, et qualifié deux administrateurs existants d'administrateurs indépendants ;
- mis en place une procédure d'auto-évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux conformément à la 15^{ème} recommandation du Code Middlenext, le premier Conseil ayant effectué cette auto-évaluation s'étant tenu le 22 avril 2011 soit postérieurement à la clôture.

Toutefois, la 14^{ème} recommandation du Code est écartée pour la répartition de jetons de présence (actuellement un forfait de 2.000 euros par personne) qui ne tient toujours pas compte de l'assiduité.

1.1 - Le Conseil d'Administration

- Structure juridique

La société Bigben Interactive SA est une société anonyme régie par la loi du 24 juillet 1966 relatives aux Sociétés Commerciales et le décret du 23 mars 1967. Les Statuts ont été harmonisés suite à la codification du Code de Commerce et l'adoption de la loi du 15 mai 2001.

La Direction Générale a été confiée au Président du Conseil d'Administration par le Conseil d'Administration du 14/09/2006. Le poste de Directeur Général Délégué, qui a été rempli du 17 août 2006 au 22 janvier 2010, n'a pas été pourvu depuis cette dernière date.

- Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité du Groupe soit l'ensemble de la société-mère et des filiales consolidées et en contrôle la mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

- Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres.

Le Conseil est aujourd'hui composé de 6 membres :

- deux administrateurs représentant l'actionnariat historique, à savoir le Président Alain Falc ;
- deux administrateurs représentant les deux principaux actionnaires financiers à savoir MM. Nicolas Hoang et Sébastien Bolloré ;
- deux administrateurs qualifiés d'indépendants par le conseil du 25 octobre 2010, à savoir MM. Jean Marie de Chérade et Richard Mamez.

Le Conseil a considéré que sa composition est équilibrée quant à la diversité et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres. La présence au Conseil de Mme Jacqueline De Vrieze depuis 2003 témoigne en particulier de la volonté d'avoir une représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil. Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour une durée de six années. Tout administrateur sortant est rééligible. L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Alors que deux administrateurs ont été nommés par l'assemblée du 28 juillet 2010 du fait du remplacement d'un administrateur dont le mandat était échu et de la création d'un sixième poste d'administrateur, aucun mandat d'administrateur ne vient à échéance avec l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

- Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Conseil d'Administration à l'égard de Bigben Interactive et leurs intérêts

- Administrateurs indépendants

En date du 25 octobre 2010, le Conseil d'administration s'est réuni et a défini les critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant, et ce sur la base et dans le respect des recommandations émises au sein du Code Middlednext. Ainsi, le membre indépendant du Conseil ne doit pas :

- être salarié, dirigeant ou être lié étroitement à un dirigeant de la Société ou d'une entité détenant le contrôle seul ou de concert, de la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- représenter un actionnaire détenant ou être membre d'une entité détenant ou encore détenir, directement ou indirectement, une participation dans la Société supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ;
- être un client, un fournisseur, un banquier (i) significatif de la Société ou (ii) pour lequel la Société représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;
- avoir été auditeurs de la Société ou, le cas échéant, de l'une de ses filiales, au cours des cinq dernières années.

Au regard de ces critères, et contrairement à l'énoncé du précédent rapport du Président sur le contrôle interne établi en juillet 2010, Messieurs Jean Marie de Chérade et Richard Mamez ont été qualifiés d'administrateurs indépendants. Même s'ils ont été historiquement présentés par la Société comme étant proches de l'actionnaire MI 29, ces deux administrateurs ne sont en effet pas liés à cet actionnaire au sens des critères présentés ci-dessus. En conséquence, lors de l'examen de leur situation par le Conseil d'administration du 25 octobre dernier, ceux-ci ont été désignés comme administrateurs indépendants.

- Convocation du Conseil

Les statuts ne prévoient pas de règles particulières de convocation du Conseil d'Administration, qui se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Un calendrier des conseils (au moins 6 par an) est établi en début d'exercice selon le cadencement des arrêtés de chiffre d'affaires et de comptes tandis que des réunions exceptionnelles peuvent être convoquées à tout moment en fonction de l'actualité du Groupe.

Les convocations comportant l'ordre du jour sont adressées au moins cinq jours avant chaque réunion, avec les documents nécessaires à leur préparation.

- Représentation des Administrateurs

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

- Information des Administrateurs

Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

- Invités du Conseil

Le Secrétaire Général du Groupe assiste à toutes les réunions du Conseil d'Administration et à l'intégralité des débats, il en assure le secrétariat.

- Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2010-11 et le taux moyen de présence des membres du Conseil (en personne ou en téléconférence) a été de 93%.

Au cours de cet exercice, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels et s'est prononcé notamment sur la rémunération des mandataires sociaux, la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, la construction du nouveau site logistique de Lauwin Planque, a modifié son règlement intérieur notamment en définissant les missions du comité d'audit et les critères relatifs aux administrateurs indépendants.

Le règlement intérieur adopté en 2008/09 permet aux Administrateurs de participer à distance au Conseil : sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires.

- Existence de Comités

Deux mandats de membre du conseil d'administration sont venus à échéance en 2008-09 et ont été renouvelés par l'assemblée du 30 juillet 2009 approuvant les comptes clôturés au 31 mars 2009, les dispositions législatives relatives au Comité d'audit (articles L. 823-19 et L. 823-20 du Code de commerce) se sont donc appliquées à compter du 30 novembre 2010.

Le règlement intérieur a été en conséquence complété par le conseil du 25 octobre 2010 afin de fixer les missions du comité d'audit. Ce comité a pour mission l'examen des documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière et la connaissance des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

Ses membres, à savoir Messieurs Richard Mamez et Jean Marie de Chérade, les deux administrateurs qualifiés d'indépendants, ont été choisis par le même conseil. Grâce à sa formation (ESC) et à ses responsabilités comme dirigeant de sociétés à forte connotation internationale, Monsieur Mamez en particulier bénéficie d'une forte culture financière qui lui permet d'évaluer les travaux de la Direction Financière et d'apporter son avis d'expert.

En conséquence, le Comité d'audit s'est réuni pour la première fois le 15 novembre 2010 dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 septembre 2010 et une nouvelle fois le 28 avril 2011 dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2011. Les Commissaires aux comptes assistent aux séances du Comité d'Audit chargées d'analyser les résultats semestriels et annuels tandis que le Secrétaire Général du Groupe représente la Société et participe à ce titre aux séances du Comités d'Audit.

La création d'un comité des rémunérations n'a pas en revanche paru nécessaire, compte tenu de la coordination existant sur le sujet entre les différents acteurs du contrôle interne,

1.2 Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil de la société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration représente la société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration. Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

1.3 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

- Rémunération des membres du Conseil d'Administration (Jetons de présence)

L'Assemblée Générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration. Le mode de répartition des jetons de présence a été fixé par le Conseil d'administration du (06 février 2003) selon une répartition égalitaire entre ses membres.

Au titre de l'exercice 2010-11, la Société a versé aux membres de son Conseil d'Administration un montant brut de 12.000 euros à titre de jetons de présence soit € 2.000 pour chaque administrateur.

- Rémunération des dirigeants mandataires

Le Conseil d'Administration a examiné la situation de Monsieur Alain Falc au regard de son contrat de travail avec la Société Bigben Interactive SA et a considéré qu'il n'y a pas lieu de demander à Monsieur Alain Falc de renoncer, en raison de son mandat de Directeur Général de la Société, à ce contrat de travail avec la Société. L'information chiffrée sur la rémunération des mandataires est présentée dans le rapport de gestion en note « 5.4 Rémunération des dirigeants mandataires » ; il est à noter que cette rémunération ne comporte aucune part variable.

- Indemnités et avantages

Aucun mandataire social dirigeant de la Société ne bénéficie, en cas de départ, de dispositions lui accordant à cette occasion une indemnité spécifique ou dérogeant aux règles des plans de stock options relatives à l'exercice des options.

Il n'y a pas de complément de retraite spécifiques aux dirigeants du Groupe, le cas échéant également mandataires sociaux.

- Stock-options et attribution d'actions gratuites

Les mandataires ont reçu 198 000 BSA managers sur un total de 360 000 BSA au titre de l'émission réservée effectuée par le Conseil d'Administration du 03 novembre 2008 selon la délégation reçue de l'AGE du 01 octobre 2008. L'exercice est soumis au respect de critères de performance décrits en note « 5.4 – Bons de souscription d'actions de l'annexe des comptes sociaux ».

Un mandataire non bénéficiaire de BSA managers a reçu 1 000 actions au titre de l'attribution du 14 octobre 2008 et 1 000 actions au titre de l'attribution du 15 novembre 2010.

Les mandataires ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit.

1.4 Participation aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales et, notamment, les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative, sont définies aux articles 30 à 37 des statuts.

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à l'assemblée générale des actionnaires ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Le droit de participer à l'assemblée générale, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée générale, est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'article R 225-71 du Code de commerce et dans le délai de vingt cinq jours au moins avant l'assemblée, par lettre recommandée, au siège social de la société.

La justification de la possession ou de la représentation de la fraction libérée du capital exigée par application des dispositions de l'article cité résultera soit d'une inscription nominative sur les registres de la société au nom de l'actionnaire, soit du dépôt aux guichets de Banque Palatine du certificat d'inscription délivré par l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire des titres comptes administrés.

Des formulaires de vote par procuration et des formulaires de vote par correspondance ainsi que leurs annexes sont à votre disposition au siège social. La demande doit parvenir à la Société six jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à l'établissement bancaire susvisé ou au siège de la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale.

1.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion, les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

2 LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1 Rappel des objectifs retenus pour le contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration et les dirigeants de Bigben Interactive destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'optimisation de l'exécution des opérations dans le respect des orientations stratégiques et l'identification des risques inhérents à l'exploitation ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- la maîtrise des risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société et du Groupe ;
- la protection du patrimoine social et en particulier de la propriété intellectuelle.

Aussi, ces procédures visent à vérifier :

- le respect de la politique générale de l'entreprise,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables, donnant une image fidèle de la situation économique de l'entreprise.

Le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés, mais il permet de les limiter considérablement.

2.2 Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

2.2.1 Acteurs du contrôle interne

Pour l'exercice 2010-11, l'organisation du contrôle interne au sein de la société a, comme pour l'exercice antérieur, reposé sur la combinaison suivante :

- Le Conseil d'Administration :

Déterminant les orientations de l'activité du Groupe et veillant à leur mise en œuvre, il s'attache notamment à examiner les documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière ainsi qu'à connaître des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

- Le Comité Exécutif ou « Eurometing Group » :

Géré par la maison-mère Bigben Interactive SA, qui s'appuie sur les directions logées au sein de 4 territoires géographiques (France, Benelux, Allemagne, Hong Kong), avec le Contrôle de Gestion Groupe et la Direction Financière du Siège, ce comité regroupe les responsables des différentes directions du Groupe. Il se réunit mensuellement afin de faire le point sur l'activité et les résultats et de mettre en œuvre dans chaque entité les décisions stratégiques arrêtées par la Direction Générale en liaison avec le Conseil.

- Le Comité de Direction de la société-mère et les directions des filiales :

Ce comité est animé par les directions générales des sociétés avec la participation ponctuelle des responsables des activités Groupe. Chaque société possède ses propres organes de gestion et de contrôle.

Des indications détaillées sur la composition du Comité Stratégique et du comité de direction de la maison mère figurent au chapitre figurent au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion.

2.2.2 Champ de compétence et rattachement des acteurs du contrôle interne

Les directions opérationnelles et fonctionnelles sont responsables, dans leur périmètre respectif d'intervention et de responsabilité, de la gestion des risques inhérents à leur champ de compétence.

Chaque acteur du contrôle interne des Filiales rend compte à son autorité hiérarchique et fonctionnelle de niveau immédiatement supérieur par le biais d'une information diffusée dans le cadre de réunions périodiques instaurées par les filiales (Comité de Direction ou Conseil d'Administration).

La Direction Financière du Siège et le Contrôle de Gestion Groupe sont informés périodiquement des risques significatifs et de leur traduction dans les comptes financiers locaux ainsi que dans le reporting financier du Groupe par les responsables administratifs et comptables de chaque filiale.

La mesure et la gestion des risques à caractère juridique (opérations contractuelles et litiges avec tout tiers) est prise en charge par les directions de chaque filiale. Les risques les plus significatifs au niveau d'une filiale ou impactant plusieurs entités du Groupe (contrats d'édition, de licence ou distribution exclusive, protection de la propriété intellectuelle, etc) sont centralisés par le Secrétariat Général du Siège qui peut solliciter et avoir recours, le cas échéant à des fonctions externalisées.

Le Groupe a souscrit en 2007-08 une police d'assurance « Responsabilité civile - Mandataires sociaux » couvrant la responsabilité de toutes les personnes ayant des fonctions de direction dans l'ensemble des entités du groupe et il envisage éventuellement la mise en place d'une police d'assurance « Hommes-clés ».

2.2.3 Organisation du contrôle interne visant à l'élaboration de l'information financière et comptable

Ce rôle est assigné à la Direction Financière Siège qui définit (i) le cadre et le calendrier de production de l'information financière et comptable de même que (ii) les processus de contrôle interne destinés à la fiabilisation de cette information.

Le respect des règles comptables locales et Groupe par le Siège et les Filiales du Groupe est du ressort des Directions Générales desdites entités conjointement avec le Contrôle de gestion Groupe.

La Direction Financière du Siège assure la liaison avec les organes de contrôle (commissaires aux comptes) de la Société et des Filiales (avec délégation aux directions financières locales pour les Filiales) et rend compte à l'Eurometing Group (comité exécutif) des travaux et des observations faites dans le cadre de leur mission.

2.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour la maison- mère

Principales procédures de contrôle interne

Dans le cadre de sa gestion au quotidien, la société Bigben Interactive a complété les procédures budgétaires et de reporting Siège et Groupe par la mise en place de fiches de gestion de type « memo deals » pour le suivi des contrats de distribution exclusive, d'édition ou de licence qui comportent des engagements financiers et/ou volumétriques.

Chaque projet d'édition (en particulier les produits combinant accessoires et logiciels de jeu) fait l'objet d'un suivi analytique des coûts en amont, complétant l'analyse du potentiel commercial en aval (estimation du risque de retours client en fonction des sorties-caisse constatées sur le marché, etc).

Systèmes d'information

Trésorerie

Le logiciel de prévision de trésorerie développé avec un conseil externe en février 2006 pour la société Bigben Interactive SA est devenu un outil de gestion courante, après avoir fait l'objet d'ajustements successifs afin d'obtenir la plus grande fiabilité possible. L'outil permet de corriger -des positions réelles à chaque fin de mois- le plan de trésorerie initial et de réajuster les positions prévisionnelles en conséquence, il est complété d'un module permettant d'avoir une approche de la trésorerie Groupe.

Le logiciel de gestion de trésorerie XRT a fait l'objet d'une complète remise à niveau au deuxième semestre de l'exercice 2010-11 avec la migration vers SAGE FRP Treasury afin d'intégrer les contraintes de communication bancaire liées à la mise en œuvre du système européen de paiements SEPA.

Stocks

La procédure de suivi -à la ligne- des stocks, des actions de déstockage et des utilisations/ reprises de provisions, est combinée avec un suivi prévisionnel des stocks par métier, révisé sur base mensuelle. L'exploitation des données fournies par le logiciel Logys, mis en place en 2007-08 dans le cadre de l'automatisation du site logistique de Libercourt, a permis de n'effectuer plus qu'un seul inventaire physique annuel tout en obtenant un cadrage renforcé des stocks y compris l'analyse mensuelle des écarts.

Comptabilité analytique

La procédure et la base de données (TBBI) dédiées, mises en place par la Société en 2005-06 pour assurer le suivi mensuel à la ligne des charges d'exploitation avec remontée vers chaque responsable de service sont désormais intégrées dans la gestion courante de la Société.

Enfin la société Bigben Interactive SA dispose depuis l'ouverture de l'exercice 2006-07 d'une comptabilité analytique (croisement Services et Métiers) permettant la production systématique d'un compte de résultat analytique trimestriel.

Les indicateurs tournés vers l'activité commerciale par support, la concentration clientèle, etc ont été complétés en 2008-09 par une approche métiers. En 2009-10 a été développée une approche par projet, la progression de l'investissement en Recherche&Développement exigeant ce type de suivi.

Informatique de Gestion

La Société s'est dotée du système intégré de gestion (ou ERP) AX Dynamics de Microsoft dont la mise en oeuvre avait été préparée depuis juillet 2009 avec l'intégrateur GFI, le basculement des systèmes d'information antérieurs vers le nouveau système étant intervenu au 01 juillet 2010.

Le système d'information choisi est à dessein un système multi-entreprises afin de permettre son extension progressive aux filiales internationales. Celles-ci ont été créées à un moment où la connexion globale et l'utilisation de progiciels communs n'étaient pas envisageables et ont donc chacune choisi des outils spécifiques adaptés à leurs propres besoins, solution aujourd'hui inadaptée à une organisation Groupe basée sur l'échange instantané d'informations. Le Groupe prévoit donc de mener l'extension du système AX Dynamics vers le Benelux (déjà équipé du système Navision) dès le nouvel exercice 2011-12 puis de traiter la filiale allemande dans la foulée en 2012-13.

2.3.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour du processus budgétaire et de planification à moyen terme, du reporting mensuel et de la consolidation statutaire des comptes.

- Le processus budgétaire

Dans le cadre du contrôle de gestion assuré en tant que Société détenant un ensemble de participations majoritaires, Bigben Interactive s'appuie pour le processus budgétaire sur :

- une procédure visant à vérifier la mise en œuvre de la stratégie du Groupe ainsi que de mesurer et valider la traduction financière de la stratégie au travers un business plan détaillé ligne à ligne à un an et extrapolé pour les périodes au-delà.
- une procédure visant à contrôler la conformité des résultats avec les engagements budgétaires pris par les filiales.

L'élaboration des budgets annuels, le suivi budgétaire et l'élaboration des prévisions font l'objet de procédures au niveau de chaque territoire.

Au cours de l'exercice 2010-11, Bigben Interactive a poursuivi le processus de planification pour l'ensemble des entités du Groupe (aujourd'hui dans le même format que les Flash Results prévisionnels pour une homogénéité de présentation) et a produit à nouveau un document prévisionnel de ce type.

Des réunions de cadrage sont organisées régulièrement avec les entités Groupe pour actualiser le formatage des Flash Results et approfondir l'analyse des prévisionnels de trésorerie

- Le reporting mensuel

Le reporting consolidé mensuel du Groupe (sous la forme de Flash results) regroupe sur base géographique des données commerciales et financières mensuelles (principaux éléments d'un compte de résultat ainsi que du « bas de bilan » de toutes les entités du Groupe). Il fait l'objet non seulement d'un ajustement trimestriel a posteriori afin de se conformer à la comptabilité mais surtout d'un formatage selon les normes IFRS lors de son établissement afin de se rapprocher au plus près de l'atterrissage comptable.

Des ajustements périodiques de plus en plus fins (taux de remise par client et support, dotation au fil de l'eau des provisions y compris SAV, résultat financier, fiscalité etc) ont été effectués afin d'avoir la vision la plus fidèle possible de l'activité et une lecture directe de l'atterrissage en matière de résultat.

Il a par ailleurs été procédé à un ajustement de la grille de reporting mensuel et partant de la communication financière trimestrielle. En considération de l'évolution du profil d'activité du Groupe et de l'ajout de lignes de produits complémentaires (accessoires pour smartphones et jeux en téléchargement), il a en effet paru nécessaire de reconfigurer la définition des métiers exercés par le Groupe afin de tenir compte de leur position sur la filière et de traduire l'intensité du processus de conception. La segmentation des activités de la Société et du Groupe est toujours articulée autour de 4 métiers mais dont le contenu a évolué de la manière suivante :

- L'Accessoire qui concentre une grande partie des ressources du Groupe en matière de conception couvre l'ensemble des accessoires aujourd'hui développés, qu'il s'agisse des accessoires pour consoles, le métier phare, ou des accessoires pour smartphones. Les fonctionnalités sont très proches voire similaires et l'expérience montre que les smartphones sont de plus en plus utilisés pour jouer, traduisant une réelle convergence du numérique vers le ludique.
- L'Edition qui comprend la recherche de concepts de jeu innovants puis le suivi technique du développement proprement dit des titres, couvre à la fois les jeux vendus sous forme physique (en boîtes) et les jeux en téléchargement, un segment appelé à progresser rapidement.
- L'Audio est une activité historique qui connaît une nouvelle vigueur avec le ciblage de produits grand public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux.
- La Distribution pour compte de tiers qu'elle soit exclusive ou non, physique ou en ligne, est soumise à des contraintes comparables de financement de stock, de logistique et de diffusion. Elle permet de compléter le dispositif commercial des métiers du Groupe et de couvrir toutes les formes de commercialisation, présentes ou futures.

Les 3 premiers segments ci-dessus intègrent l'ensemble de la chaîne de valeur propre aux produits développés pour compte propre : conception, développement, production et commercialisation. Ils sont ainsi désormais regroupés sous l'intitulé « Conception » dans les publications du Groupe. Cette part de l'activité a vocation à générer des niveaux de marge opérationnelle supérieurs à la partie de l'activité correspondant à la Distribution pour compte de tiers.

- La consolidation statutaires des comptes

La Direction Financière Siège fait -en amont des consolidations semestrielles et annuelles- parvenir aux filiales des instructions précisant le calendrier et la forme des états nécessaires à la consolidation. Les filiales transmettent les éléments nécessaires (liasse de consolidation et documents annexes) à la Direction Financière Siège qui effectue les vérifications nécessaires et les retraitements de consolidation.

Des missions d'audit externe sont diligentées par chaque Filiale avant validation des liasses de consolidation par les Commissaires aux Comptes.

Depuis l'exercice 2006-07, l'ensemble des entités du Groupe (France, Benelux, HongKong et Allemagne) produit des clôtures trimestrielles à usage interne, le Benelux ayant déjà une production mensuelle (cut-off et établissement régulier d'un compte de résultat synthétique, bilan à la demande).

La Société respecte les dispositions de la Directive Transparence à compter du 30 juin 2008, avec la sortie du chiffre d'affaires trimestriel consolidé dans le mois suivant la fin du trimestre et la production des résultats semestriels et annuels dans les deux mois des clôtures respectives.

Dans le cadre de la communication financière, Bigben Interactive a mis en place des procédures visant à délivrer à l'ensemble de la communauté financière et plus généralement à l'ensemble des tiers avec laquelle elle-même ou une de ses filiales est en relation, une information homogène et fiable.

Après avoir fait enregistrer par l'AMF trois documents de référence successifs dans le cadre du contrôle a priori (enregistrements R.08-105 du 29 septembre 2008 pour l'exercice 2007-08, R.09-091 du 07 décembre 2009 pour l'exercice 2008-09 et R.10-086 du 17 décembre 2010 pour l'exercice 2009-10) la Société entend dorénavant assurer de manière récurrente la production de ce document dans le cadre du contrôle a posteriori. Le document relatif à l'exercice 2010-11 est, avec l'intervention du prestataire externe qui a réalisé les 3 documents précités, en cours de finalisation pour un dépôt courant mai 2011.

3 - LA GESTION DES RISQUES

3.1 Risques d'exploitation

- Référencement

La Direction Commerciale suit chaque client de façon adaptée en entretenant des contacts étroits et réguliers et mesure l'activité par enseigne grâce à divers outils de mesure (y compris la rotation des linéaires, l'information terrain et la veille concurrentielle) permettant de détecter rapidement une évolution défavorable de l'activité.

La Direction Générale analyse les outils de synthèse de l'activité (y compris le carnet de commandes et les états de CA et de marge) et entretient des contacts réguliers avec les acheteurs lui permettant de se faire une idée précise et directe de la qualité de la relation commerciale.

- Rupture des approvisionnements ou sur-stockage

La Direction Développement Produits qui gère aussi les approvisionnements, vérifie les niveaux des lignes d'import et de stock en prenant en compte les consommations, les opérations et les ruptures. Elle décide des réapprovisionnements en concertation avec la Direction Commerciale afin d'éviter à la fois les stocks excédentaires et les ruptures, la Direction Générale vérifiant l'adéquation du niveau de stock par rapport à l'activité.

- Provisions sur stocks

La Direction Développement Produits identifie régulièrement les références à faible rotation nécessitant une prise de décision particulière et la Direction Financière Siège suit l'évolution des provisions sur stocks (via le reporting mensuel). Des réunions de travail régulières permettent à la Direction Générale de faire avec la Direction Commerciale la synthèse des stocks à faible rotation et des solutions commerciales potentielles.

3.2 Risques industriels et environnementaux

- Risques environnementaux et sociaux

Les activités du Groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques majeurs pour l'environnement. Néanmoins, le Groupe procède chez ses sous-traitants à des audits environnementaux et sociaux destinés à déceler les pratiques qui ne seraient pas acceptables. Ils sont visités régulièrement et notés, les sous-traitants ne répondant pas aux critères minimum des bonnes pratiques environnementales et sociales sont exclus.

- Risque de non-respect de normes

La Direction Développement Produits du Siège effectue les recherches réglementaires préalables à toute modification produit ou tout lancement et s'assure de l'existence systématique d'un dossier complet de contrôle des normes rempli par le fournisseur. Elle se tient informée des évolutions des réglementations applicables et fait intervenir le Secrétariat Général pour effectuer un contrôle juridique.

3.3 Risques juridiques et fiscaux

- Risques juridiques

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou litiges inhérents à toute activité économique. Les charges pouvant en découler et estimées probables font l'objet de provisions dont le montant, pour les risques les plus importants, est analysé avec les conseils de l'entreprise.

- Propriété industrielle

La Société procède régulièrement au dépôt de brevets, marques et modèles afin de protéger le travail de Recherche et Développement du Groupe. Les marques et logos sont protégés selon les cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau mondial, au niveau communautaire voire au niveau national.

La société est vigilante sur le respect de sa propriété intellectuelle et des actions en contrefaçon sont engagées pour faire valoir ses droits. Le résultat de ces actions comporte des incertitudes en fonction de la législation de chaque pays avec des coûts et des procédures locales plus ou moins efficaces et rapides selon les pays.

3.4 Risques financiers

- Risque de liquidité

Les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BBI GmbH, elles ne bénéficient pas de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements. Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend néanmoins de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.

La centralisation de leurs approvisionnements par la Société et la facturation au fil de l'eau des livraisons quotidiennes a néanmoins réduit leurs besoins au financement de leur seule exploitation commerciale.

Le suivi quotidien de leur activité (livraisons clients) et celui du recouvrement clients et de la trésorerie disponible sur base mensuelle permet de détecter un éventuel risque de liquidité.

- Risque de crédit

Les directions financières de chaque entité contrôlent toute ouverture de compte clients (recherche d'informations financières pour s'assurer de la solvabilité), les conditions de paiement accordées tandis qu'un niveau d'encours est fixé en concertation avec les directions commerciales. Le reporting mensuel client permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du groupe.

La Direction Financière du Siègle s'assure aussi du respect des échéances intra-groupe.

La Société est assurée pour les clients Export et applique les recommandations de ces organismes tout en prenant exceptionnellement en considération la saisonnalité commerciale et l'intérêt stratégique de certains clients. Les filiales sont assurées pour l'intégralité de leur clientèle.

La typologie des principaux clients du groupe à savoir les acteurs de la grande distribution européenne dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe.

3.5 Risques de marché

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des achats à terme de devises qui ont pour objectif la gestion du risque de change. Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation.

- Risque de taux d'intérêt

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe a toujours utilisé des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours bancaires de type New Money aujourd'hui remboursés ou de la dette rééchelonnée.

La normalisation de ses relations bancaires permet au Groupe d'utiliser des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt. En revanche, la réduction régulière de la dette bancaire rééchelonnée par amortissement trimestriel, son échéance finale relativement proche (31 décembre 2012) et les anticipations sur l'évolution de la courbe des taux ne montrant pas de hausse significative à cet horizon, rendent peu attractive une telle couverture qu'il a été décidé de ne pas mettre en œuvre.

- Risque de change

Le risque de change est concentré sur la société faîtière Bigben Interactive SA du fait de la centralisation des approvisionnements qu'elle effectue pour les filiales européennes.

La Société se couvre sur le dollar à l'achat, en fonction de taux budgétaires déterminés en concertation avec des professionnels, l'objectif étant de ne pas se couvrir à des cours moins favorables que les taux ainsi fixés. Il s'agit principalement de termes fixes et dans certains cas d'instruments dérivés permettant de profiter des fluctuations significatives de la devise.

Le Président

Alain FALC

16.5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE

Exercice clos le 31 mars 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 10 juin 2011

Roubaix, le 10 juin 2011

KPMG Audit IS

Fiduciaire Métropole Audit

Département de KPMG SA

Laurent PREVOST

Jean-François PANSARD

Associé

Associé

Chapitre 17. SALARIES

17.1. Effectifs

L'effectif du Groupe BIGBEN INTERACTIVE se porte, fin mars 2011, à 168 personnes, contre 161 personnes fin mars 2010, soit une légère hausse d'environ 4 % des effectifs.

Après la baisse sensible des effectifs entre l'exercice 2008/2009 et l'exercice 2009/2010, évolution s'expliquant par la fin des activités de vente en magasins au sein de l'entité ESPACE 3 GAMES, le Groupe semble stabiliser ses forces vives.

En dehors de cette évolution au sein de l'entité ESPACE 3 GAMES, les effectifs des autres entités juridiques sont assez stables au cours des 3 derniers exercices.

Table 52. Répartition des effectifs par catégorie

Par catégorie	31-mars-09	31-mars-10	31-mars-11
Cadres	45	42	45
Employés	147	119	123
Total	192	161	168

Table 53. Répartition des effectifs par entité juridique

Par entité juridique	31-mars-09	31-mars-10	31-mars-11
BIGBEN INTERACTIVE	108	106	110
ESPACES 3 GAMES	35	5	6
ATOLL SOFT SA et NEDERLAND	16	18	17
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd	14	12	16
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	19	20	19
Total	192	161	168

En dehors d'une clause de non concurrence définie dans les différents contrats de travail que la Société a pu conclure avec ses salariés (CDI, temps partiel, cadres,...), aucune disposition particulière ne régit les relations entre BIGBEN INTERACTIVE et ses salariés.

17.2. Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

17.2.1. Participations des mandataires sociaux et dirigeants

Il est rappelé qu'à la date du présent document, Monsieur Alain FALC est actionnaire de la Société à hauteur de 21,9 % du capital et 21,7 % des droits de vote, que MI29, qui détient 32,6 % du capital et 32,3 % des droits de vote de la Société, est représenté au sein du Conseil d'administration par Monsieur Nicolas HOANG, et enfin que Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par Messieurs Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE, qui détient 15,5 % du capital et 15,3 % des droits de vote, est représenté au sein du Conseil d'administration par Monsieur Sébastien BOLLORE.

17.2.2. Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre de la Société, au profit des dirigeants, membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées, aux conditions fixées par la loi, pour une durée de 38 mois.

Le Conseil d'administration a, le 14 octobre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 et attribué 44.600 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 14 octobre 2010 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date. Madame Jacqueline DE VRIEZE a reçu 1.000 actions au titre de l'attribution gratuite du 14 octobre 2008.

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a constaté, conformément à la délégation que lui avait accordée l'assemblée générale du 20 juillet 2007, la création effective et l'attribution de 41.350 actions nouvelles à certains salariés, au travers de la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 82.700 €.

Ce même Conseil d'administration du 15 novembre 2010, faisant cette fois-ci usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juillet 2010, a attribué 60.000 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 15 novembre 2012 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date. Madame Jacqueline DE VRIEZE a reçu 1.000 actions au titre de l'attribution gratuite du 15 novembre 2010.

17.2.3. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux

Le Conseil d'administration a, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe. Ces bons ont les caractéristiques suivantes :

Le programme de BSA Managers prévoit 3 tranches égales exerçables selon des fenêtres annuelles successives du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012, les bons devenant automatiquement caducs à défaut d'avoir été exercés dans les délais fixés pour chaque tranche.

Ces BSA ne seront exerçables que si le résultat opérationnel courant est supérieur à 14,0 M€ au 31 mars 2009 pour la tranche 1, 14,5 M€ au 31 mars 2010 pour la tranche 2, 15,0 M€ au 31 mars 2011 pour la tranche 3.

Les bons correspondant aux 3 tranches ont été valorisés par un expert indépendant, en fonction des perspectives de résultat et des conditions suspensives à leur exercice. Le rapport de l'expert indépendant a fait apparaître une valeur du BSA de 0,5165 euros (arrondie à 0,52 €) pour la tranche 1, de 0,7023 euros (arrondie à 0,71 €) pour la tranche 2 et de 0,7969 euros (arrondie à 0,80 €) pour la tranche 3.

Les 360.000 bons offerts ont été intégralement souscrits par les bénéficiaires le 30 décembre 2008, permettant de constater une prime d'émission de 243.600 €.

Dans le cadre du programme BSA Managers décrit ci-avant, les mandataires ont reçu 198.000 BSA Managers sur un total de 360.000 BSA au titre de l'émission réservée autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2008. Ils ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit. Les bénéficiaires des BSA Managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008.

Il est indiqué que 1 bon donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 7,00 euros chacune pour les tranches 1, 2 et 3.

En novembre 2009, BIGBEN INTERACTIVE a constaté l'exercice de 400 bons de souscription d'actions émis le 3 novembre 2008 donnant droit à 400 actions nouvelles. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2010/2011, la Société a constaté deux augmentations de capital successives par exercice des BSA Managers émis en novembre 2008, la première ayant donné lieu à la création de 5.997 actions nouvelles, la seconde à la création de 113.600 actions nouvelles. Ainsi, à la date d'établissement du présent document de référence, la tranche 1 des BSA Managers a été soit exercée, soit est devenue caduque.

Au regard des résultats opérationnels enregistrés au titres des exercices clos au 31 mars 2010 et au 31 mars 2011, restent exerçables et en circulation les tranches 2 et 3 des BSA Managers, soit 132.000 BSA pour des Administrateurs (ou ex Administrateur) et 108.000 BSA pour les salariés.

L'information relative aux détails des membres du Conseil d'administration bénéficiaires des BSA est indiquée au paragraphe 15.1.5.

17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de BIGBEN INTERACTIVE

17.3.1. Actionnariat actuel des salariés

A la clôture de l'exercice 2010/2011, la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 61.947 titres soit 0,54 % du capital social de la Société.

17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation

Compte tenu du mode de calcul de la participation qui ne peut être allouée qu'après avoir pris en compte les déficits fiscaux reportables, la Société n'a pu constituer de réserve de participation malgré le bénéfice de 13,7 M€ constaté au 31 mars 2011. De même, le calcul de la prime d'intéressement collectif pour l'exercice clos au 31 mars 2011 s'élève à 88 K€, soit un montant moyen par personne largement inférieur aux versements intervenus lors des exercices bénéficiaires jusqu'au 31 mars 2002.

Dans le cadre de l'article 444-12 de la loi 2006-1770 du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, la Société peut décider d'attribuer un supplément d'intéressement collectif afin de contribuer à la création d'un « dividende du travail », ce supplément ne concernant que les entreprises ayant déjà un accord d'intéressement, cela étant le cas pour la Société au regard de l'accord signé le 15 septembre 2009 pour les exercices 2009/2010 à 2011/2012.

Le renouveau de l'actionnariat salarié après les années difficiles qu'a connues la Société étant particulièrement important, le Conseil d'administration a décidé le 4 mai 2011 d'attribuer un supplément d'intéressement de 140 K€ aux salariés, intéressement qui sera versé à tous les salariés suivant les règles d'attribution et d'ancienneté fixées par l'accord d'intéressement du 15 septembre 2009.

Cet accord prévoit par ailleurs un abondement 1 pour 1 à concurrence de 500 € pour tout investissement dans le Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE), ce qui compte tenu de l'effectif actuel représenterait une enveloppe maximum de 50 K€ si tous les salariés utilisaient cette faculté.

Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010 – Délégation

L'Assemblée Générale du 28 juillet 2010 a délégué au Conseil d'administration la faculté de procéder dans un délai de 26 mois à une augmentation de capital au bénéfice des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, adhérents au Plan d'Epargne Entreprise existant dans la Société, à savoir le FCPE BIGBEN INTERACTIVE Actionnariat. Le montant maximal de l'émission sera limité à 2 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale a autorisé ainsi le Conseil d'administration à augmenter le capital social par l'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société.

17.3.3. Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre de la Société, au profit des dirigeants, membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées, aux conditions fixées par la loi, pour une durée de 38 mois.

Le Conseil d'administration a, le 14 octobre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 et attribué 44.600 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 14 octobre 2010 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date.

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a constaté, conformément à la délégation que lui avait accordée l'assemblée générale du 20 juillet 2007, la création effective et l'attribution de 41.350 actions nouvelles à certains salariés, au travers de la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 82.700 €.

Ce même Conseil d'administration du 15 novembre 2010, faisant cette fois-ci usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juillet 2010, a attribué 60.000 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 15 novembre 2012 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date.

17.3.4. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés, actions gratuites

Le Conseil d'administration a, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe.

Le détail des modalités relatives à cette attribution est donné ci-avant au paragraphe 17.2.3. « Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux ».

Compte-tenu des 198.000 BSA Managers attribués aux administrateurs de BIGBEN INTERACTIVE, les salariés ont reçu un total de 162.000 BSA Managers.

Table 57. Répartition des BSA émis le 3 novembre 2008 au profit des salariés non mandataires sociaux

	Nombre total de BSA accordés / exercés	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Pour rappel, nombre de bons consentis durant l'exercice 2008-2009 par l'émetteur aux dix premiers salariés bénéficiaires non mandataires sociaux (BSA 2008)	162 000	54 000	54 000	54 000
Nombre de bons consentis durant l'exercice par l'émetteur aux dix premiers salariés bénéficiaires non mandataires sociaux	-	-	-	-
Nombre de bons exercés durant l'exercice par les dix premiers salariés bénéficiaires non mandataires sociaux (BSA 2008)	53 597	53 597	-	-

En novembre 2009, BIGBEN INTERACTIVE a constaté l'exercice de 400 bons de souscription d'actions émis le 3 novembre 2008 donnant droit à 400 actions nouvelles. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2010/2011, la Société a constaté deux augmentations de capital successives par exercice des BSA Managers émis en novembre 2008, la première ayant donné lieu à la création de 5.997 actions nouvelles, la seconde à la création de 113.600 actions nouvelles. Ainsi, à la date d'établissement du présent document de référence, la tranche 1 des BSA Managers a été soit exercée, soit est devenue caduque. En ce qui concerne uniquement les salariés non mandataires sociaux, ceux-ci ont exercé 53.997 BSA correspondant à la tranche 1.

Au regard des résultats opérationnels enregistrés au titres des exercices clos au 31 mars 2010 et au 31 mars 2011, restent exerçables et en circulation les tranches 2 et 3 des BSA Managers, soit 132.000 BSA pour des Administrateurs (ou ex Administrateur) et 108.000 BSA pour les salariés.

Chapitre 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2011

18.1.1. Actionnariat au 31 mars 2011

Au 31 mars 2011, le capital de la Société était composé de 11.560.882 actions et 11.666.188 droits de vote.

Table 58. Actionnariat au 31 mars 2011

ACTIONNAIRES	Catégorie	Nombre d'actions	% de détention en Capital	Nombre de droits de vote	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	2 534 445	21,92%	2 534 545	21,73%
MI 29	Investisseur Institutionnel	3 773 498	32,64%	3 773 498	32,35%
Nord Sumatra (Bolloré)	Investisseur Institutionnel	1 785 596	15,45%	1 785 596	15,31%
Jean Claude FABIANI	Investisseur financier	730 000	6,31%	730 000	6,26%
Salariés		61 947	0,54%	61 947	0,53%
Public		2 638 158	22,82%	2 780 602	23,83%
Auto détention		37 238	0,32%	0	0,00%
TOTAL		11 560 882	100,0%	11 666 188	100,00%

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société. Toutes les actions composant le capital de la Société sont libres de tout nantissement.

Le nombre d'actions détenues par les salariés et faisant l'objet d'une gestion collective (FCPE BIGBEN INTERACTIVE Actionnariat) est de 20.597 titres au 31 mars 2011.

La Société détient 32.238 titres de ses propres actions acquises en 1999/2000 dans le cadre du contrat d'animation initial, 5.000 actions ayant été apportées par la Société au cours de l'exercice écoulé au nouveau contrat de liquidité dont elle est la seule contributrice. Le contrat d'animation du 1^{er} février 2007, conforme à la charte AFEI, a été remplacé le 1^{er} décembre 2010 par un nouveau contrat conforme à la charte AMAFI qui fait désormais intervenir la Société comme seul contributeur au contrat de liquidité, l'actionnaire fondateur (Monsieur Alain FALC) qui avait été le seul contributeur depuis l'introduction en bourse en octobre 1999, ayant souhaité se retirer du contrat. Le mandat d'intervention dans le cadre du nouveau contrat est toujours donné à l'animateur Oddo Corporate Finance, filiale de la société de bourse Oddo & Cie.

Au cours de l'exercice 2010/2011, le Conseil d'administration n'a attribué aucune option d'achat d'actions ni de souscription d'actions aux salariés du Groupe.

Pour rappel, les situations de l'actionnariat au 31 mars 2009 et au 31 mars 2010 étaient les suivantes :

Table 59. Actionnariat au 31 mars 2009

ACTIONNAIRES	Catégorie	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	17,0%	17,0%
Deutsche Bank	Investisseur Institutionnel	3,5%	3,5%
MI 29	Investisseur Institutionnel	33,1%	33,1%
S3C	Investisseur Institutionnel	7,4%	7,4%
Jean-Claude FABIANI	Personne physique	7,4%	7,4%
Salariés		0,2%	0,2%
Public		31,1%	31,4%
Auto détention		0,4%	-
TOTAL		100,0%	100,00%

Table 60. Actionnariat au 31 mars 2010

ACTIONNAIRES	Catégorie	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	22,79%	22,54%
MI 29	Investisseur Institutionnel	33,10%	32,75%
Nord Sumatra (Bolloré)	Investisseur Institutionnel	11,69%	11,57%
S3C	Investisseur Institutionnel	4,92%	4,87%
Jean-Claude Fabiani	Personne physique	6,40%	6,33%
Salariés		0,16%	0,15%
Public		20,61%	21,79%
Auto détention		0,33%	0,00%
TOTAL		100,0%	100,00%

18.1.2. Modification de l'actionnariat intervenue durant l'exercice 2010/2011

Par courrier reçu le 1er juillet 2010, Monsieur Vincent BOLLORÉ, agissant indirectement par l'intermédiaire de la société Nord-Sumatra Investissements qu'il contrôle, et Monsieur Sébastien BOLLORÉ ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 25 juin 2010, les seuils de 15 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir de concert 1.720.367 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 15,09 % du capital et 15,07 % des droits de vote, et ce sur la base du capital social de la Société, avant prise en compte de l'exercice des BSA Managers, fin juin 2010.

En effet, postérieurement à l'exercice 2009/2010, fin juin 2010, la Société a constaté deux augmentations de capital successives par exercice des BSA Managers émis en novembre 2008, la première ayant donné lieu à la création de 5.997 actions nouvelles, la seconde à la création de 113.600 actions nouvelles. Dans ce contexte, le nombre total d'actions composant le capital social a été porté 11.399.935 à 11.519.532.

Par ailleurs, par courrier reçu le 23 juillet 2010, la société anonyme JCF Invest (39 A, avenue Hamoir 1180 UCCLE, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 juillet 2010, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 730.000 actions BIGBEN INTERACTIVE

représentant autant de droits de vote, soit 6,4 % du capital et 6,3 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte de la cession de 730.000 actions détenues directement par Monsieur Jean Claude FABIANI au profit de la société JCF Invest. En définitive, Monsieur FABIANI n'a franchi aucun seuil, celui-ci détient aujourd'hui indirectement les 730 000 actions BIGBEN INTERACTIVE qu'il détenait auparavant directement.

Enfin, par courrier reçu le 30 juillet 2010, Monsieur Vincent BOLLORE, agissant indirectement par l'intermédiaire de la société Nord-Sumatra Investissements qu'il contrôle et Monsieur Sébastien BOLLORE ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 27 juillet 2010, le seuil de 15 % des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir de concert 1.745.034 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 15,15 % du capital et 14,96 % des droits de vote, et ce sur la base du capital social de la Société, composé de 11.519.532 actions représentant 11.662.276 droits de vote.

Par ce même courrier, Monsieur Vincent BOLLORE, agissant indirectement par l'intermédiaire de la société Nord-Sumatra Investissements qu'il contrôle et Monsieur Sébastien BOLLORE ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 29 juillet 2010, le seuil de 15 % des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir de concert 1.751.034 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 15,20 % du capital et 15,01 % des droits de vote de cette société, et ce sur la base du capital social de la Société, composé de 11.519.532 actions représentant 11.662.276 droits de vote.

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

En dehors de la possibilité de disposer de droits de vote doubles, sous condition de détention des actions en position nominative pendant une période continue de plus de 3 ans, il n'existe pas de droits différents entre les actionnaires principaux de la Société.

Aucun mécanisme de contrôle particulier n'a été mis en place en vue de limiter que le contrôle de la Société ne soit exercé de manière abusive. Aucun mécanisme de ce type n'est en effet nécessaire, puisqu'à ce jour, comme précisé au paragraphe suivant 18.3, la Société n'est absolument pas contrôlée d'un point de vue capitalistique.

18.3. Contrôle de la Société

A la date de dépôt du présent document, la Société est principalement détenue par MI29, qui détient 32,6 % du capital et 32,4 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son ou ses actionnaires de référence, il est précisé que le Président du Conseil d'administration de la Société, Monsieur Alain FALC, dispose de 21,9 % du capital et 21,7 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE.

Aucun actionnaire ne détenant plus de 50 % du capital ou plus de 50 % des droits de vote, il est indiqué que la Société n'est pas contrôlée par un actionnaire majoritaire.

18.4. Pactes, conventions entre actionnaires et actions de concert

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- L'actionnaire le plus important, après l'augmentation de capital consécutive à l'exercice des BSA 2006, est MI29 qui, au 31 mars 2011, détient 32,6 % du capital et 32,4 % des droits de vote ;
- Emission et rachat d'actions : dans le cadre de différentes résolutions, l'Assemblée Générale a délégué au Conseil d'administration le pouvoir :
 - d'augmenter le capital social, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 10 M€ ;
 - d'attribuer des actions gratuites dans la limite de 120.000 € de nominal.

La loi prévoit la suspension en période d'offre publique de toute délégation dont la mise en œuvre est susceptible de faire échouer l'offre.

Chapitre 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. Description des conventions

L'ensemble de l'information concernant les opérations avec des apparentés est détaillé ci-après, information également couverte au sein du « *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées* » tel que présenté au paragraphe 19.2 du présent document de référence.

La Société n'a pas connaissance d'autres conventions réglementées avec des apparentés que celles exposées ci-après.

A) Conventions réglementées

1) Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Conventions conclues avec la Société Espace 3 Game's S.A.S.

Convention de prestations de services

- Personne concernée :

Madame Jacqueline DE VRIEZE, Administrateur de Bigben Interactive S.A et Directeur Général de Espace 3 Game's SAS.

- Nature et objet :

Contrat de service (conseil en gestion) du 27 août 2007, avec effet rétroactif au 01 avril 2007 entre Bigben Interactive S.A. et sa filiale Espace3 Game's SAS, détachant Madame Jacqueline DE VRIEZE en tant que Responsable des achats auprès des Editeurs tiers de Jeux vidéo, cela sous l'autorité du Directeur Commercial Jeux pour effectuer une mission de gestion des relations avec les Editeurs tiers de Jeux.

- Modalités :

Le contrat couvre son intervention pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration du 26 avril 2010.

Les prestations facturées au cours de l'exercice par Espace 3 Game's S.A.S. au titre de ce contrat se sont élevées à 38.740 €.

Convention conclue avec Jean-Marie de Chérade

Convention de collaboration

- Personne concernée :

Monsieur Jean-Marie DE CHERADE, Administrateur de Bigben Interactive S.A.

- Nature et objet :

Contrat de collaboration du 9 mai 2007 entre Bigben Interactive S.A. et Monsieur Jean-Marie DE CHERADE, chargeant ce dernier de rechercher des réductions de coûts de structures et de mise en place de projets de développement auprès de la société

- Modalités :

Le contrat a été conclu pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration du 26 avril 2010.

La facturation mensuelle est de 2.000 € à compter du 01 septembre 2009.

Les prestations facturées à votre société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevés à 24.000 € plus les frais remboursés sur justificatifs.

Convention conclues avec la société Bigben Interactive GmbH

Activation de la clause de retour à meilleure fortune

- Nature et objet :

Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A envers sa filiale Bigben Interactive GmbH.

Au 30 septembre 2005, abandon de créance de 3 M€ sur le prêt moyen terme susvisé (avec retour à meilleure fortune résultant d'un retour à une situation nette positive).

La situation nette de Bigben Interactive GmbH étant redevenue positive à l'issue de l'exercice 2009-10, renaissance de la créance à concurrence du surplus de situation nette constaté à chaque clôture comptable annuelle de la filiale.

- Modalités :

Le surplus de situation nette de la filiale à hauteur de 1,49 M€ au 31 mars 2010 avait permis de constater un retour à meilleure fortune de 1,40 M€, la créance résultante devant être rémunérée au taux d'intérêt Euribor 1 mois + 1,5% et remboursée in fine au 31 mars 2011.

Cette créance a été intégralement remboursée à la société Bigben Interactive S.A au 31 mars 2011, conformément aux dispositions précitées.

Compte tenu d'un nouveau surplus de situation nette de la filiale à hauteur de 2,28 M€ au 31 mars 2011, il a été constaté un retour à meilleure fortune de 1,60 M€, la créance résultante étant remboursable in fine au 30 juin 2012 avec faculté de remboursement anticipé partiel ou intégral à tout moment. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance est fixé à Euribor 1 mois + 1,5%

2) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions conclues avec la société Espace 3 Game's S.A.S.

Convention de soutien de l'activité

- Nature et objet :

Soutien de l'activité de la société Espace 3 Game's S.A.S. par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues par la société.

- Modalités :

Le solde du compte client Espace 3 Game's S.A.S. dans les livres de la société Bigben Interactive S.A. s'élève à 1.115.474 € au 31 mars 2011. Cette créance sera compensée avec le compte courant né de la réallocation des déficits reportables, le solde du compte clients comportera alors des créances non échues.

Bail de sous-location

- Nature et objet :

Sous-location par la société. Espace 3 Game's S.A.S d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.

- Modalité :

Les loyers perçus par la société Bigben Interactive S.A. s'élèvent à 11.332 € au titre de l'exercice clos au 31 mars 2011.

Convention d'intégration fiscale

- Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale entre la société Bigben Interactive S.A., en tant que société mère, et la société Espace 3 Game's S.A.S.

- Modalités :

La méthode d'intégration fiscale retenue depuis le 01 avril 1999 prévoyait que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même un profit exceptionnel d'impôt non taxable.

La convention de réallocation d'économie d'impôt sur les sociétés en date du 21 mars 2011 dispose qu'à compter de l'exercice clos le 31 mars 2011 et pour les exercices futurs, la société mère réallouera à la société filiale la totalité de l'économie d'impôt réalisée par le groupe fiscal, à concurrence des déficits de la société filiale utilisés pour la liquidation de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble de la société mère et de la société filiale.

En contrepartie de la réallocation de l'économie d'impôt sur les sociétés visé ci-dessus, la société filiale ne devra plus prendre en comptes ses déficits fiscaux antérieurs (ayant servi au calcul de la réallocation) pour le calcul de sa contribution au paiement de l'impôt du groupe. La société filiale procédera en conséquence à la rectification du tableau fiscal 2058 B bis afin de ne plus faire apparaître les déficits fiscaux nés pendant la période d'intégration fiscale.

Compte tenu de la nouvelle rédaction de la convention d'intégration générant une neutralité parfaite entre la société-mère et la filiale, cette convention devient une convention courante à compter du nouvel exercice.

Convention conclues avec la société Bigben Interactive GmbH

Conventions de prêt à moyen terme

- Nature et objet :

Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A envers sa filiale Bigben Interactive GmbH.

- Modalités :

Le montant ainsi converti était de € 8 000 000, remboursable sur 60 mois après un différé d'un an, le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance étant fixé à Euribor 3 mois + 1,5%.

Cette créance de 8 M€ vis à vis de la société mère a fait ensuite l'objet d'un abandon de créance de 3 M€ (avec retour à meilleure fortune résultant d'un retour à une situation nette positive) de la part de la société mère au 30 septembre 2005.

Après l'octroi d'un nouveau différé d'amortissement à la filiale par le conseil d'administration du 09 mars 2007 avec une date de premier remboursement en capital prévue le 30 avril 2008, la créance résiduelle de 5 M€ avait fait l'objet de remboursement cumulés de 4,75 M€ au 31 mars 2010 dont 1,0 M€ au titre de l'exercice 2009-10.

Le solde restant dû de 0,25M€ a été remboursé au cours de l'exercice 2010-11, la créance étant intégralement apurée.

B) Conventions courantes

Société	Tiers	Transaction	Montant sur l'exercice 2010/11 en Euros
BBI S.A.	Espace 3	Vente de marchandises	1 358 446
BBI S.A.	Espace 3	Locations diverses	11 332
BBI S.A.	BBI Belgium	Ventes de marchandises	3 975 104
BBI S.A.	BBI Belgium	Achats de marchandises	83 316
BBI S.A.	BBI Nederland	Ventes de marchandises	1 836 905
BBI S.A.	BBI H.K.	Ventes de marchandises	288 121
BBI S.A.	BBI H.K.	Achats de marchandises	39 327 672
BBI S.A.	BBI GmbH	Ventes de marchandises	11 081 715
BBI S.A.	BBI GmbH	Intérêts reçus sur prêt maison mère	30 989

19.2. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de

l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention conclue avec la Société Espace 3 Game's S.A.S.

Convention de prestations de services

- Personnes concernées :

Madame Jacqueline De Vrieze, Administrateur de la société Bigben Interactive S.A. et Directeur Général de la société Espace 3 Game's S.A.S.

Monsieur Alain Falc, Président du Conseil d'Administration de la société Bigben Interactive S.A. et Président de la société Espace 3 Game's S.A.S.

- Nature et objet :

Contrat de service (conseil en gestion) du 27 août 2007, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2007 entre la société Bigben Interactive S.A. et sa filiale Espace3 Game's S.A.S., détachant Madame Jacqueline De Vrieze en tant que Responsable des achats auprès des Editeurs tiers de Jeux vidéo, cela sous l'autorité du Directeur Commercial Jeux pour effectuer une mission de gestion des relations avec les Editeurs tiers de Jeux.

- Modalités :

Le contrat couvre son intervention pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration du 26 avril 2010.

Les prestations facturées au cours de l'exercice par Espace 3 Game's S.A.S. au titre de ce contrat se sont élevées à 38.740 €.

Convention conclue avec Jean-Marie de Chérade

Convention de collaboration

- Personne concernée :

Monsieur Jean-Marie de Chérade, Administrateur de la société Bigben Interactive S.A.

- Nature et objet :

Contrat de collaboration du 9 mai 2007 entre la société Bigben Interactive S.A. et Monsieur Jean-Marie de Chérade, chargeant ce dernier de rechercher des réductions de coûts de structures et de mise en place de projets de développement auprès de la société.

- Modalités :

Le contrat a été conclu pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration du 26 avril 2010.

La facturation mensuelle est de 2.000 € à compter du 01 septembre 2009.

Les prestations facturées à votre société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevés à 24.000 € plus les frais remboursés sur justificatifs.

Convention conclue avec la société Bigben Interactive GmbH

Activation de la clause de retour à meilleure fortune

- Nature et objet :

Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A envers sa filiale Bigben Interactive GmbH.

Au 30 septembre 2005, abandon de créance de 3 M€ sur le prêt moyen terme susvisé avec clause de retour à meilleure fortune. La clause s'exerçant lors du retour de la société Bigben Interactive GmbH à une situation nette positive.

- Modalités :

Le surplus de situation nette de la filiale à hauteur de 1,49 M€ au 31 mars 2010 avait permis de constater une créance de retour à meilleure fortune pour 1,40 M€. La créance a été rémunérée au taux d'intérêt Euribor 1 mois + 1,5% et remboursée in fine au 31 mars 2011.

Compte tenu d'un nouveau surplus de situation nette de la filiale à hauteur de 2,28 M€ au 31 mars 2011, il a été constaté une créance de retour à meilleure fortune pour le solde, soit 1,60 M€. La créance est remboursable in fine au 30 juin 2012 avec faculté de remboursement anticipé partiel ou intégral à tout moment. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance a été fixé à Euribor 1 mois + 1,5%.

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec la Société Espace 3 Game's S.A.S.

Bail de sous-location

- Nature et objet :

Sous-location par la société. Espace 3 Game's S.A.S d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.

- Modalité :

Les loyers perçus par la société Bigben Interactive S.A. s'élèvent à 11.332 € au titre de l'exercice clos au 31 mars 2011.

Convention de soutien de l'activité

- Nature et objet :

Soutien de l'activité de la société Espace 3 Game's S.A.S. par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues par la société.

- Modalités :

Le solde du compte client Espace 3 Game's S.A.S. dans les livres de la société Bigben Interactive S.A. s'élève à 1.115.474 € au 31 mars 2011, dont 303.678 € de créances échues depuis plus d'un an et 473.235 € de créances échues depuis plus de 4 mois. Cette créance sera compensée avec le compte courant né de la réallocation des déficits reportables, le solde du compte clients comportera alors des créances non échues.

Convention d'intégration fiscale

- Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale entre la société Bigben Interactive S.A., en tant que société mère, et la société Espace 3 Game's S.A.S.

- Modalités :

La méthode d'intégration fiscale retenue depuis le 1er avril 1999 prévoyait que toute économie d'impôt était acquise à la société mère et constituait pour elle-même un profit exceptionnel d'impôt non taxable. L'exécution de cette convention n'a pas eu d'impact sur les états financiers de la société Bigben Interactive S.A. du 1er avril 2010 au 21 mars 2011, date à laquelle cette convention a été abrogée.

La convention de réallocation d'économie d'impôt sur les sociétés en date du 21 mars 2011 dispose qu'à compter de l'exercice clos le 31 mars 2011 et pour les exercices futurs, la société mère réallouera à la société filiale la totalité de l'économie d'impôt réalisée par le groupe fiscal, à concurrence des déficits de la société filiale utilisés pour la liquidation de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble de la société mère et de la société filiale.

En contrepartie de la réallocation de l'économie d'impôt sur les sociétés visé ci-dessus, la société filiale ne devra plus prendre en comptes ses déficits fiscaux antérieurs (ayant servi au calcul de la réallocation) pour le calcul de sa contribution au paiement de l'impôt du groupe. La société filiale procédera en conséquence à la rectification du tableau fiscal 2058 B bis afin de ne plus faire apparaître les déficits fiscaux nés pendant la période d'intégration fiscale.

Compte tenu de la nouvelle rédaction de la convention d'intégration générant une neutralité parfaite entre la société-mère et la filiale, cette convention devient une convention courante à compter du nouvel exercice.

Convention conclue avec la société Bigben Interactive GmbH

Convention de prêt à moyen terme

- Nature et objet :

Au 31 mars 2004, conversion en prêt à moyen terme de certaines créances à court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A. envers sa filiale Bigben Interactive GmbH.

- Modalités :

Le montant ainsi converti était de 8 M€, remboursable sur 60 mois après un différé d'un an, le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance étant fixé à Euribor 3 mois + 1,5%.

Cette créance de 8 M€ vis à vis de la société mère a fait ensuite l'objet d'un abandon de créance de 3 M€ (avec retour à meilleure fortune résultant d'un retour à une situation nette positive) de la part de la société mère au 30 septembre 2005.

Après l'octroi d'un nouveau différé d'amortissement à la filiale par le conseil d'administration du 9 mars 2007 avec une date de premier remboursement en capital prévue le 30 avril 2008, la créance résiduelle de 5 M€ avait fait l'objet de remboursement cumulés de 4,75 M€ au 31 mars 2010 dont 1,0 M€ au titre de l'exercice 2009-10.

Le solde restant dû de 0,25 M€ a été remboursé au cours de l'exercice 2010-11. La créance est ainsi intégralement apurée.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 10 juin 2011

Roubaix, le 10 juin 2011

KPMG Audit

Fiduciaire Métropole Audit

Département de KPMG SA

Laurent Prévost

Jean-François Pansard

Associé

Associé

Chapitre 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

Dans le cadre du présent document de référence, la Société a convenu de ne présenter que ses comptes consolidés 2010/2011, tels que repris au paragraphe 20.3 ci-après.

Les comptes annuels 2010/2011 seront disponibles au sein du rapport financier annuel à publier prochainement par BIGBEN INTERACTIVE.

20.2. Informations financières proforma

Néant.

20.3. Etats financiers consolidés

20.3.1. Bilan consolidé au 31 mars 2011

En k€		03/2010	03/2011
Actifs non courants			
Goodwills	5.1	1 156	1 156
Autres Immobilisations incorporelles	5.2	2 165	2 496
Immobilisations corporelles	5.3	6 277	9 838
Autres actifs financiers	5.4	135	279
Actifs d'impôts différés	5.5	2 832	738
Actifs non courants		12 565	14 507
Actifs courants			
Stocks	5.6	21 796	26 463
Créances clients	5.7	20 549	22 028
Autres débiteurs	5.8	5 836	5 040
Actifs d'impôts exigibles		106	154
Actifs financiers		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	16 395	7 546
Actifs courants		64 682	61 231
TOTAL ACTIF		77 247	75 738
Capitaux propres			
Capital		22 800	23 122
Primes		1 913	2 511
Réserves		7 068	14 670
Ecart de conversion		184	45
Résultat net		11 950	9 855
Capitaux propres Part du Groupe	4.3	43 915	50 203
Participations ne donnant pas le contrôle	4.3	-	-
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	5.10	236	208
Passifs financiers à long terme	5.11	4 895	2 993
Autres Passifs non courants	5.12	243	104
Passifs non courants		5 374	3 305
Passifs courants			
Provisions à court terme	5.13	243	-
Passifs financiers à court terme	5.11	5 269	2 768
Fournisseurs		12 936	8 960
Autres créditeurs	5.14	9 239	9 423
Passif d'impôt exigible		271	1 079
Passifs courants		27 958	22 230
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		77 247	75 738

20.3.2. Compte de résultat consolidé au 31 mars 2011

En k€	03/2010	03/2011	
Produits des activités ordinaires	6.1	93 792	101 311
Autres produits de l'activité	6.2	594	1 232
Achats consommés	6.3	(55 568)	(61 412)
Charges externes	6.4	(12 435)	(13 089)
Impôts et taxes		(636)	(620)
Charges de personnel	6.5	(8 904)	(9 159)
Amortissements des immobilisations		(2 687)	(2 578)
Autres produits opérationnels		-	-
Autres charges opérationnelles		(64)	(198)
Résultats sur cessions d'actifs non courants	6.6	519	7
Pertes de valeur		-	-
Résultat opérationnel		14 611	15 494
Produits financiers		132	37
Charges financières		(452)	(301)
Résultat de change *		(404)	(1 785)
Coût de l'endettement financier net	6.7	(724)	(2 049)
Résultat avant impôt		13 887	13 445
Impôt sur les résultats	6.8	(1 937)	(3 590)
Résultat net		11 950	9 855
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			
Ecart de conversion		20	(139)
Résultat global		11 970	9 716
Résultat net		11 950	9 855
Part des minoritaires		-	-
Part du groupe		11 950	9 855
Résultat global		11 970	9 716
Part des minoritaires		-	-
Part du groupe		11 970	9 716
En Euros			
Résultat net – part du groupe par action		1.09	0.86
Résultat global – part du groupe par action		1.09	0.85
En Euros			
Résultat net dilué– part du groupe par action		1.08	0.86
Résultat global dilué – part du groupe par action		1.09	0.84

(*) La société a décidé d'isoler le résultat de change dans la présentation du compte de résultat compte tenu du caractère significatif de ce dernier.

20.3.3. Tableau de variation des capitaux propres au 31 mars 2011

Variation des capitaux propres part du groupe en k€	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Ecarts de conversion	Capitaux propres du groupe
Capitaux propres consolidés à fin mars 2008	9 807 776	19 615	23 055	(30 019)	(341)	12 310
Résultat au 31 mars 2009				16 482		16 482
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					505	505
Résultat global				16 482	505	16 987
Augmentation de Capital – BSA 2006	18 513	63	39			102
Frais d'augmentation Capital			(5)			(5)
Prime BSA Managers 2008			244			244
Programme Actions gratuites				36		36
Capitaux propres consolidés à fin mars 2009	9 826 289	19 678	23 333	(13 501)	164	29 674
Résultat au 31 mars 2010				11 950		11 950
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					20	20
Résultat global				11 950	20	11 970
Augmentation de capital – BSA 2006	1 560 311	3 121	1 950			5 071
Augmentation de capital – BSA Managers 2008	400	1	2			3
Frais Augmentation de capital			(39)			(39)
Programme Actions gratuites				77		77
Dividendes versés aux actionnaires			(23 333)	20 492		(2 841)
Capitaux propres consolidés à fin mars 2010	11 399 935	22 800	1 913	19 018	184	43 915
Résultat au 31 mars 2011				9 855		9 855
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(139)	(139)
Résultat global				9 855	(139)	9 716
Augmentation de capital – BSA Managers 2008	119 597	239	598			837
Augmentation de capital – Plan Actions gratuites 2008	41 350	83		(83)		-
Contrat de Liquidité				2		2
Programme Actions gratuites				326		326
Dividendes versés aux actionnaires				(4 593)		(4 593)
Capitaux propres consolidés à fin mars 2011	11 560 882	23 122	2 511	24 525	45	50 203

20.3.4. Tableau de variation des flux de trésorerie au 31 mars 2011

En k€	31/03/2010	31/03/2011
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>		
Résultat net des entreprises intégrées part groupe	11 950	9 855
Dotations aux amortissements	2 687	2 574
Variation des provisions	44	(270)
Plus et moins values de cession	152	(7)
Autres produits et charges sans incidence financière	(803)	-
Actions gratuites – IFRS2	78	326
Résultat net du financement	435	332
Impôts différés	1 109	2 083
Capacité d'autofinancement avant résultat net de financement et impôts	15 652	14 893
Variation du Besoin en fonds de roulement	(3 865)	(8 822)
Stocks	(5 765)	(4 602)
Créances d'exploitation	1 531	(800)
Impôt sur le résultat payé	(1 108)	(748)
Dettes d'exploitation	1 653	(2 530)
Intérêts payés	(177)	(143)
Incidence des activités cédées	-	-
Flux net de trésorerie généré par l'activité	11 786	6 070
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition immobilisations incorporelles	(2 122)	(2 200)
Acquisition immobilisations corporelles	(209)	(3 572)
Cession immobilisations incorp. et corp.	52	56
Acquisition immobilisations financières	(5)	(150)
Cession immobilisations financières	23	6
Intérêts payés	(224)	-
Trésorerie nette sur cessions de filiales	-	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(2 485)	(5 860)
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>		
Augmentation de capital ou apports	5 074	837
Dividendes versés aux actionnaires	(2 841)	(4 593)
Emission d'emprunts	-	-
Actifs financiers	150	-
Remboursement d'emprunts	(2 446)	(2 446)
Intérêts payés	(258)	(189)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(321)	(6 391)
Incidence des variations de cours de devises	143	(27)
VARIATION DE TRESORERIE	9 123	(6 208)
Trésorerie à l'ouverture	4 445	13 568
Trésorerie à la clôture (Voir Note 5.9)	13 568	7 360

20.3.5. Règles et méthodes comptables, annexes et notes explicatives

4. Notes aux états financiers consolidés

4.1. Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers au 31 mars 2011 comprennent la société Bigben Interactive SA – domiciliée en France à Lesquin (59818) CRT2 Rue de la Voyette - et ses filiales (Groupe Bigben Interactive). Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe Bigben Interactive (Ci-après dénommé « Le Groupe ») est le leader indépendant de la distribution et de la fabrication/édition d'accessoires pour consoles de jeux vidéo sur les principaux marchés d'Europe continentale (France, Allemagne et Benelux).

Les comptes consolidés au 31 mars 2011 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 04 mai 2011. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires courant juillet 2011.

Les informations relatives à l'exercice clos le 31 mars 2009, présentées dans le document de référence 2009 n°R.09-091 enregistré auprès de l'AMF le 7 décembre 2009, sont incorporées par référence.

4.2 Faits marquants

4.2.1 Durant l'exercice clos au 31 mars 2011

a) Développement commercial

Récession du secteur du jeu vidéo depuis le début de l'année 2009 perdurant en 2010, la bonne santé commerciale des consoles de salon PlayStation3 et Xbox 360 ne pouvant compenser le déclin des consoles nomades en fin de vie et l'essoufflement de la console de salon Wii ;

Environnement difficile, toujours marqué par l'extrême prudence de l'ensemble des circuits de distribution et la concurrence d'une multiplicité d'acteurs ;

Chiffre d'affaires en croissance organique de 8% sur l'exercice, Bigben Interactive surperformant le secteur avec l'ouverture de nouveaux marchés et l'accent mis sur les activités de conception ;

Forte saisonnalité au 2ème semestre de l'exercice mais sans phénomène de rattrapage par rapport au 1er semestre, les stocks dans les canaux de distribution étant à leur plus bas niveau historique avant la haute saison.

b) Moyens

Acquisition d'un terrain à Lauwin Planque (59) pour la construction du nouveau site logistique Groupe avec un démarrage des travaux en fin d'exercice pour une 1ère tranche de 18.000 m² destinée à être opérationnelle pour la haute saison 2011, financement de l'ensemble du projet prévu par crédit bail pour une enveloppe globale de 8 M€ ;

Investissement dans une installation photovoltaïque recouvrant le nouvel entrepôt avec acquisition avant le 31 décembre 2010 de l'ensemble des matériels, financement bancaire moyen terme de 3,5M€ ;

Montée en puissance de la filiale Espace 3 dans le commerce électronique, avec une part croissante des produits Groupe dans le volume global d'affaires.

c) Actionnariat

Exercice de 119.597 BSA managers 2008 et émission de 41.350 actions gratuites 2008 permettant la création de 160.497 actions nouvelles.

d) Finances

Aucun crédit de campagne au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2010 ;

Réallocation à la filiale Espace 3 Game's des économies d'impôt résultant de déficits reportables passés à concurrence de 925 k€.

e) Retour à meilleure fortune de la filiale Bigben Interactive GmbH

Retour à meilleure fortune sur l'abandon de créance au 30 septembre 2005 de 3 M€ en faveur de la filiale Bigben Interactive GmbH, constaté à concurrence de 1,4 M€ au 31 mars 2010 et remboursé pour ce montant au 31 mars 2011.

Constatation d'un nouveau retour à meilleure fortune de 1,60 M€ au 31 mars 2011, la créance résultante étant remboursable in fine au 30 juin 2012 avec faculté de remboursement anticipé partiel ou intégral à tout moment.

Prêt octroyé par BBI SA à sa filiale pour un montant initial de 5 M€, intégralement remboursé au 31 mars 2011 dont 0,25 M€ payés en cours d'exercice.

4.2.2 Evènements post clôture

Aucun fait marquant n'est intervenu depuis la clôture.

4.3. Principales méthodes comptables

4.3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne présente des différences dans leur date d'application avec le référentiel « as issued by IASB ». Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_en.htm

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, applicables ou non à l'exercice 2010-2011, sont détaillées ci-dessous.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er avril 2010

Application des normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels »

Ces normes sont d'applications obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009, soit pour le Groupe à compter du 1er avril 2010. Les normes révisées IFRS 3 «Regroupement d'entreprises» et IAS 27 «Etats financiers consolidés et individuels» s'appuient sur deux concepts fondamentaux :

- L'obtention du contrôle est un événement majeur constituant un changement dans la nature de l'investissement.
- La mise à la juste valeur, à la date de la prise de contrôle, non seulement des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, mais aussi du montant de l'investissement réalisé pour obtenir le contrôle.

La norme IFRS 3 révisée introduit des modifications à la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 avant révision, dont notamment :

- L'option d'évaluer les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.
- La constatation en charges de la période des coûts directs liés à l'acquisition.
- La valorisation à la juste valeur à la date d'acquisition des ajustements de prix éventuels. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat si la clause d'ajustement de prix est génératrice d'un passif financier.

- Dans le cas d'un regroupement réalisé par étape, la valorisation à la juste valeur à la date de prise de contrôle de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

La norme IFRS 3 révisée est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er avril 2010.

Par ailleurs, la norme IAS 27 révisée introduit plusieurs modifications notamment :

- Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe.
- Les cessions de titres avec perte de contrôle donnent lieu à la constatation en résultat de cession de la variation de juste valeur calculée sur la totalité de la participation à la date de l'opération. La participation résiduelle conservée, le cas échéant, sera ainsi évaluée à sa juste valeur au moment de la perte de contrôle.

La norme IAS 27 révisée est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er avril 2010.

Autres normes et interprétations applicables à compter du 1er avril 2010

Les autres nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1er avril 2010 sont sans impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 mars 2011, elles concernent principalement :

- IFRS 2 amendée « Transactions intragroupes dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » (incorporation d'IFRIC 8 et IFRIC 11) publiée en juin 2009 ;
- IAS 39 « Eléments éligibles à la couverture » (partiellement adoptée par l'UE) ;
- Améliorations annuelles des IFRS, publiées en avril 2009 ;
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis » ;
- IFRIC 15 « contrats de construction immobilière » ;
- IFRIC 16 « couverture d'un investissement net à l'étranger » ;
- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires » ;
- IFRIC 18 « transfert d'actifs par des clients ».

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 mars 2011

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er avril 2010 :

- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- Amendement à IFRS 7 « informations à fournir en matière de transferts d'actifs financiers » ;
- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées » ;
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
- IFRIC 19 « Dettes financières réglées par des instruments de capitaux propres » ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS publiée en mai 2010.

Le Groupe mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

4.3.2. Bases de préparation

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

L'application de la norme IAS 1 - Présentation des états financiers rend obligatoire la présentation du bilan selon un classement entre éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs relatifs au cycle d'exploitation, ainsi que les éléments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, sont présentés dans les éléments courants.

Le compte de résultat est présenté par nature. Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Estimations

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, la direction du Groupe ou des sociétés intégrées peuvent être amenées à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation des actifs, les engagements envers les salariés, l'activation des impôts différés sur les reports déficitaires et les provisions.

Modification de la présentation des comptes

Le Groupe a décidé d'isoler le résultat de change dans la présentation du compte de résultat compte tenu du caractère significatif de ce dernier.

4.3.3. Principes de consolidation

4.3.3.1 Critères de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bigben Interactive exerce un contrôle direct ou indirect de droit et de fait sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bigben Interactive, sans en avoir le contrôle exclusif, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

4.3.3.2 Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2011, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.3.3.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.3.3.4 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.3.3.5 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Les comptes de résultat sont convertis sur la moyenne des cours moyens trimestriels de change.
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change du jour de la transaction et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Le Groupe a opté, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, pour le reclassement en « réserves consolidées » des écarts de conversion accumulés au 1er avril 2004.

En cas de cession ultérieure des filiales, le résultat de cession ne comprendra pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1er avril 2004.

4.3.3.6 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

4.3.4. Goodwill

Les goodwills représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels à la date des prises de participation.

Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, à savoir une forte dégradation des résultats ou une situation nette négative et au minimum une fois par an. Pour ce test, les goodwills sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 4.3.7.. Les goodwills sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat net. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

Les excédents de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût d'acquisition sont directement portés en compte de résultat.

4.3.5. Autres Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels acquis, des marques achetées, ainsi que les droits à reproduire, comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les droits à reproduire sont amortis en fonction des quantités mises en production.

Les droits au bail et les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis respectivement sur une durée d'utilité de 20 et de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Conformément à IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels. Cependant, la majeure partie des frais engagés par les bureaux d'études sont comptabilisés en charges car les projets en cours de développement ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont susceptibles de remplir les critères d'activation d'IAS 38. En particulier, les frais de développement d'un nouveau produit ne sont immobilisés que si la décision de lancement de ce produit est effectivement prise.

4.3.6. Immobilisations corporelles

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

Le Groupe incorpore les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié dans le coût de cet actif, dès lors que la date de commencement pour l'incorporation au coût de cet actif des coûts d'emprunt est postérieure au 1er avril 2009. Antérieurement, le Groupe comptabilisait immédiatement en charges tous les coûts d'emprunt. Ce changement de méthode résultant de l'application d'IAS 23 (2007) Coûts d'emprunt est comptabilisé de façon prospective conformément aux dispositions transitoires de cette norme.

Le Groupe n'a incorporé aucun coût d'emprunt au titre des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice 2010-2011.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lors de leur première comptabilisation. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous, sauf dans les cas où la durée d'utilité du contrat est plus courte et s'il n'est pas prévu de transfert de propriété à l'issue du contrat.

Amortissement

Cas général

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Durées d'utilité, en années	
Constructions	15 à 20
Matériels et outillages	5 à 8
Agencements constructions	10

Agencements installations	4 à 10
Matériels de transport	4
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10

4.3.7. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition et aux marques achetées), ainsi que pour les immobilisations incorporelles en cours.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie avant impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe Bigben Interactive ajusté pour prendre en compte les risques spécifiques associés aux unités testées. Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus dans le cadre du plan stratégique à 3 ans, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Compte-tenu de l'organisation du Groupe Bigben Interactive, les UGT principales ont été définies comme les zones géographiques suivantes : France, Benelux, Allemagne, Hong-Kong.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les Goodwills affectés à l'U.G.T. puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

4.3.8. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

4.3.8.1. Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Placements détenus jusqu'à échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de placement. Les titres de placement incluent les titres que le Groupe a l'intention de conserver durablement et ceux qui sont cessibles à court terme.

Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le Groupe estime représenter leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en contrepartie des capitaux propres. Lorsque l'évaluation à la juste valeur de ces actifs conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est importante ou prolongée. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres classées en disponible à la vente ne peuvent pas être reprises en résultat avant la cession des titres concernés.

Trésorerie et autres actifs financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

4.3.8.2. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

4.3.9. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du Prix moyen pondéré. Le coût prend également en compte les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent, conformément à IAS 2- Stocks. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4.3.10. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément à IFRS 5- Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs non courants destinés à la vente sont classés sur une ligne distincte du bilan et sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus en vue de la vente ne sont plus amortis à compter de la date où ils deviennent disponibles à la vente.

4.3.11. Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

4.3.12. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

4.3.13. Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à soixante cinq ans pour les salariés français ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat immédiatement.

4.3.14. Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

4.3.15. Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

4.3.16. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net Part- du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

4.3.17. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

4.3.18. Enregistrement du revenu

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens est transféré à l'acheteur.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'intégralité des coûts de prestations commerciales est présentée en réduction du chiffre d'affaires.

4.4 - Politique du groupe en matière de gestion des risques

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- gestion de capital.

La présente note décrit les risques financiers auxquels est exposé le groupe, la politique, les procédures de mesures et de gestion des risques ainsi que la gestion du capital.

Les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent dans les différents paragraphes de la présente annexe en lien avec les postes concernés du bilan ou du compte de résultat.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du groupe.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients du groupe à savoir les acteurs de la grande distribution européenne dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe.

Risque de liquidité

Le groupe Bigben Interactive gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il sécurise ses ressources à court terme par le recours à l'affacturage et à l'escompte, selon les territoires et les contreparties.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

Risque de change

La part du produit des activités ordinaires réalisée dans des monnaies autres que l'euro représente 7 % du chiffre d'affaires consolidé (5% pour le Dollar et 2% pour la Livre Sterling).

En revanche, deux tiers des achats du Groupe sont libellés en USD et font systématiquement l'objet de couvertures par achat à terme dans le cadre d'enveloppes. Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro.

Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le groupe utilise pour l'essentiel des financements à taux variable basés sur l'Euribor ou équivalent.

En revanche, le Groupe n'a pas jusqu'ici –compte tenu des anticipations des opérateurs sur l'évolution des taux à moyen terme- estimé nécessaire d'utiliser des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt. Cet endettement est pour l'essentiel une dette financière amortissable avec une échéance ultime le 31 décembre 2012.

Gestion du capital

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital.

La reconstitution des fonds propres du fait des résultats accumulés depuis 3 exercices permet au Groupe de disposer à compter de la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2011, de réserves disponibles pour financer un programme de rachat d'actions ; celui-ci serait néanmoins limité à 5 % du capital.

Deux programmes d'animation du titre se sont succédés au cours de l'exercice écoulé :

- Le contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI déjà en vigueur à l'exercice précédent avec l'animateur Oddo Corporate, faisant intervenir l'actionnaire fondateur comme seul contributeur à ce contrat;
- Un nouveau contrat de liquidité conforme à la Charte AMAFI avec l'animateur Oddo Corporate, faisant intervenir la Société comme seule contributrice à ce contrat entré en vigueur le 01 décembre 2010.

En nombre de titres

Titulaire	Période	Solde début de période	Achats	Ventes	Solde fin de période
Contrat Alain Falc	01/04/2010-30/11/2010	3 500	67 744	71 244	-
Contrat Bigben Interactive(*)	01/12/2010-31/03/2011	5 000	33 393	33 293	5 100

(*) La société a apporté au contrat 5000 actions provenant de son portefeuille d'actions propres.

En cours moyen par action

Titulaire	Période	Achats	Ventes
Contrat Alain Falc	01/04/2010-30/11/2010	8.4594	8.5278
Contrat Bigben Interactive	01/12/2010-31/03/2011	8.9388	9.0260

L'évolution des risques sur les 2 exercices 2009/10 et 2010/11 concerne essentiellement :

- le risque de liquidité qui s'est réduit avec l'amélioration régulière de l'exploitation d'une part et la mise à disposition de concours bancaires adéquats ;
- le risque de change (achats de marchandises) qui a fait l'objet d'une large couverture sur les 2 exercices mais a été particulièrement difficile à gérer en 2010-11 compte tenu des variations erratiques de la parité euro dollar.

4.5. Périmètre de consolidation

4.5.1. Liste des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation

Les entités sont toutes consolidées en intégration globale, à l'exception des sociétés dont l'impact est non significatif sur les comptes consolidés.

Société	2009/10 % de contrôle	2010/11 % de contrôle
BIGBEN INTERACTIVE SA	Société mère	Société mère
ESPACE 3 GAMES (SAS)	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM SA (Belgique)	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND (Pays Bas)	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (Hong Kong)	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE GmbH (Allemagne)	100%	100%

4.5.2. Changements du périmètre de consolidation

Aucune autre modification du périmètre de consolidation n'est à noter sur les périodes présentées.

4.6. Information sectorielle

Les activités du Groupe sont exposées dans la note 4.6 de la présente annexe.

Le principal décideur opérationnel du Groupe est le Comité Exécutif (Eurometing).

Le Groupe choisit de présenter l'information sectorielle selon 4 segments géographiques (France, Benelux, Allemagne, Hong Kong) conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». L'information détaillée par secteur correspond à l'organisation interne du Groupe ainsi qu'à l'information présentée au Conseil d'Administration du Groupe servant notamment à évaluer les performances.

Les informations sectorielles ci-dessous suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers.

4.6.1. Résultat par secteur

31 mars 2011	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires						
- de l'activité	67 201	11 881	17 202	5 027		101 311
- ventes inter-segments	17 182	83	-	39 581	(56 846)	-
Total	84 383	11 964	17 202	44 608	(56 846)	101 311
Résultat sectoriel	9 766	217	2 249	3 262		15 494
Résultat financier						(2 049)
Impôts						(3 590)
Résultat						9 855
Actifs sectoriels						
Goodwills	68	1 088				1 156
Autres actifs non courants	12 311	173	62	67		12 613
Actifs courants	50 619	4 275	5 020	1 317		61 231
Actifs d'impôts différés	105	21	251	361		738
Actif total	63 103	5 557	5 333	1 745		75 738
Passifs sectoriels	10 540	1 508	1 858	4 789		18 695
Passif d'impôts						1 079
Dettes financières						5 761
Capitaux propres						50 203
Passif total						75 738
Perte de valeur						-
Investissements	6 553	18	19	29		6 619
Dotation aux amortissements	2 463	80	18	13		2 574

Un client du groupe représente plus de 10% (14.3%) du chiffre d'affaires consolidé du groupe. Le chiffre d'affaires réalisé avec ce client concerne essentiellement le secteur « France ».

31 mars 2010	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires						
- de l'activité	57 252	16 025	14 867	5 648		93 792
- ventes inter-segments	13 658	495	-	27 924	(42 077)	-
Total	70 910	16 520	14 867	33 572	(42 077)	93 792
Résultat sectoriel	9 188	1 576	1 900	1 947		14 611
Résultat financier						(724)
Impôts						(1 937)
Résultat						11 950
Actifs sectoriels						
Goodwills	68	1 088	-	-		1 156
Autres actifs non courants	8 226	234	60	56		8 576
Actifs courants	42 990	9 735	7 540	4 418		64 683
Actifs d'impôts différés	2 374	(31)	212	277		2 832
Actif total						77 247
Passifs sectoriels	9 670	6 361	2 035	4 831		22 897
Passif d'impôts						271
Dettes financières						10 164
Capitaux propres						43 915
Passif total						77 247
Perte de valeur						-
Investissements	2 474	30	13	8		2 525
Dotation aux amortissements	2 420	122	16	129		2 687

Un client du groupe représente plus de 10% (11.1%) du chiffre d'affaires consolidé du groupe. Le chiffre d'affaires réalisé avec ce client concerne essentiellement le secteur « France ».

4.6.2. Autres informations (métiers)

La communication du Groupe est organisée prioritairement de manière géographique. L'information par métiers est restreinte à la communication du chiffre d'affaires pour des raisons de confidentialité.

2010-11	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Total
Accessoires	36 417	6 927	15 037	4 427	62 808
Audio	8 761	525	637	-	9 923
Edition	14 498	1 556	1 527	600	18 181
Distribution	7 526	2 873	-	-	10 399
Total des produits	67 202	11 881	17 201	5 027	101 311

2009-10	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Total
Accessoires	32 798	6 172	14 393	5 639	59 002
Audio	6 658	346	204	10	7 218
Edition	8 465	1 234	269	-	9 968
Distribution	9 331	8 273	-	-	17 604
Total des produits	57 252	16 025	14 866	5 649	93 792

Répartition métiers : Compte tenu de l'évolution du profil d'activité du Groupe et de l'ajout de lignes de produits complémentaires (accessoires pour smartphones et jeux en téléchargement), la définition des métiers exercés par le Groupe a été reconfiguré au cours de l'exercice écoulé afin de tenir compte de leur position sur la filière et de traduire l'intensité du processus de conception :

- L'Accessoire couvre l'ensemble des accessoires aujourd'hui développés, pour consoles et pour smartphones dont les fonctionnalités sont très proches voire similaires, traduisant une réelle convergence du numérique vers le ludique.
- L'Edition qui comprend la recherche de concepts de jeu innovants puis le suivi technique du développement proprement dit des titres, couvre à la fois les jeux vendus sous forme physique (en boîtes) et les jeux en téléchargement.
- L'Audio est un métier historique qui connaît une nouvelle vigueur avec le ciblage de produits grand public et le développement de modèles originaux.
- La Distribution pour compte de tiers couvre l'activité de distribution sous toutes ses formes, qu'elle soit exclusive ou non exclusive, physique ou en ligne, celle-ci est en effet soumise à des contraintes comparables de financement de stock, de logistique et de diffusion.

Les 3 premiers segments ci-dessus intègrent l'ensemble de la chaîne de valeur propre aux produits développés : conception, développement, production et commercialisation. Ils sont ainsi désormais regroupés sous l'intitulé « Conception » dans les publications du Groupe. Cette part de l'activité a vocation à mettre en avant des niveaux de marge opérationnelle supérieurs à la partie de l'activité correspondant à la Distribution.

5. Notes complémentaires relatives aux comptes de bilan

5.1 Goodwills

Origine	Valeur nette 31/03/2010	Valeur brute 31/03/2011	Perte de valeur 31/03/2011	Valeur nette 31/03/2011
Bigben Belgique	1.088	1.088	-	1.088
Vox Diffusion	68	68	-	68
Total	1.156	1.156	-	1.156

Information relative au test de dépréciation :

Dans le cadre des tests de perte de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 mars 2011 est de 10.74 % et le taux de croissance à l'infini de 0%.

Une hypothèse d'un taux d'actualisation à 12% ou une baisse de 20% des flux de trésorerie prévisionnels ne conduiraient pas à la comptabilisation d'une perte de valeur sur le goodwill Bigben Interactive Belgique.

Dans le cadre des tests de perte de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 mars 2010 est de 9 % et le taux de croissance à l'infini retenu est de 2%.

5.2 Autres Immobilisations incorporelles

Exercice 2010-11	Goodwill	Autres	Total
Valeur brute début de période	1.156	5.608	6.764
Acquisitions	-	2.201	2.201
Transferts	-	-	-
Diminutions / Sorties	-	7	7
Valeur brute fin de période	1.156	7.802	8.958
Amortissements cumulés début de période	-	3.443	3.443
Dotation aux amortissements	-	1.870	1.870
Diminutions / Amortissements	-	7	7
Amortissements cumulés fin de période	-	5.306	5.306
Perte de valeur cumulée début de période	-	-	-
Perte de valeur - Dotation	-	-	-
Perte de valeur – Reprise ou cessions	-	-	-
Perte de valeur cumulée fin de période	-	-	-
Valeur nette fin de période	1.156	2.496	3.652

Exercice 2009-10	Goodwill	Autres	Total
Valeur brute début de période	2.302	3.626	5.928
Acquisitions	-	2.122	2.122
Transferts	-	-	-
Diminutions / Sorties	1.146	140	1.286
Valeur brute fin de période	1.156	5.608	6.764
Amortissements cumulés début de période	-	1.744	1.744
Dotation aux amortissements	-	1.839	1.839
Diminutions / Amortissements	-	140	140
Amortissements cumulés fin de période	-	3.443	3.443
Perte de valeur cumulée début de période	930	-	930
Perte de valeur - Dotation	-	-	-
Perte de valeur – Reprise ou cessions	930	-	930
Perte de valeur cumulée fin de période	-	-	-
Valeur nette fin de période	1.156	2.165	3.321

Les mouvements constatés en 2009-10 sur le goodwill concernent la société Espace 3 Game's, l'activité des magasins de détail ayant été arrêtée dans le courant de l'exercice, soit par cession des fonds de commerce soit par arrêt pur et simple de l'activité.

5.3 Immobilisations corporelles

En k€	03/2010	03/2011
Valeur brute début de période	12.800	12.399
Acquisitions	398	4.267
Actifs destinés à la vente	-	-
Ecarts de Change	(17)	(62)
Diminutions / Sorties	782	111
Valeur brute fin de période	12.399	16.493
Amortissements cumulés début de période	6.030	6.122
Dotation aux amortissements	847	704
Actifs destinés à la vente	-	-
Ecarts de Change	(7)	(60)
Diminutions / Amortissements	748	111
Amortissements cumulés fin de période	6.122	6.655
Perte de valeur cumulée début de période	-	-
Perte de valeur	-	-
Perte de valeur cumulée fin de période	-	-
Valeur nette fin de période	6.277	9.838

Les ensembles immobiliers des sites de Lesquin et Libercourt sont financés par crédit bail, le coût de revient des terrains et constructions est de 6 137 k€ amortis pour 2 595 k€, soit une valeur nette de 3 542 k€.

La chaîne logistique de Libercourt ainsi que les chariots élévateurs informatisés sont financés par crédit bail, le coût de revient est de 949 k€ amorti pour 456 k€, soit une valeur nette de 493 k€ au 31 mars 2011. Le reste des acquisitions représentent essentiellement du matériel informatique et les coûts d'outillage (moules de fabrication).

Compte tenu de la future construction de la 1ère tranche du site logistique de Lauwin Planque, la société a comptabilisé en acquisition d'immobilisations corporelles (immobilisations en cours ou acomptes sur immobilisations):

- le contrat signé avec Bail Actéa pour 685 k€ correspondant à la nouvelle chaîne automatique informatisée.
- L'acompte versé au promoteur pour 632 k€ HT dans l'attente de la régularisation du dossier de crédit bail immobilier.
- L'acquisition du matériel photovoltaïque (panneaux solaires, accumulateurs et transformateurs) pour 2 672 k€.

5.4 Autres actifs financiers non courants

	Prêts	Dépôts de garantie	Autres Titres	Autres Créances	Total
A la clôture de l'exercice 2008-09	-	80	74	-	154
Acquisitions/ augmentations	-	5	-	-	5
Cessions	-	24	-	-	24
Change	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice 2009-10	-	61	74	-	135
Acquisitions/ augmentations	-	98	-	52	150
Cessions	-	6	-	-	6
Change	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice 2010-11	-	153	74	52	279

Ce poste est composé essentiellement de dépôts de garantie.

La valeur des titres des sociétés non consolidées est comprise dans le poste « Autres Titres ».

5.5 Actifs d'impôts différés

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Déficits	2.446	299
Décalages Temporels	386	439
Total de l'impôt différé	2.832	738

Au 31 mars 2010, un actif d'impôt différé sur déficit fiscal a été pris en compte à hauteur de 2.234 k€ sur Bigben Interactive S.A. correspondant à l'activation en totalité du déficit reportable de l'intégration fiscale. Compte tenu du résultat de l'exercice au 31 mars 2011, l'impôt différé actif a été totalement utilisé, le groupe intégré fiscalement devant s'acquitter du paiement de l'impôt sur les sociétés.

Il a été constaté un impôt différé sur déficit fiscal de 251 k€ sur Bigben Interactive GmbH, et de 48 k€ sur la filiale hollandaise, soit une activation totale du déficit fiscal des 2 sociétés.

Compte tenu des résultats bénéficiaires des sociétés disposant d'un déficit reportable, le groupe a constaté une charge d'impôt de 2 233 k€ correspondant à l'utilisation des actifs d'impôts différés sur déficit fiscal.

5.6 Stocks

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Valeur brute	26.670	31.875
Perte de valeur	4.874	5.412
Valeur nette	21.796	26.463

L'évolution à la hausse des stocks résulte du besoin d'alimenter le métier de l'Édition avec des packs jeu+accessoire (délais de fabrication et temps de transport) et d'éviter toute rupture de stock sur la nouvelle gamme d'accessoires destinés à la console 3DS sortie le 25 mars 2011.

5.7 Créances Clients

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Clients et effets en portefeuille	21.828	23.229
Perte de valeur pour créances douteuses	1.279	1.201
Total créances	20.549	22.028

Concentration clients : Quatre clients représentent plus de 5% et un seul plus de 10 % du chiffre d'affaires du groupe. Ces clients, intervenants majeurs de la grande distribution, ont une solvabilité avérée et reconnue.

Crédit client : Le reporting relatif au crédit client indique un DSO stable à 69 jours au 31 mars 2010 et 2011 après réintégration des effets reçus du principal client de la filiale allemande. Il est à noter que BBI GmbH a endossé au profit de BBI SA les effets reçus de son principal client pour 3767 k€ avec des échéances réparties d'avril à juin 2011. Ces effets figurent dans le poste clients comme créances non échues.

Au 31 mars 2011

La ventilation de la valeur brute des créances clients, en fonction de l'ancienneté des créances, s'analyse de la façon suivante :

Ventilation Echu/Non échu au 31/03/2011	En k€	%
Créances Clients non échues	17.387	74.9%
Créances Clients échues	5.842	25.1%
Total créances	23.229	100%

Les clients en Allemagne comme au Benelux sont systématiquement assurés ce qui réduit le risque de crédit au 31 mars 2011 de 6.975 k€. Le poste Clients de la société faïtière Bigben Interactive SA représente 14.906 k€ dont 4.788 k€ échus au 31 mars 2011.

Ventilation des créances échues au 31/03/2011	En k€	%
Moins de 1 mois	1.977	33.8%
De 1 à 3 mois	2.088	35.7%
De 3 mois à 1 an	345	5.9%
Plus d'1 an	(62)	-1.0%
Clients douteux	1.494	25.6%
Total créances	5.842	100%

Les Clients douteux (1.494 k€ TTC) sont provisionnées à hauteur de 1.201 k€ HT. Les créances de moins de 3 mois ne présentent pas de risques particuliers et ne sont pas individuellement significatives.

La société faïtière BBI SA a recours à l'affacturage pour l'essentiel des ses clients de la grande distribution à l'exception de trois enseignes parmi les plus grandes et à l'escompte pour les signatures non affacturées.

En Belgique et au Pays Bas, le groupe utilise la cession de créances en adossement à une ligne de crédit court terme, négociée auprès d'un partenaire financier indépendant.

En Allemagne, la filiale qui avait eu recours à l'escompte classique (3.901 k€ à la clôture du 31 mars 2010) pour les effets tirés sur son principal client, n'a pas eu recours à la mobilisation au 31 mars 2011.

Au 31 mars 2010

Les clients en Allemagne comme au Benelux sont systématiquement assurés ce qui réduit le risque de crédit au 31 mars 2010 de 13.394 k€. Le poste Clients de la société faïtière Bigben Interactive SA représente 7.850 k€ dont 3.015 k€ échus au 31 mars 2010.

5.8 Autres débiteurs

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Etats et collectivités locales (hors IS)	741	1.164
Personnel	39	43
Ristournes Fournisseurs à recevoir	151	258
Créances sur cessions immobilisations	49	-
Affacturage	2.567	1.977
Charges constatées d'avance	566	729
Acomptes et avances sur commandes	1.373	540
Acomptes Contrats de Distribution	150	-
Fournisseurs débiteurs et divers	200	329
Total	5.836	5.040

5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie (I)	16.395	7.545
Concours bancaires (II)	2.827	185
Intérêts courus (III)	-	-
Financements court termes (II)+(III)	2.827	185
Trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie (I) -(II)	13.568	7.360

5.10 Engagements envers le personnel

31 Mars 2011	01/04/10	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/11
Retraites et assimilées	236	-	-	28	-	208
Total	236	-	-	28	-	208

31 Mars 2010	01/04/09	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/10
Retraites et assimilées	239	5	-	8	-	236
Total	239	5	-	8	-	236

Retraites et assimilés

Les engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision ne concernent que les sociétés françaises. Il n'y a aucun engagement de cette nature au Benelux, compte-tenu des législations nationales en vigueur, de même qu'en Allemagne et à Hongkong.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	2008-09	2009-10	2010-11
Taux d'actualisation + d'inflation	4.5%	4.6%	4.8%
Turn Over	1%	1%	1%
Table de Mortalité	TF et TH 00.0290	TF et TH 00.02	TF et TH 00.02
Taux d'augmentation des salaires			
<i>Cadres & Agents de Maîtrise</i>	4.0%	4.0%	3.0%
<i>Employés</i>	4.0%	4.0%	3.0%

5.11 Passifs financiers courants et non courants

en k€	31/03/2011 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts d'origine long terme	3.036	1.745	1.291	-
Emprunts sur locations financement	2.539	837	1.667	35
Concours bancaires courants	185	185		-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Autres financements à court terme	-	-	-	-
Total des passifs financiers	5.760	2.767	2.958	35

en k€	31/03/2010 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts d'origine long terme	4.794	1.758	3.036	-
Emprunts sur locations financement	2.543	684	1.859	-
Concours bancaires courants	2.827	2.827	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Autres financements à court terme	-	-	-	-
Total des passifs financiers	10.164	5.269	4.895	-

Aucune des lignes de crédit accordées au Groupe ne fait l'objet de covenants, à l'exception d'un des deux crédits de 1,75 M€ à 5 ans accordés en décembre 2010 pour le financement de l'installation photovoltaïque pour le nouveau site de Lauwin Planque. Il s'agit d'un covenant de type Endettement financier brut sur Ebitda inférieur à un ratio de 2,75, ce covenant est respecté au 31 mars 2011.

Au 31 mars 2011, les tirages effectués auprès du factor français s'élevaient à 2.504 k€ contre 3.333 k€ au 31 mars 2010.

Faisant suite à la renégociation des lignes bancaires au Benelux au cours de l'exercice écoulé, il n'y a plus ni en Belgique ni aux Pays-Bas, d'affectation de factures en garantie sans tirage au 31 mars 2011.

L'escompte en Allemagne présentait un encours de 3.901 k€ à la clôture au 31 mars 2010. La filiale n'a pas eu recours à la mobilisation au 31 mars 2011.

5.12 Autres passifs non courants

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Dettes sur immobilisations > 1an	-	-
Investisseurs privés > 1 an	243	104
Total	243	104

5.13 Provisions

	01/04/10	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/11
Autres provisions	243	-	243	-	-	-
Total	243	-	243	-	-	-

	01/04/09	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/10
Plan de Restructurations	10	-	-	10	-	-
Autres provisions	185	75	17	-	-	243
Total	195	75	17	10	-	243

5.14 Autres Créditeurs

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Etats et collectivités publiques (hors IS)	1.377	869
Personnel et Organismes sociaux	1.384	1.462
Remises clients et Clients Créditeurs	3.604	3.848
Instruments financiers dérivés	-	803
Dette sur immobilisations	456	466
Investisseur privé	139	139
Affacturage	2.189	1.719
Produits constatés d'avance	56	87
Créditeurs divers	34	30
Total	9.239	9.423

6. Notes complémentaires au compte de résultat

6.1 Détail des produits des activités ordinaires

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Ventes de marchandises	93.561	101.155
Prestations de services	231	156
Total	93.792	101.311

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique des clients

En k€	31/03/2010		31/03/2011	
Allemagne	13.288	14.2%	15.033	14.8%
Belgique	9.106	9.7%	7.644	7.5%
France	47.970	51.1%	51.631	51.0%
Pays-Bas	6.774	7.2%	4.054	4.0%
Italie	3.046	3.2%	4.711	4.6%
Autres	13.608	14.6%	18.238	18.1%
Total	93.792	100%	101.311	100%

6.2 Autres produits de l'activité

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Subventions	-	729
Autres produits	594	503
Total	594	1.232

Le poste « Subventions » comprend les crédits d'impôt Recherche de 2009-2010 ainsi que la quote-part 2011.

6.3 Achats consommés

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Marchandises	58.718	66.014
Variation stock Marchandises	(4 449)	(5.141)
Perte de valeur sur stocks	1.299	539
Total	55.568	61.412

Les provisions pour dépréciation des stocks de fin d'exercice sont respectivement de 5.412 k€ au 31 mars 2011 contre 4.873 k€ au 31 mars 2010.

6.4 Charges externes

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Achats non stockés	653	696
Primes d'Assurances	272	319
Entretiens – Réparations	541	516
Loyers	600	604
Autres services extérieurs	287	292
Publicité	2.892	2.408
Transports sur ventes	2.623	3.138
Frais de Déplacements	712	773
Frais de Communication	701	752
Frais et services bancaires	143	134
Honoraires	1.994	2.193
Autres Charges externes	900	752
Dépenses de R&D	117	512
Total	12.435	13.089

Après une année de forte progression de la « Publicité » en 2009-10 pour l'acclimatation des packs « Accessoire + Jeu », le succès auprès du public de ces nouveaux produits a permis de réduire l'effort promotionnel en 2010. Les transports sur ventes ont augmenté plus vite que les ventes du fait de l'augmentation des volumes transportés et du renchérissement du coût du pétrole.

Les frais de recherche & développement comportent l'intégralité des honoraires versés pour les études de faisabilité et les dépôts de brevets, marques et modèles relatifs aux produits développés par le groupe.

6.5 Charges de personnel

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Salaires et rémunérations	6.589	6.703
Charges relatives aux actions gratuites (IFRS2)	78	326
Charges sociales	1.827	1.861
Versements plans à cotisations définies	397	280
Augmentation de la provision pour prestations définies	13	(11)
Participation des salariés	-	-
Total	8.904	9.159

6.6 Résultats sur cessions d'actifs non courants

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Résultat de cession d'autres actifs non courants	519	7
Total	519	7

Le résultat de cession du 31 mars 2010 correspond au profit de 672 k€ suite à la signature de l'accord transactionnel sur le paiement des Loan Notes ainsi que l'arrêt de l'activité des magasins de détail de la filiale Espace 3 dégageant notamment un résultat négatif de 127 k€ sur les incorporels.

6.7 Coût de l'endettement

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Intérêts sur financement moyen terme	(167)	(107)
Intérêts sur financement de l'exploitation net des produits net d'escompte et de créances	(177)	(143)
Frais relatifs au crédit bail	(91)	(82)
Résultat net du financement (sous total)	(435)	(332)
Résultat sur cessions de valeurs mobilières de placement	(4)	-
Autres produits financiers	119	68
Produits financiers (sous total)	115	68
Résultat financier hors change	(320)	(264)
Perte de change	(932)	(3 301)
Gain de change	528	1 516
Résultat de change	(404)	(1.785)
Total	(724)	(2.049)

En l'absence de couverture de taux, le groupe est exposé à un risque de hausse de taux pour l'intégralité de son endettement à taux variable, la hausse des taux d'intérêts majorant le coût de son endettement.

La simulation de l'exposition du groupe à une surcharge du fait des taux d'intérêts est la suivante :

Pour l'exercice 2010-2011 :

- impact de + 1% sur les intérêts servis: surcharge de frais financiers de 45 k€ soit 49%

Pour l'exercice 2011-2012

- Pour 1% de hausse des taux d'intérêts : surcharge de frais financiers de 25 k€ soit 40%.

A contrario, en cas de diminution des taux, le groupe n'est pas soumis à un risque de perte d'opportunité en cas de baisse des taux Euribor.

6.8 Impôt sur le résultat

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Impôt exigible	828	1.507
Impôt différé	1.109	2.083
Total impôt	1.937	3.590

En k€	31/03/2010	31/03/2011
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur	13.887	9.855
taux d'imposition de la SA BBI (Mère)	33.33%	33.33%
Impôt théorique	4.629	4.481
Impôt réel	1.937	3.590
Ecart à analyser	2.692	891
IS sur différences permanentes	262	107
Activation de déficits antérieurs	1 997	124
Différence de taux	433	660
Ecart analysé	2.692	891

6.9 Résultat par action

	31/03/2010	31/03/2011
Nombre d'actions ordinaires au 1er Avril	9 839 224	11 399 935
Incidence des actions propres	37 138	37 238
Actions émises en cours d'exercice *	1 560 711	160 947
Nombre d'actions ordinaires au 31 Mars	11 399 935	11 560 882
Prorata temporis Actions émises	1 170 655	107 427
Nombre moyen d'actions en circulation	10 972 741	11 470 124
Effet dilutif des options d'achats suivant la méthode du "rachat d'actions"	-	-
Exercice des BSA (1 action pour 1 BSA)**	42 971	54 159
Nombre moyen d'actions après dilution	11 015 712	11 524 283
Nominal des actions (en euros)	2,00	2.00

* : Au 31 mars 2010 : correspond à l'exercice des BSA 2006 et la 1^{ère} tranche des BSA Managers 2008. Les BSA 2006 étaient exerçables jusqu'au 30 juin 2009. Au 31 mars 2011 : correspond au solde de la 1^{ère} tranche des BSA Managers 2008 et au plan d'actions gratuites du 14/10/2008.

** : au 31 mars 2010 et 2011 correspond aux BSA Managers 2008 (Tranche 2 et 3).

Actions propres :

Ce poste comprend les actions propres détenues au 31 mars 2011 soit :

- 32.138 titres en nominatif pur,
- 5.100 actions au titre du contrat de liquidité.

BSA Managers

Le programme de BSA Managers autorisé par l'AGE du 01 octobre 2008 prévoit 3 tranches égales exerçables selon des fenêtres annuelles successives du 01 juillet 2009 au 30 juin 2012, les bons devenant automatiquement caducs à défaut d'avoir été exercés dans les délais fixés pour chaque tranche.

Ces BSA ne sont exerçables que si le résultat opérationnel courant est supérieur à 14,0 M€ au 31 mars 2009 pour la tranche 1, 14,5 M€ au 31 mars 2010 pour la tranche 2, 15,0 M€ au 31 mars 2011 pour la tranche 3

Les bons correspondant aux 3 tranches ont été valorisés par un expert indépendant, en fonction des perspectives de résultat et des conditions suspensives à leur exercice :

Croissance normative annuelle de CA : 2%
Endettement net : 18,8 m€ au 31 mars 2008 ramené à 0 au 31 mars 2010.
Résultat opérationnel cible : 18,0 M€ au 31/03/2009, 18,5M€ au 31 /03/2010, 19,0 M€ au 31/03/2011.

Dividendes attendus : pas de dividende en 2008 et 2009, distribution de 30% du résultat en 2010, 2011 et 2012

Volatilité non endettée de référence : 48,45%
Taux sans risque : rendement futur de l'OAT 10 soit de 4,04% au 31 octobre 2008 à 4,63% au 31 juillet 2012.

Moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la valorisation définitive et l'attribution par le conseil le 03 novembre 2008: 6,13 euros donc en-deçà du minimum de 7,00 minimums stipulés par l'AGE précitée.

Le rapport de l'expert indépendant fait apparaître une valeur du BSA de 0,5165 euros (arrondie à 0,52€) pour la tranche 1, de 0,7023 euros (arrondie à 0,71€) pour la tranche 2 et de 0,7969 euros (arrondie à 0,80€) pour la tranche 3.

Les 360.000 bons offerts ont été intégralement souscrits par les bénéficiaires le 30 décembre 2008, permettant de constater une prime d'émission de 243 600 €.

Les bénéficiaires des BSA managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008.

Exercice tranche 1 : Compte tenu du résultat opérationnel de l'exercice 2008/2009 supérieur à 14,0 M€ et des conditions précises d'attribution, la tranche 1 des BSA était exerçable à compter du 01 juillet 2009 jusqu'au 30 juin 2010 pour un total de 120 000 BSA.

400 BSA de la tranche 1 ont été exercés au cours de l'exercice 2009-10, donnant lieu à la création de 400 actions nouvelles soit une augmentation du capital à hauteur de 1 k€ et des fonds propres (nominal + prime d'émission) à hauteur de 3 k€. Le solde des BSA de la 1 ère tranche a été exercé au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice donnant lieu à la création de 119.597 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 239 k€ et une prime d'émission de 598 k€.

Exercice tranche 2 : Compte tenu du résultat opérationnel de l'exercice 2009/2010 supérieur à 14,5 M€ et des conditions précises d'attribution, la tranche 2 des BSA est exerçable à compter du 01 juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2011 pour un total de 120 000 BSA. Aucun bon n'a été exercé au cours de l'exercice écoulé mais l'essentiel des souscriptions est attendu dans les dernières semaines de la période d'exercice, comme cela fut le cas en juin 2010 pour les BSA de la tranche 1.

Exercice tranche 3 : Compte tenu du résultat opérationnel de l'exercice 2010/2011 supérieur à 15 M€ et des conditions précises d'attribution, la tranche 3 des BSA pourra être exercée à compter du 01 juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2012. pour un total de 120 000 BSA.

6.10 Plans d'option d'achat d'actions et de souscription d'actions

Options de souscription

Il n'y a plus aucun stock option en vigueur au 31 mars 2010.

Plan d'actions gratuites 2008

Le 14 octobre 2008 ont été attribuées 44.600 actions gratuites au personnel du groupe en application de la résolution afférente de l'AGM du 20 juillet 2007. 41.350 actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires présents le 14 octobre 2010, ces actions étant inscrites au nominatif dans le registre de titres de la société mère.

La pleine jouissance de ces titres ne sera effective qu'à l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale de 2 ans soit le 14 octobre 2012. L'augmentation de capital a été constaté par le conseil d'administration en date du 15 novembre 2010.

Plan d'actions gratuites 2010

Le 15 novembre 2010 ont été attribuées 60.000 actions gratuites au personnel du groupe en application de la résolution afférente de l'AGM du 28 juillet 2010. Celles-ci seront définitivement acquises par les bénéficiaires le 15 novembre 2012, la période de conservation (indisponibilité fiscale) allant jusqu'au 15 novembre 2014.

L'avantage salarial a été calculé selon les éléments suivants :

- Cours de l'action du 15/11/2010 de 10,00 €.
- Pas de dividende et volatilité du titre de 26,39%.
- Taux d'actualisation de 4 %.
- Juste valeur de 11,84 € (modèle Black and Scholes).

Date de l'Assemblée Générale	AGE 27/07/2007	AGE 28/07/2010
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	44.600	60.000
Nombre d'actions actuellement attribuées au 31 mars 2011	41.350	-
Nombre d'actions potentiellement attribuables au 31 mars 2011	-	60.000
Date d'attribution des actions gratuites	14/10/2008	15/11/2010
Fin de la période d'acquisition	14/10/2010	15/11/2012
Fin de la période de conservation	14/10/2012	15/11/2014

6.11 Dividende proposé à l'Assemblée Générale Annuelle

	31/03/2010	31/03/2011
Montant des dividendes proposés à l'Assemblée Générale des actionnaires	4.560 k€	-
- Valeur unitaire par action ordinaire	0.40	-

Le montant des dividendes non versés sur actions propres au titre de l'exercice 2009-10 a été affecté au compte de report à nouveau.

Compte tenu de la nécessité de préserver la trésorerie afin d'être en mesure de saisir des opportunités de croissance, il ne sera pas proposé de distribution de dividende à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 mars 2011.

6.12 Engagement hors bilan

Engagements donnés	par	Bénéficiaire	31/03/2010	31/03/2011	Objet de l'engagement
Caution bancaire	BBi SA	Commerzbank AG	0	0	Concours CT à BBI GmbH
Hypothèque	Atoll Soft	CBC Banque	103	52	Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation

Autres engagements :

Lignes de crédit accordées :

La société mère Bigben Interactive a obtenu 2 lignes de crédit à 5 ans pour un montant de 3 500 k€ afin de permettre le financement de son installation photovoltaïque. Ces crédits sont mobilisables par tirages trimestriels, la faculté de tirage s'amortissant suivant un échéancier précis. Au 31 mars 2011, il n'y a pas d'utilisation.

Déclaration de subordination :

Compte tenu de la situation nette positive de la filiale allemande BBI GmbH au 31 mars 2010, la déclaration de subordination de 2 M€ du 23 octobre 2008 est caduque à la clôture de cet exercice.

Engagement de reprise de crédit-bail :

L'actionnaire institutionnel MI29 a souscrit le 05 avril 2007 un engagement de reprise du crédit bail consenti par Bail Actéa afin de financer la ligne de préparation automatique des colis sur le site logistique de Libercourt, l'investissement étant de 500 k€. Le solde restant dû au 31 mars 2011 est de 109 k€.

Engagements reçus	par	Bénéficiaire	Montant 31/03/2010	Montant 31/03/2011	Objet de l'engagement
Caution bancaire	Crédit Agricole	BBi SA	0	0	Acquisition BBI UK Holdings
Caution	MI 29	Bail Actéa	500	500	Ligne de colisage automatique

Date de clôture	31/03/2010			31/03/2011		
Echéance	Moins 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Moins 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables	283	501	0	351	402	0

Couverture de change : Au 31 mars 2011 était en place :

Devise	Montant initial	Type de couverture	Echéance	Taux	Montant déjà utilisé avant le 31 mars 2011	Montant accumulé au 31 mars 2011	Montant maximum résiduel
USD	2.080	Accumulateur	Avril 2011	1.425	441	22	22
USD	18.000	Tarn	Juillet 2011	1.335	7.440	720	5.040
USD	25.200	Tarn	Juillet 2011	1.29	12.900	900	7.200

La valeur « mark to market » de ces instruments financiers est de – 802 k€ au 31 mars 2011. Le résultat financier a donc été impacté d'une perte de change de ce montant.

6.13 Instruments financiers (Compléments sur l'application de IFRS 7)

31-mars-11		CATEGORIES COMPTABLES							JUSTE VALEUR		
RUBRIQUES AU BILAN ET CLASSES D'INSTRUMENTS	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Instruments financiers par le Résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la Juste Valeur (option Juste valeur)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Autres actifs financiers non courants dont titres de participations dont dépôts et cautionnements	279 71 208				71 71	208			208	71 71	279 71 208
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	279				71	208			208	71	279
Créances clients Autres débiteurs Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 028 5 040 7 546					22 028 5 040			22 028 5 040		22 028 5 040 7 546
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS	34 614			7 546		27 068		7 546	27 068		34 614
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	34 893			7 546	71	27 276		7 546	27 276	71	34 893
Passifs financiers à long terme Autres passifs financiers non courants	(2 993) (104)						(2 993) (104)		(2 993) (104)		(2 993) (104)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	(3 097)						(3 097)		(3 097)		(3 097)
Passif financiers à court terme dont emprunts à long terme dont concours bancaires courants	(2 768) (2 583) (185)						(2 768) (2 583) (185)	(185)	(2 583) (185)		(2 768) (2 583) (185)
Fournisseurs Autres créditeurs dont autres passifs financiers courants dont Instruments dérivés passif	(8 960) (9 423) (8 620) (803)		(803)				(8 960) (8 620) (8 620) (803)		(8 960) (9 423) (8 620) (803)		(8 960) (9 423) (8 620) (803)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	(21 151)	(803)					(20 348)	(185)	(20 966)		(21 151)
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	(24 248)	(803)					(23 445)	(185)	(24 063)		(24 248)
TOTAL	10 645	(803)		7 546	71	27 276	(23 445)	7 361	3 213	71	10 645

31-mars-10		CATEGORIES COMPTABLES							JUSTE VALEUR		
RUBRIQUES AU BILAN ET CLASSES D'INSTRUMENTS	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Instruments financiers par le Résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la Juste Valeur (option Juste valeur)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Autres actifs financiers non courants dont titres de participation dont dépôts et cautionnements	135 71 64				71 71	64			64	71	135 71 64
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	135				71	64			64	71	135
Créances clients Autres débiteurs Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 549 5 836 16 395			16 395		20 549 5 836			20 549 5 836		20 549 5 836 16 395
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS	42 780			16 395		26 385		16 395	26 385		42 780
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	42 915			16 395	71	26 449		16 395	26 449	71	42 915
Passifs financiers à long terme Autres passifs financiers non courants	(4 895) (243)						(4 895) (243)		(4 895) (243)		(4 895) (243)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	(5 138)						(5 138)		(5 138)		(5 138)
Passif financiers à court terme dont emprunts à long terme dont concours bancaires courants Fournisseurs Autres créditeurs dont autres passifs financiers courants dont Instruments dérivés passif	(5 269) (2 442) (2 827) (12 936) (9 239) (9 239)						(5 269) (2 442) (2 827) (12 936) (9 239) (9 239)	(2 827) (2 442) (2 827) (12 936) (9 239) (9 239)	(2 442) (2 442) (2 827) (12 936) (9 239) (9 239)		(5 269) (2 442) (2 827) (12 936) (9 239) (9 239)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	(27 444)	0					(27 444)	(2 827)	(24 617)		(27 444)
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	(32 582)	0					(32 582)	(2 827)	(29 755)		(32 582)
TOTAL	10 333	0		16 395	71	26 449	(32 582)	13 568	(3 306)	71	10 333

(*) Le groupe considère que la valeur comptable des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres comptes débiteurs et créditeurs correspond à la juste valeur.

Echéancier contractuel des décaissements/

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés au 31 mars 2011 - hors concours bancaires courants - l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

En k€	0 à 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	Plus 5 ans	Total
Passifs financiers	224	447	2.056	2.042	500	385	140	35	5.829
Autres passifs non courants	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Fournisseurs	5.376	3.584	-	-	-	-	-	-	8.960
Autres créditeurs	2.174	4.348	2.906	-	-	-	-	-	9.428
Passif impôt exigible	-	1.079	-	-	-	-	-	-	1.079
Loyers non annulables	29	58	264	242	107	53	-	-	753
Total Passifs Financiers	7.803	9.516	5.226	2.389	607	438	140	35	26.154

Ventilation des dettes financières par nature de taux :

En K€	Taux fixe	Taux variable	Total
Échéance exercice 2011/2012	875	1 893	2 768
Échéance exercice 2012/2013	698	1 279	1 977
Échéance exercice 2013/2014	473		473
Échéance exercice 2013/2015	374		374
Échéance exercice 2015/2016	136		136
Au-delà	33		33
Total	2 589	3 172	5 761

Analyse par trimestre de l'échéancier de l'exercice en cours

1er trimestre 2011/2012	814
2ème trimestre 2011/2012	664
3ème trimestre 2011/2012	643
4ème trimestre 2011/2012	647
Total	2 768

Risque de Change sur les approvisionnements

L'essentiel du risque de change correspond aux achats en USD effectués par Bigben Interactive France à sa filiale de Hongkong. L'impact sur l'exercice de la variation du dollar de +10% ou - 10% aurait entraîné un surcoût moyen des approvisionnements de 4 500 k€ ou une économie de 3 500 k€.

6.14 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère et ses filiales, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant,

Toutes les conventions ci-dessus sont conclues à des conditions normales de marché.

Mandataires sociaux :

Les transactions réalisées avec les mandataires sociaux concernent leur rémunération qui s'est élevée au cours des deux derniers exercices aux montants suivants en k€ :

	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options et actions gratuites	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2010-11	234	0	7	10	0	0	0
2009-10	234	0	2	10	0	0	0

Un mandataire a reçu 1.000 actions gratuites au titre du plan attribué le 15 novembre 2010.

Comité Exécutif :

Les chiffres de 2009/2010 ont été actualisés pour tenir compte de l'élargissement des membres du Comité de Direction Groupe avec notamment l'intégration des Directions commerciales et de la Direction de la Logistique de la société mère. La rémunération de l'ensemble des membres du Comité Exécutif Groupe (dont certains sont mandataires sociaux) au cours des deux derniers exercices s'est élevée aux montants suivants en k€ :

	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options et actions gratuites	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2010-11	1 039	0	55	2	0	0	10
2009-10	1 020	0	8	2	0	0	10

MI29 :

La convention de prestations de services entre MI 29 et la Société avait été, d'un commun accord, résiliée au 30 juin 2009, les honoraires comptabilisés au 31 mars 2010 s'élevant à 51 k€. Aucune autre convention n'est venue la remplacer depuis.

BSA managers :

Quatre administrateurs se sont vus attribuer des BSA managers par le conseil du 03 novembre 2008 selon les allocations personnelles suivantes : MM Alain Falc (90.000), Maxence Hecquard (45.000), Nicolas Hoang (45.000) et Jean-Marie de Chérade (18.000). 66.000 BSA (Tranche 1) ont été exercés au cours de l'exercice 2010-11.

Monsieur Falc et Madame De Vrieze :

Le magasin de la filiale Espace 3 situé à Valenciennes a été vendu par la SCI Jafa (détenue à 25% par Monsieur Alain Falc, Président du conseil d'administration, et à 25% par Madame Jacqueline De Vrieze, Administrateur) au cours de l'exercice 2009-10 et le bail d'Espace 3 a été résilié à compter du 31/01/2010.

En k€	31/03/2010	31/03/2011
SCI Jafa	38	-

Deutsche Bank :

La dette bancaire rachetée en janvier 2006 aux prêteurs initiaux par Deutsche Bank a été convertie en capital à concurrence de 20.3 M euros (livraison des actions le 29 décembre 2006) et le solde de la dette soit 8.528 k€ est devenu de la dette long terme à l'issue de l'opération. Ce crédit qui s'amortit trimestriellement jusqu'au 31 décembre 2012, ne fait l'objet d'aucun covenant

Par ailleurs, il n'a été demandé aucun crédit de campagne au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2009 ni pour celle de Noël 2010.

Compte tenu de l'amortissement du prêt Deutsche Bank le dernier jour de chaque trimestre et de l'absence d'autres concours bancaires, il n'y a pas d'intérêt couru à cette date.

Les frais financiers comptabilisés en faveur de Deutsche Bank au 31 mars 2011 sont détaillés ci-dessous :

En k€	Montant tiré	Intérêts 2010/11	Encours au 31 mars 2011
Dette bancaire LT	8.528	85	2.985

6.15 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le contrôle de la société est exercé par les commissaires aux comptes suivants : KPMG Audit, 159 avenue de la Marne, 59705 Marcq en Baroeul représenté par Monsieur Laurent Prévost et Fiduciaire Métropole Audit (FMA), 22 rue du Château, 59100 Roubaix, représentée par Monsieur Jean-François Pansard. Les honoraires suivants leur ont été versés pour les deux derniers exercices :

Honoraires des CAC	31 mars 2010		31 mars 2011	
	KPMG	FMA	KPMG	FMA
Commissariat aux Comptes				
Emetteur	139 500	139 500	105 000	91 400
Sociétés intégrées globalement (*)	11 150	11 150	0	12 000
Autres diligences liées à la mission				
Emetteur (**)	7 500	7 500	0	0
Sociétés intégrées globalement	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>158 150</i>	<i>158 150</i>	<i>105 000</i>	<i>103 400</i>
Autres prestations	0	0	1 772	8 990
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 772</i>	<i>8 990</i>
Total	158 150	158 150	106 772	123 390

(*) il s'agit des honoraires pour Espace 3 sur les deux exercices.

(**) Les honoraires de KPMG comprennent entre autre choses la revue de Document de Référence

Résultat des 5 derniers exercices

Nature des Indications (en euros)	2006/07	2007/08	2008/09	2009-10	2010-11
<u>1- Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	19 580 346	19 615 552	19 678 448	22 799 870	23 121 764
Nombre d'actions ordinaires existantes	9 790 173	9 807 776	9 839 224	11 399 935	11 560 882
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par attribution d'actions gratuites	-	-	44 000	42 850	60 000
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droit de souscription	43 250	11 700	-	-	-
- Par exercice de bons de souscriptions (BSA 2006) *	1 631 695	1 604 092	1 582 644	-	-
- Par exercice de bons de souscriptions (BSA 2008) *	-	-	360 000	359 600	240 000
<u>2- Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	39 739 855	52 442 800	69 537 863	69 920 881	82 862 084
Résultats avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(4 187 613)	5 202 538	6 944 216	(8 664 565)	14 065 096
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	896 541
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultats après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	274 295	7 775 252	14 877 242	11 568 988	13 666 342
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	2 840 599	4 592 958
<u>3- Résultats par action</u>					
Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0.43)	0.67	0.71	(0.76)	1.14
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.03	0.79	1.51	1.01	1.18
Dividende versé à chaque action	-	-	-	0.25	0.40
<u>4-Personnel</u>					
Nombre de salariés	94	99	104	106	111
Montant de la masse salariale	2 884 699	3 004 674	3 436 610	3 636 786	3 767 416
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	1 232 933	1 247 527	1 464 736	1 522 319	1 645 165

(*) BSA 2006 :1 action pour 6 BSA

(*) BSA 2008 Managers :1 action pour 1 BSA

20.4. Vérification des informations financières consolidées annuelles

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bigben Interactive S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 4.3.4 et 4.3.7 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et nous avons vérifié que la note 5.1 donne une information appropriée.

- Les notes 4.3.11 et 5.5 aux états financiers exposent l'approche retenue par la société en matière de comptabilisation des impôts différés, approche qui implique des estimations.

Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de cette approche et nous avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

- Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises, tel que décrit en 4.3.9 de la note aux états financiers et d'autres provisions, tel que décrit en 4.3.12 de la note aux états financiers, ce qui implique des estimations.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 10 juin 2011

Roubaix, le 10 juin 2011

KPMG Audit IS

Fiduciaire Métropole Audit

Département de KPMG SA

Laurent PREVOST

Jean-François PANSARD

Associé

Associé

20.5. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières disponibles datent du 31 mars 2011 et sont exposées dans le présent document de référence (cf paragraphe 20.3 du présent document).

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

Néant.

20.7. Politique de distribution des dividendes

Alors que la Société n'avait pas distribué historiquement de dividende, compte tenu de la reconstitution des fonds propres à hauteur de 23,5 M€ au 31 mars 2009 et des perspectives de résultat de la Société, il avait été servi aux actionnaires un dividende de 2 460 K€, soit 0,25 € par action, au titre de l'exercice 2008/2009. Ce dividende a été voté par l'Assemblée Générale du 30 juillet 2009 et a été mis en paiement le 7 août 2009.

De même, après les résultats satisfaisants enregistrés au cours de l'exercice 2009/2010, l'Assemblée Générale du 28 juillet dernier s'est prononcé en faveur de la distribution d'un dividende de 4 559 K€, soit 0,40 € par action. Ce dividende a été mis en paiement en date du 5 août 2010.

Dans le cadre du projet d'acquisition de Modelabs Group, opération significative pour BIGBEN INTERACTIVE, le Conseil d'administration a décidé de suspendre le versement de dividende au titre de l'exercice 2010/2011, afin de préserver l'intégralité de ses ressources financières pour cette opération. Ainsi, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE de ne pas distribuer de dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est signalé dans le tableau ci-dessous l'historique de distribution au cours des trois derniers exercices :

	31 mars 2009 Normes IFRS	31 mars 2010 Normes IFRS	31 mars 2011 Normes IFRS
Dividende global (en K€)	2 460	4 559	0
Dividende par action (en €)	0,25	0,40	0,00

En fonction de la réussite de la prise de contrôle de la société Modelabs Group, il est envisagé prioritairement à court terme que les flux de trésorerie générés par le Groupe soient affectés au remboursement de la dette contractée pour l'acquisition de Modelabs Group.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lesquels les états financiers vérifiés ont été publiés.

Chapitre 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital Social

21.1.1. Capital social (article 7 des statuts)

« Le capital social est fixé à la somme de vingt trois millions cent vingt et un mille sept cent soixante quatre (23.121.764) euros. Il est divisé en 11.560.882 actions de 2 € chacune, entièrement libérées. ».

Fin juin 2009, BIGBEN INTERACTIVE a constaté une augmentation de capital de 5,1 M€ par exercice des bons de souscription d'actions émis le 29 décembre 2006, et l'émission de 1.560.311 actions nouvelles, soit la conversion de 9.361.866 BSA 2006. Toujours au cours de l'exercice 2009/2010, l'exercice de 400 BSA Manager émis en novembre 2008 ont donné lieu à la création de 400 actions nouvelles.

Au cours de l'exercice 2010/2011, la Société a constaté plusieurs augmentations de capital successives, par exercice d'une partie des BSA Managers émis en novembre 2008, mais également au travers de l'attribution effective d'actions gratuites aux salariés du Groupe. Se reporter au paragraphe 21.1.7 du présent document de base.

21.1.2. Actions non-représentatives du capital

A la date de dépôt du présent document de référence, il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

21.1.3. Acquisition par la Société de ses propres actions

En date du 28 juillet 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE a voté favorablement la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions. Ainsi, l'autorisation a été donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % de ses propres actions, sur la base d'un prix maximum de rachat fixé à 12,30 € par action, dans la limite d'un montant global de 5 M€.

Les objectifs poursuivis par la Société au travers de la mise en place de ce programme de rachat d'actions sont les suivants :

- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'allouer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de l'attribution d'actions gratuites, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- assurer la liquidité et animer le marché secondaire des titres de la Société ;
- réaliser toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou reconnue ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'Autorité des marchés financiers.

Il est précisé que la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société, assemblée devant se tenir le 18 juillet prochain, devra se prononcer sur une résolution identique à celle adoptée en juillet 2010, en dehors du prix maximum de rachat des actions. Il est ainsi proposé que ce prix maximum de rachat soit fixé à 13,70 € par action au niveau du projet de résolution publié récemment par BIGBEN INTERACTIVE.

Un contrat de liquidité a été mis en place fin 2010 avec un intermédiaire (Oddo) afin de favoriser la liquidité du titre Bigben Interactive, et ce conformément au programme de rachat d'actions voté par l'assemblée générale du 28 juillet 2010. Avant la mise en place effective de ce contrat, la liquidité sur le titre restait assurée au travers d'un contrat existant conclu entre l'actionnaire Alain FALC et Oddo Corporate Finance.

Au 31 mars 2011, la Société détient, au travers de son contrat de liquidité conclu avec Oddo Corporate Finance, filiale de la société de bourse Oddo & Cie, 5.100 actions propres, 52 K€ en numéraire complétant le compte de liquidité. Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 10.200 € représente 0,04 % du capital social actuel de BIGBEN INTERACTIVE.

21.1.4. Instruments dilutifs

Attribution de 360.000 BSA le 3 novembre 2008

Les informations relatives à l'attribution de 360.000 BSA 2008 sont disponibles aux paragraphes 15.1.5, 17.2.3 et 17.3.4 du présent document de référence.

Attribution gratuite d'actions

Les informations relatives à l'attribution d'actions gratuites sont disponibles au paragraphe 17.2.2 du présent document de référence.

Dilution potentielle

Après prise en compte de l'augmentation de capital liée à l'exercice de la tranche 1 des BSA Managers émis en novembre 2008 et constatation du caractère effective de l'attribution gratuite d'actions telle que décidée par le Conseil d'administration le 14 octobre 2008, la dilution potentielle est limitée à 300.000 actions nouvelles :

- 240.000 actions correspondant à l'exercice éventuel des tranches 2 et 3 des BSA Managers émis en novembre 2008, et
- 60.000 actions correspondant au programme d'actions gratuites décidé par le Conseil d'administration du 15 novembre 2010, sur la base de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale du 28 juillet 2010.

Sur la base d'un capital social composé de 11.560.882 actions, la dilution potentielle est donc de 2,6 %.

21.1.5. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par les Assemblées Générales Mixtes des actionnaires des 30 juillet 2009 et 28 juillet 2010 et dont bénéficie la Société à la date de dépôt du présent document de référence.

Table 60. Délégations de compétence en cours de validité

Date de l'Assemblée Générale	Délégation de compétence donné au Conseil d'administration pour décider...	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation		Modalités de fixation du prix d'émission des titres
30-juil-09	...l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	10 000 000 € *	26 mois	29-sept-11	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé
30-juil-09	...l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	5 000 000 € * ; 10 % du capital de la Société au moment de l'utilisation en cas de rémunération d'apports.	26 mois	29-sept-11	Prix d'émission des actions sera au moins égal à 95 % de la moyenne des cours de bourse (3 dernières séances)
30-juil-09	...l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	10 000 000 € *	26 mois	29-sept-11	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé et autres règlements applicables.
28-juil-10	Emission d'actions gratuites au profit des salariés	120 000 €	38 mois	27-sept-14	na
28-juil-10	Emission d'actions réservée aux salariés (FCPE)	2 % du capital social	26 mois	27-sept-12	Décote maximale de 20 % par rapport à la moyenne des cours de bourse (20 séances)

* : s'imputera sur le plafond global de 10 000 000 € fixé à la quinzième résolution comme montant nominal maximal des augmentations de capital

Les délégations précisées ci-dessus, en cours de validité, n'ont été utilisées par le Conseil d'administration qu'en ce qui concerne l'émission d'actions gratuites au profit des salariés. Ainsi, le Conseil d'administration du 15 novembre dernier a décidé d'accorder une enveloppe de 60.000 actions gratuites à certains salariés du Groupe. Se reporter au paragraphe 17.2.2 du présent document de référence.

Au regard de cette décision, le montant maximal nominal autorisé par l'assemblée générale est aujourd'hui totalement épuisé, plus aucune décision de ce type ne pouvant être prise par le Conseil d'administration en vertu de l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010.

21.1.6. Capital de la Société ou des sociétés liées faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Hors les différents mécanismes optionnels décrits ci-avant au paragraphe 21.1.4. « *Instruments dilutifs* », il n'existe plus à la date d'établissement du présent document de référence d'option ou de contrat plaçant tout ou partie du capital de la Société sous option.

21.1.7. Evolution récente du capital social

Les mouvements significatifs intervenus au cours des derniers exercices et concernant le capital social de BIGBEN INTERACTIVE sont détaillés ci-après.

Table 65. Evolution du capital social de la Société

Date de l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission	Nouveau capital social	Nombre d'actions après augmentation
29-déc.-06	Augmentation de capital par émission d'ABSA et conversion de créances	6 250 002	2,00 €	7 812 502,50 €	19 580 346,00 €	9 790 173
27-août-07	Augmentation de capital par exercice de BSA	11 684	2,00 €	14 605,00 €	19 603 714,00 €	9 801 857
6-mai-08	Augmentation de capital par exercice de BSA	5 919	2,00 €	7 398,75 €	19 615 552,00 €	9 807 776
31-mars-08	Augmentation de capital par exercice de BSA	31 448	2,00 €	39 310,00 €	19 678 448,00 €	9 839 224
30-juin-09	Augmentation de capital par exercice de BSA	1 560 311	2,00 €	1 950 388,75 €	22 799 070,00 €	11 399 535
24-avr.-10	Augmentation de capital par exercice de BSA	400	2,00 €	500,00 €	22 799 870,00 €	11 399 935
26-juil.-10	Augmentation de capital par exercice de BSA	5 997	2,00 €	7 496,25 €	22 811 864,00 €	11 405 932
	Augmentation de capital par exercice de BSA	113 600	2,00 €	142 000,00 €	23 039 064,00 €	11 519 532
15-nov.-10	Augmentation de capital par attribution effective d'actions gratuites	41 350	2,00 €	-	23 121 764,00 €	11 560 882

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 3 des statuts)

« La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la conception et le négoce d'accessoires, de consoles et de logiciels de jeux,
- la fabrication, la vente, l'importation, l'exportation et la réparation principale d'horlogerie et d'objets de nature électronique,
- et plus généralement la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 18 à 24 des statuts)

« ARTICLE 18 - CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMPOSITION

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de Commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

ARTICLE 19 - DUREE DES FONCTIONS - LIMITE D'AGE

La durée des fonctions des administrateurs est de six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser un tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

ARTICLE 20 - VACANCES - COOPTATIONS - RATIFICATIONS

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

ARTICLE 21 - PRESIDENCE DU CONSEIL

Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 65 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées. En l'absence du Président et des vice-présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

ARTICLE 22 - DELIBERATION DU CONSEIL - PROCES-VERBAUX

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires. Par exception avec ce qui précède, cette faculté n'est pas applicable pour toutes délibérations du Conseil pour lesquelles la loi interdit le recours à la visioconférence ou à des moyens de télécommunication ainsi que pour les décisions relatives à la nomination ou la révocation du Président du Conseil d'administration, du directeur général et du directeur général délégué ou d'un administrateur. Par ailleurs, un tiers des administrateurs en fonction pourra s'opposer à la tenue d'une réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette opposition devra être notifiée au Président du Conseil d'administration par tout moyen écrit permettant de s'assurer la preuve de la réception par le destinataire ou par tout moyen admis par les dispositions réglementaires.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement participent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

ARTICLE 23 - POUVOIRS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

ARTICLE 24 - DIRECTION GENERALE

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 22 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du directeur général.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués. »

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 11 à 15 et article 37 des statuts)

« ARTICLE 11 - LIBERATION DES ACTIONS - SANCTIONS

Lorsque les actions de numéraire sont libérées partiellement à la souscription, le solde est versé, sauf disposition légale particulière, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans décompté conformément à la loi, sur appels du Conseil d'administration aux époques et conditions qu'il fixe. Les appels de fonds sont toujours portés à la connaissance des actionnaires un mois avant la date fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par un avis inséré dans un journal départemental d'annonces légales du siège social.

Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet. Les actionnaires ont à toute époque la faculté de se libérer par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre, à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt ou premier dividende.

Les titulaires d'actions non libérées, les cessionnaires précédents et les souscripteurs sont solidairement tenus de la libération du montant desdites actions ; toutefois le souscripteur ou l'actionnaire qui cède ses titres cesse, deux ans après le virement des actions de son compte à celui du cessionnaire, d'être responsable des versements non encore appelés.

A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le Conseil d'administration, les sommes exigibles sont, dès lors, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice, productives jour par jour d'un intérêt calculé au taux légal en vigueur. La société dispose, contre l'actionnaire défaillant, des moyens de poursuites prévus par la loi et les règlements.

ARTICLE 12 - FORME DES ACTIONS - TITRES IDENTIFIABLES AU PORTEUR

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

ARTICLE 13 - TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de la société, devra se conformer aux dispositions du code monétaire et financier et plus particulièrement sera tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la société du nombre de titres qu'elle détient et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

A défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette Assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

ARTICLE 14 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

ARTICLE 15 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune

majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le Conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création. »

« ARTICLE 37 - VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué aux actions entièrement libérées, à la condition qu'il soit justifié d'une inscription nominative desdites actions depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.»

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires

Il est précisé que les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

21.2.5. Conditions régissant les convocations des Assemblées Générales et de leur admission (articles 30 à 45 des statuts)

« ARTICLE 30 - ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES - NATURE DES ASSEMBLEES

Les Assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'Assemblées spéciales. Les Assemblées Extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres Assemblées sont des Assemblées Ordinaires.

ARTICLE 31 - ORGANE DE CONVOCATION - LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une Assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

ARTICLE 32 - AVIS DE REUNION - CONVOCATION DES ASSEMBLEES - FORMES ET DELAIS

Si elle fait appel public à l'épargne, la société publie, avant la réunion de toute Assemblée d'actionnaires, au bulletin des annonces légales obligatoires, 30 jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis de réunion prévu par la loi. Cet avis doit, au préalable, être adressé à l'Autorité des marchés financiers.

La convocation proprement dite est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, ainsi, si la société fait appel public à l'épargne, qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont en outre convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément à la loi.

Le délai entre la date des insertions contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Une insertion unique peut tenir lieu d'avis de réunion et de convocation proprement dite. Elle doit alors être publiée 30 jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée et contenir toutes les mentions prévues pour la convocation. La convocation est alors valable, sous réserve que les actionnaires n'aient pas demandé l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour.

ARTICLE 33 - ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Celle-ci ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

ARTICLE 34 - ADMISSION AUX ASSEMBLEES

Le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter est subordonné :

- en ce qui concerne les actionnaires titulaires de titres nominatifs, à la libération de ces titres de tous versements exigibles et à leur inscription à leur nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion,
- en ce qui concerne les actionnaires propriétaires de titres au porteur, du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, des actions ou d'un certificat de dépôt délivré par l'intermédiaire teneur du compte de l'actionnaire, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée, cinq jours au moins avant la date de cette réunion.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'Assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les Assemblées Générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 14.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

ARTICLE 35 - REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES - VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule Assemblée ; il peut l'être pour deux Assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les dispositions réglementaires.

ARTICLE 36 - TENUE DE L'ASSEMBLEE - BUREAU

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président. A défaut elle élit elle-même son Président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'Assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

A chaque Assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par la réglementation en vigueur. Elle est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'Assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'Assemblée, être soumises au vote souverain de l'Assemblée elle-même.

ARTICLE 37 - VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué aux actions entièrement libérées, à la condition qu'il soit justifié d'une inscription nominative desdites actions depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent de degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai requis pour l'attribution d'un droit de vote double.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les Assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27.

ARTICLE 38 - EFFETS DES DELIBERATIONS

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.

Toutefois, dans le cas où des décisions de l'Assemblée Générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une Assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

ARTICLE 39 - PROCES-VERBAUX

Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les règlements en vigueur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'Assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

ARTICLE 40 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES ORDINAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant sur requête.

ARTICLE 41 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Les règles de quorum et de majorité applicables aux Assemblées Générales ordinaires sont celles fixées par l'article L.225-98 du code de commerce.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi et les règlements si le Conseil d'administration décide d'y recourir lors de la convocation.

ARTICLE 42 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'Assemblée Extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration.

ARTICLE 43 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

Les règles de quorum et de majorité applicables aux Assemblées Générales Extraordinaires sont celles fixées par l'article L.225-96 du code de commerce.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et

les conditions d'application sont déterminées par la loi et les règlements si le Conseil d'administration décide d'y recourir lors de la convocation.

Lorsque l'Assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorums et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

ARTICLE 44 - ASSEMBLEES SPECIALES

Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par l'article L.225-99 du code de commerce.

ARTICLE 45 - DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES - QUESTIONS ECRITES

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute Assemblée Générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le Conseil d'administration sera tenu de répondre au cours de la réunion. »

21.2.6. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7. Franchissements de seuils

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

21.2.8. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (articles 9 et 10 des statuts)

« ARTICLE 9 - AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté suivant décision ou autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Les augmentations du capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus".

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propriétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions légales et réglementaires.

ARTICLE 10 - AMORTISSEMENT ET REDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être amorti par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens de la loi.

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle s'opère, soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres, auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires. »

Chapitre 22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de référence.

Chapitre 23. INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS

Aucune déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus par référence dans le présent document de référence.

Chapitre 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1. Mise à disposition du public de documents propres à la Société

Pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents listés ci-après peuvent être consultées et/ou demandées au siège de la Société :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de BIGBEN INTERACTIVE, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- les informations financières historiques de BIGBEN INTERACTIVE et de ses filiales pour l'exercice précédant la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de BIGBEN INTERACTIVE.

La cotation du titre BIGBEN INTERACTIVE est publiée dans plusieurs quotidiens d'information générale, économique et financière, dans lesquels la Société publie également, en tant que de besoin, ses communiqués.

L'information permanente concernant la Société est diffusée par le réseau HUGIN via Euronext.

La publication au BALO et à l'Autorité des Marchés Financiers est réalisée conformément à la réglementation en vigueur (Décret n° 2008-258 du 13 mars 2008 relatif à la publication de l'information financière réglementée et Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers).

La Société a mis en place un site internet : www.bigben.fr, où peuvent être également consultés les communiqués.

Parallèlement à ces moyens d'information réguliers, la Société ne manquerait pas de renforcer sa politique de communication à l'occasion de toute opération significative, ou de toute évolution de son environnement ou de sa politique.

Responsable de l'information financière :

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE
Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.

Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00

Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

24.2. Publication des 12 derniers mois

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois en application de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Publication à l'Autorité des marchés financiers depuis avril 2009

Ces informations sont disponibles sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Table 66. *Publication à l'Autorité des marchés financiers depuis le 1^{er} avril 2010*

Publication	Date	N° d'enregistrement	Document
AMF	10/08/2010	210C0776	Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention
AMF	02/08/2010	210C0740	Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention
AMF	26/07/2010	210C0687	Franchissement(s) de seuil(s)
AMF	01/07/2010	210C0587	Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention

Publication au bulletin des annonces légales obligatoires

Ces publications sont disponibles sur le site internet du « Bulletins des Annonces Légales Obligatoires (BALO) » : www.journal-officiel.gouv.fr/balo/.

Table 67. *Publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires depuis le 1^{er} avril 2010*

Publication	Date	N° d'enregistrement	Document
BALO	23/06/2010	10003840	Convocations : Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts

Publication à Euronext (Hugin)

Ces publications sont disponibles sur le site internet de NYSE Euronext : www.euronext.com.

Table 68. *Publication au réseau HUGIN et à NYSE Euronext depuis le 1^{er} avril 2010*

Publication	Date	Document
HUGIN	12/05/2011	Résultats annuels 2010/2011
HUGIN	22/04/2011	CA annuel de 101,3 millions d'euros
HUGIN	22/03/2011	Accord de distribution avec Turtle Beach
HUGIN	24/01/2011	CA trimestriel de 45,0 millions d'euros
HUGIN	12/01/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité
HUGIN	12/01/2011	Descriptif du programme de rachat d'actions propres
HUGIN	30/11/2010	Mise à disposition du rapport financier semestriel
HUGIN	15/11/2010	Résultats semestriels en progression. Maintien de la prévision an.
HUGIN	25/10/2010	CA semestriel de 37,3 millions d'euros
HUGIN	13/09/2010	Annonce sa présence au 10ème Midcap Events de Paris
HUGIN	29/07/2010	Compte rendu de l'assemblée générale du 28 juillet 2010
HUGIN	20/07/2010	CA trimestriel de 16,6 millions d'euros
HUGIN	25/05/2010	Résultats annuels 2009/2010
HUGIN	26/04/2010	CA annuel de 93,8 millions d'euros
HUGIN	01/04/2010	BIGBEN INTERACTIVE se diversifie dans la téléphonie

Dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de Lille

Les formalités relatives à l'exercice 2010/2011 ont été réalisées postérieurement à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire correspondante.

Ces informations sont disponibles sur : <http://www.infogreffe.com>.

Chapitre 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Un organigramme du groupe est présenté au Chapitre 7. « Organigramme » du présent document.

25.1. Société faîtière et autres filiales

Table 69. Tableau des filiales et participations

(En milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés pour la société	Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Filiales (détenues à + de 50 %)										
Espace 3 Game's S.A.S.	2 000	-1 088	100%	2 849	-	-	-	2 655	1 081	-
Bigben Interactive Belgium, Belgique	300	1 123	100%	2 896	2 896	-	-	9 562	285	1 000
Bigben Interactive HK Ltd – Hong-kong	191	2 070	100%	269	269	-	-	44 609	2 976	3 330
Bigben Interactive GmbH Allemagne	500	178	100%	500	500	1 600	305	17 201	586	-
Participations (détenues entre 10 et 25 %)										
Cadonor Sarl (*)	13	215	25%	46	46	-	-	534	-23	-

* Etats financiers disponibles au 31 mars 2010

Participations minoritaires

Il est par ailleurs rappelé les éléments suivants :

La société Cadonor Sarl, détenue à 25 % par la Société BIGBEN INTERACTIVE SA, est une société lilloise spécialisée dans le cadeau promotionnel avec un chiffre d'affaires annuel de 534 K€ au 31 mars 2010. Elle n'a jamais distribué de dividendes depuis la prise de participation de BIGBEN INTERACTIVE et n'est pas un partenaire commercial significatif pour le Groupe.

La société KS Multimedia GmbH, détenue à 100 % par la filiale allemande BIGBEN INTERACTIVE GmbH qui l'avait créée en 2000 en vue d'éventuelles opérations de négoce de produits électroniques tiers, est une structure en sommeil depuis l'exercice 2001/2002, sans aucun chiffre d'affaires ni résultat.

Les sociétés Cadonor et KS Multimedia ont été mises en équivalence dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés au 31 mars 2011 tels que présentés dans le présent document de référence.

ANNEXE 1 : SOMMAIRE DES TABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

TABLE 1.	HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX.....	13
TABLE 2.	DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES	14
TABLE 3.	EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DU 1 ^{ER} AVRIL 2010 AU 13 MAI 2011.....	16
TABLE 4.	EVOLUTION DES VOLUMES D'ECHANGES DU 1 ^{ER} AVRIL 2010 AU 13 MAI 2011	16
TABLE 5.	CONCENTRATION DE LA CLIENTELE DE BIGBEN INTERACTIVE.....	18
TABLE 6.	SAISONNALITE DE L'ACTIVITE	20
TABLE 7.	ENDETTEMENT NET VS. CHIFFRE D'AFFAIRES (SOCIAL).....	21
TABLE 8.	ENDETTEMENT NET VS. CHIFFRE D'AFFAIRES (CONSOLIDE).....	21
TABLE 9.	ENDETTEMENT NET ET EVOLUTION DES BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT (CONSOLIDE)	21
TABLE 10.	ENDETTEMENT NET ET COUT D'ENDETTEMENT.....	22
TABLE 11.	VENTILATION DU RISQUE DE TAUX (EN K€)	22
TABLE 12.	COUVERTURES DE CHANGE MISES EN PLACE AU 31 MARS 2011	23
TABLE 13.	ENGAGEMENTS DONNES.....	23
TABLE 14.	ENGAGEMENTS REÇUS	24
TABLE 15.	LOYERS NON ANNULABLES.....	24
TABLE 16.	POLICES EN VIGUEUR AU 15 MAI 2011	29
TABLE 17.	REPARTITION DES ACTIVITES DU GROUPE : ANCIENNE ET NOUVELLE PRESENTATIONS.....	32
TABLE 18.	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2010/2011 : ELEMENTS DU BILAN CONSOLIDE	33
TABLE 19.	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITES EXERCEES.....	36
TABLE 20.	REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VENTES.....	36
TABLE 21.	PART DE MARCHE EN VOLUME ENTRE JANVIER ET DECEMBRE 2010 EN FRANCE	47
TABLE 22.	PART DE MARCHE EN VALEUR ENTRE JANVIER ET DECEMBRE 2010 EN FRANCE.....	47
TABLE 23.	ORGANIGRAMME JURIDIQUE SIMPLIFIE DU GROUPE	50
TABLE 24.	CONTRATS DE BAIL TOUJOURS EN COURS A LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT DOCUMENT	53
TABLE 25.	EVOLUTION DE L'ACTIVITE	55
TABLE 26.	REPARTITION PAR TYPE DE PRODUITS	55
TABLE 27.	REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VENTES.....	55
TABLE 28.	EFFET SAISONNALITE	56
TABLE 29.	COMPTE DE RESULTATS SYNTHETISE.....	57
TABLE 31.	DETAIL DES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES	58
TABLE 32.	EVOLUTIONS DES POSTES COMPOSANT LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE BIGBEN INTERACTIVE	60
TABLE 33.	CALCUL DU GEARING DE LA SOCIETE	61
TABLE 34.	TABEAU SYNTHETIQUE DES FLUX DE TRESORERIE	61

TABLE 35.	ENGAGEMENTS DONNES.....	63
TABLE 36.	ENGAGEMENTS REÇUS	63
TABLE 37.	LOYERS NON ANNULABLES.....	63
TABLE 38.	BUDGETS OPERATIONNELS R&D	69
TABLE 39.	SYNTHESE DES BREVETS DEPOSES A CE JOUR PAR LA SOCIETE	70
TABLE 40.	SYNTHESE DES MODELES DEPOSES A CE JOUR PAR LA SOCIETE.....	71
TABLE 41.	SYNTHESE DES MARQUES DONT DISPOSE AUJOURD’HUI LE GROUPE	74
TABLE 42.	MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION	79
TABLE 43.	REMUNERATIONS PERÇUES AU TITRE DES DEUX DERNIERS EXERCICES.....	82
TABLE 44.	DETAILS DES REMUNERATIONS DUES AU TITRE DES DEUX DERNIERS EXERCICES.....	83
TABLE 45.	DETAILS DES EVENTUELS AVANTAGES CONSENTIS AU PROFIT DE MONSIEUR ALAIN FALC.....	84
TABLE 46.	JETONS DE PRESENCE VERSES AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES.....	84
TABLE 47.	ACTIONS DE PERFORMANCE OU ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL	85
TABLE 48.	DETAIL DES BSA MANAGERS ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS AU COURS DE L’EXERCICE 2008/2009.....	86
TABLE 49.	MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION.....	87
TABLE 50.	COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION DE LA SOCIETE	90
TABLE 51.	COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION DU GROUPE	91
TABLE 52.	REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE	105
TABLE 53.	REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ENTITE JURIDIQUE	105
TABLE 57.	REPARTITION DES BSA EMIS LE 3 NOVEMBRE 2008 AU PROFIT DES SALAIRES NON MANDATAIRES SOCIAUX	108
TABLE 58.	ACTIONNARIAT AU 31 MARS 2011	109
TABLE 59.	ACTIONNARIAT AU 31 MARS 2009	110
TABLE 60.	ACTIONNARIAT AU 31 MARS 2010	110
TABLE 60.	DELEGATIONS DE COMPETENCE EN COURS DE VALIDITE.....	164
TABLE 65.	EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE.....	165
TABLE 66.	PUBLICATION A L’AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS DEPUIS LE 1 ^{ER} AVRIL 2010.....	178
TABLE 67.	PUBLICATION AU BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES DEPUIS LE 1 ^{ER} AVRIL 2010	178
TABLE 68.	PUBLICATION AU RESEAU HUGIN ET A NYSE EURONEXT DEPUIS LE 1 ^{ER} AVRIL 2010	178
TABLE 69.	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	180